

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
 France & Algérie : Un an... 25 fr.
 — Six mois... 14 fr.
 Étranger (U.-P.) : Un an... 32 fr.
 — Six mois... 18 fr.

Adresse télégraphique : **Économéen-Paris**

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : **Edmond THÉRY**

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50; Étranger : 0 fr. 60

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
 Annonces en 7 points 2.50
 Réclames en 8 points 4
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
 et réclames d'émission.

TÉLÉPHONE : Central 46-61

N° 1173. — 46^e volume (1)

Bureaux : 50, Rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t)

Vendredi 3 Juillet 1914

SOMMAIRE DU N° 1173

STATISTIQUE GÉNÉRALE : Situation de toutes les Banques d'émission. — Cours et Revue des Changes, Numéraire et Métaux précieux. — Pages 1 à 4.

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE. — Page 5.

CHRONIQUE MONÉTAIRE. — La Baisse du Change espagnol. — La Circulation monétaire en Indo-chine. — La Production des métaux précieux en Belgique et dans la colonie du Congo. — Pages 4 et 5.

FRANCE. — La Politique. — QUESTIONS DU JOUR. — Les Grandes Valeurs françaises pendant le premier semestre 1914. — Edmond Théry. — Les Chemins de fer français. — L'Enseignement technique. — Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez. — L'Impôt sur le revenu des valeurs mobilières. — Pages 6 à 15.

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES. — L'Impôt sur le revenu au Sénat. — L'Emprunt français. — Banque française du Rio de La Plata. — Compagnie générale des Etablissements Pathé. — Pages 15 à 18.

PETITES NOUVELLES. — Page 18.

REVUE HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ FINANCIER DE PARIS.

REVUE COMMERCIALE : Blé, Sucre, Vin, etc. — Pages 19 à 22.

CORRESPONDANCES HEBDOMADAIRES ET DOCUMENTS SUR :
 ALLEMAGNE : Pages 23 et 24. — ANGLETERRE : Pages 24 et 25.
 AUTRICHE-HONGRIE : Pages 25 et 26. — BELGIQUE : Pages 26 et 27. — SERBIE : Pages 27 et 28. — SUEDE : Pages 28 et 29.
 AMÉRIQUE : Page 30.

MINES D'OR : La Production d'or de la Rhodésie. — Village Main Reef. — Informations diverses. — Marchés de Londres et de Paris. — Pages 31 et 32.

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

| DATES | Encaisse métallique | | Circulation fiduciaire | PRINCIP. CHAPITRES | | | | | Taux de l'escompte |
|---|---------------------|--------|------------------------|-----------------------------------|---------------|----------|---|--|--------------------|
| | Or | Argent | | C/courants et dépôts particuliers | Porte-feuille | escompte | Avances s ^r valeurs mobilières | | |
| FRANCE — Banque de France | | | | | | | | | |
| 1913 3 juillet ... | 3.315 | 630 | 5.663 | 700 | 1.858 | 764 | 4 | | |
| 1914 18 juin ... | 3.875 | 642 | 5.917 | 945 | 1.599 | 753 | 3 1/2 | | |
| 1914 25 juin ... | 3.976 | 638 | 5.852 | 1.017 | 1.612 | 743 | 3 1/2 | | |
| 1914 2 juillet ... | 4.058 | 639 | 6.051 | 983 | 1.791 | 747 | 3 1/2 | | |
| ALLEMAGNE — Banque de l'Empire | | | | | | | | | |
| 1913 23 juin ... | 1.394 | 576 | 2.193 | 966 | 1.253 | 93 | 6 | | |
| 1914 7 juin ... | 1.657 | 406 | 2.387 | 1.105 | 1.005 | 74 | 4 | | |
| 1914 15 juin ... | 1.695 | 414 | 2.293 | 1.225 | 978 | 80 | 4 | | |
| 1914 23 juin ... | 1.714 | 426 | 2.256 | 1.332 | 944 | 69 | 4 | | |
| ALLEMAGNE — Banques locales | | | | | | | | | |
| 1913 23 juin ... | 76 | 14 | 183 | 105 | 66 | 55 | > | | |
| 1914 7 juin ... | 71 | 13 | 176 | 112 | 147 | 81 | > | | |
| 1914 15 juin ... | 76 | 13 | 180 | 124 | 145 | 88 | > | | |
| 1914 23 juin ... | 77 | 14 | 185 | 124 | 145 | 85 | > | | |
| ANGLETERRE — Banque d'Angleterre | | | | | | | | | |
| 1913 3 juillet ... | 926 | > | 741 | 1.166 | 1.016 | > | 4 1/2 | | |
| 1914 18 juin ... | 967 | > | 710 | 1.047 | 936 | > | 3 | | |
| 1914 25 juin ... | 998 | > | 717 | 1.123 | 1.000 | > | 3 | | |
| 1914 2 juillet ... | 1.002 | > | 744 | 1.364 | 1.242 | > | 3 | | |
| ANGLETERRE — Banques d'Ecosse | | | | | | | | | |
| 1913 24 mai ... | 148 | 20 | 199 | > | > | > | > | | |
| 1914 28 mars ... | 129 | 22 | 179 | > | > | > | > | | |
| 1914 25 avril ... | 134 | 21 | 187 | > | > | > | > | | |
| 1914 23 mai ... | 153 | 20 | 204 | > | > | > | > | | |
| ANGLETERRE — Banques d'Irlande | | | | | | | | | |
| 1913 26 avril ... | 102 | 10 | 216 | > | > | > | > | | |
| 1914 28 février ... | 107 | 10 | 202 | > | > | > | > | | |
| 1914 28 mars ... | 106 | 10 | 198 | > | > | > | > | | |
| 1914 25 avril ... | 109 | 10 | 209 | > | > | > | > | | |

| DATES | Encaisse métallique | | Circulation fiduciaire | PRINCIP. CHAPITRES | | | | | Taux de l'escompte |
|---|---------------------|--------|------------------------|-----------------------------------|---------------|----------|---|--|--------------------|
| | Or | Argent | | C/courants et dépôts particuliers | Porte-feuille | escompte | Avances s ^r valeurs mobilières | | |
| AUTRICHE — Banque d'Autriche-Hongrie | | | | | | | | | |
| 1913 23 juin ... | 1.272 | 970 | 2.283 | 303 | 919 | 224 | 6 | | |
| 1914 7 juin ... | 1.319 | 307 | 2.297 | 296 | 818 | 189 | 4 | | |
| 1914 15 juin ... | 1.320 | 309 | 2.215 | 295 | 747 | 184 | 4 | | |
| 1914 23 juin ... | 1.318 | 312 | 2.186 | 305 | 745 | 182 | 4 | | |
| BELGIQUE — Banque Nationale | | | | | | | | | |
| 1913 26 juin ... | 225 | 72 | 960 | 77 | 673 | 62 | 5 | | |
| 1914 11 juin ... | 259 | 73 | 966 | 55 | 650 | 49 | 4 | | |
| 1914 18 juin ... | 259 | 79 | 951 | 53 | 627 | 50 | 4 | | |
| 1914 25 juin ... | 260 | 76 | 960 | 72 | 656 | 47 | 4 | | |
| BULGARIE — Banque Nationale | | | | | | | | | |
| 1913 4 juin ... | 56 | 21 | 189 | 144 | 55 | 75 | 6 1/2 | | |
| 1914 20 mai ... | 55 | 30 | 178 | 182 | 43 | 62 | 6 1/2 | | |
| 1914 27 mai ... | 55 | 30 | 177 | 173 | 43 | 61 | 6 1/2 | | |
| 1914 4 juin ... | 55 | 30 | 177 | 174 | 42 | 60 | 6 1/2 | | |
| DANEMARK — Banque Nationale | | | | | | | | | |
| 1913 31 mai ... | 113 | > | 208 | 8 | 59 | 11 | 5 1/2 | | |
| 1914 31 mars ... | 112 | > | 205 | 9 | 57 | 10 | 5 | | |
| 1914 30 avril ... | 111 | > | 214 | 9 | 62 | 11 | 5 | | |
| 1914 31 mai ... | 115 | > | 220 | 9 | 59 | 11 | 5 | | |
| ESPAGNE — Banque d'Espagne | | | | | | | | | |
| 1913 23 juin ... | 457 | 755 | 1.838 | 445 | 394 | 130 | 4 1/2 | | |
| 1914 13 juin ... | 525 | 725 | 1.901 | 476 | 426 | 179 | 4 1/2 | | |
| 1914 20 juin ... | 528 | 729 | 1.890 | 477 | 429 | 174 | 4 1/2 | | |
| 1914 27 juin ... | 532 | 731 | 1.892 | 485 | 428 | 180 | 4 1/2 | | |
| GRÈCE — Banque Nationale | | | | | | | | | |
| 1913 13 mai ... | 18 | 3 | 203 | 201 | 43 | 34 | > | | |
| 1914 13 mars ... | 26 | 2 | 228 | 217 | 33 | 29 | > | | |
| 1914 13 avril ... | 26 | 2 | 219 | 227 | 34 | 30 | > | | |
| 1914 13 mai ... | 29 | 2 | 219 | 226 | 44 | 29 | > | | |
| HOLLANDE — Banque Néerlandaise | | | | | | | | | |
| 1913 23 juin ... | 305 | 19 | 658 | 24 | 198 | 172 | 5 | | |
| 1914 13 juin ... | 338 | 18 | 645 | 12 | 181 | 123 | 3 1/2 | | |
| 1914 20 juin ... | 337 | 20 | 638 | 15 | 179 | 122 | 3 1/2 | | |
| 1914 27 juin ... | 337 | 20 | 643 | 11 | 177 | 124 | 3 1/2 | | |
| ITALIE — Banque d'Italie | | | | | | | | | |
| 1913 10 juin ... | 1.124 | 124 | 1.525 | 199 | 446 | 92 | 5 1/2 | | |
| 1914 20 mai ... | 1.111 | 102 | 1.525 | 201 | 487 | 75 | 5 | | |
| 1914 31 mai ... | 1.113 | 100 | 1.557 | 201 | 500 | 79 | 5 | | |
| 1914 10 juin ... | 1.112 | 100 | 1.542 | 211 | 485 | 76 | 5 | | |
| ITALIE — Banque de Naples | | | | | | | | | |
| 1913 10 mai ... | 217 | 16 | 413 | 77 | 163 | 29 | 6 | | |
| 1914 20 avril ... | 220 | 16 | 398 | 77 | 165 | 31 | 5 1/2 | | |
| 1914 30 avril ... | 220 | 16 | 403 | 74 | 170 | 31 | 5 1/2 | | |
| 1914 10 mai ... | 220 | 16 | 403 | 71 | 168 | 31 | 5 | | |
| ITALIE — Banque de Sicile | | | | | | | | | |
| 1913 10 mai ... | 49 | 6 | 96 | 45 | 74 | 6 | 6 | | |
| 1914 20 avril ... | 49 | 6 | 96 | 42 | 71 | 6 | 5 1/2 | | |
| 1914 30 avril ... | 50 | 6 | 95 | 41 | 72 | 6 | 5 1/2 | | |
| 1914 10 mai ... | 50 | 6 | 94 | 42 | 71 | 6 | 5 | | |
| NORVÈGE — Banque de Norvège | | | | | | | | | |
| 1913 31 mai ... | 54 | > | 145 | 9 | 77 | 6 | 5 1/2 | | |
| 1914 31 mars ... | 62 | > | 151 | 11 | 95 | 7 | 4 1/2 | | |
| 1914 30 avril ... | 62 | > | 155 | 15 | 96 | 7 | 4 1/2 | | |
| 1914 31 mai ... | 62 | > | 158 | 11 | 94 | 7 | 4 1/2 | | |
| PORTUGAL — Banque de Portugal | | | | | | | | | |
| 1913 11 juin ... | 39 | 53 | 461 | 24 | 118 | 126 | 6 | | |
| 1914 27 mai ... | 45 | 53 | 460 | 25 | 127 | 100 | 5 1/2 | | |
| 1914 3 juin ... | 45 | 53 | 468 | 22 | 124 | 101 | 5 1/2 | | |
| 1914 9 juin ... | 45 | 53 | 463 | 23 | 123 | 100 | 5 1/2 | | |

Table with columns: DATES, Encaisse métallique (Or, Argent), Circulation fiduciaire, PRINCIP. CHAPITRES (Circulation et dépôts, Portefeuille, Avances, Valeurs mobilières), Taux de l'escompte. Rows include Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse, and Totaux.

TOTAUX aux 31 décembre. Table with columns: Année, 31 décembre, 28 décembre, 25 décembre, 22 décembre, 19 décembre, 16 décembre, 13 décembre, 10 décembre, 7 décembre, 4 décembre, 1er décembre.

Les totaux provisoires que nous donnons chaque semaine diffèrent des totaux définitifs au 31 décembre en ce que ces derniers comprennent les dépôts, le portefeuille et les avances des Banques d'Escompte et d'Irlande qui ne sont publiés que deux fois par an et qui s'élèvent à des chiffres très importants.

COURS ET REVUE DES CHANGES

CHANGE SUR PARIS: Cours de Clôture hebdomadaires des Changes sur Paris, du

Table with columns: City, 27 mai, 3 juin, 10 juin, 17 juin, 24 juin, 1er juil. Rows include Amsterdam, Anvers, Athènes, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Bucarest, Constantinople, Francfort, Gênes, Genève, Lisbonne, Londres, Madrid, Rome, Saint-Petersbourg, Vienne.

CHANGE DE PARIS: Cours moyens de Paris sur

Table with columns: Valeurs à vue, Moins, 4 juin, 11 juin, 18 juin, 25 juin, 2 juil. Rows include Londres, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Amsterdam, Italie, New-York, Norvège, Portugal, St-Petersb., Suède, Suisse, Vienne.

Valeurs des monnaies étrangères d'après le change

Table with columns: Pays de l'Europe, Valeur au pair en francs, Valeurs en francs au change du jour (4 juin, 11 juin, 18 juin, 25 juin, 2 juil.). Rows include Allemagne, Angleterre, Aut.-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Hollande, Italie, Norvège, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Turquie, Pays Extra-Europ.

AUX COURS DES CHANGES du 2 juillet 1914

Table with columns: 100 francs en billets de banque français, 100 francs en billets de banque étrangers, Billets Allemands, Anglais, Austro-Hongrois, Belges, Danois, Espagnols, Grecs, Hollandais, Italiens, Norvégiens, Portugais, Roumains, Russes, Suédois, Suisses, Turcs.

Table with columns: En Egypte, Aux Etats-Unis, Au Mexique, En Répub. Argentine, Au Chili, Au Brésil, Aux Indes, Au Japon, En Chine. Rows include Pièces d'Egypte, des Etats-Unis, du Mexique, de la Rép. Argent., du Chili, du Brésil, des Indes, du Japon, de la Chine.

NUMÉRAIRE, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Paris, le 2 juillet 1914. La plupart des devises étrangères ont de nouveau fléchi; ce mouvement est favorisé par les rentrées de capitaux qui viennent ici participer à l'émission de l'emprunt; sous cette

influence, le chèque sur Londres a rétrogradé de 4 centimes. Le dollar est toujours dans les bas cours; ce sont les États-Unis qui fournissent la plus grande partie des entrées d'or signalées ici; il est probable que l'Europe a vendu des quantités considérables de titres américains, sans quoi on ne s'expliquerait guère cet exode ininterrompu du métal jaune. Berlin regagne 3 centimes, mais le cours du reichsmark n'est guère favorable aux projets de renforcement des encaisses dans les Sociétés de crédit, dont on parle beaucoup outre-Rhin. Le rouble s'améliore un peu à 263; Vienne et Amsterdam fléchissent.

La poseta revoit des cours qu'elle avait perdus depuis bien longtemps et progresse de 2 points 1/2 pour la semaine; le milreis portugais est stationnaire. Le franc belge a été particulièrement atteint par la baisse; la prime du Paris, à Bruxelles, atteint 8 3/4 pour mille; si cette situation se prolongeait, il serait bien difficile d'empêcher la reprise du drainage malgré les obstacles qu'on y oppose. Le franc suisse et la lire perdent 6 à 7 centimes.

CHANGES SUR LONDRES: Cours moyen du mercredi sur Londres de:

Table with columns: Valeurs à vue, 3 juin, 10 juin, 17 juin, 24 juin, 1er juillet. Rows include Yokohama, Singapour, Hong-Kong, Shanghai, Bombay, Calcutta, Alexandrie, Rio-Janeiro, Valparaiso, Buenos-Ayres, Or en barres, Argentin barres.

Parmi les devises d'extrême-Orient, le yen japonais et le dollar des Détroits n'ont pas varié; Hong-Kong rétrograde de 1/16 et Shanghai de 1/8.

Dans l'Inde, le loyer de l'argent continue à s'abaisser. Le 25 juin, la Banque de Bombay a ramené le taux de l'escompte de 4 à 3 0/0. Le Conseil de l'Inde maintient à 20 lakhs de roupies le montant des traites et transferts télégraphiques à adjuver chaque mercredi par l'entremise de la Banque d'Angleterre. Pour la semaine dernière, le total des ventes s'est élevé à 1.095.000 roupies, ayant produit en or 72.909 livres sterling.

Aucun changement à noter dans le cours de la devise égyptienne; les envois d'or vers Londres ont pris plus d'extension cette semaine. Le milreis brésilien a sensiblement fléchi; Buenos-Ayres est également lourd; l'Amérique du Sud a largement contribué cette année à renforcer les réserves d'or européennes, en restituant une partie du métal absorbé depuis quelques années. Le peso chilien gagne 1/32.

L'or en barres est au pair, et la Banque d'Angleterre reçoit la plus grande partie des arrivages. Les mouvements d'or sur le marché libre, avec les pays extra-européens, ont été les suivants pour la semaine du 18 au 25 juin:

Table with columns: Entrées, Sorties. Rows include Afrique du Sud, Indes occidentales, Australie, Afrique occidentale, Inde, Aden, Japon, Chine.

Les demandes de l'Inde raffermissent le marché du métal blanc, et pour l'ensemble de la semaine le cours progresse d'un quart de penny.

Les exportations d'argent en Orient, pour la semaine du 18 au 25 juin, se sont élevées à 258.000 liv. st. à destination de l'Inde, ce qui porte le total, depuis le 1er janvier, à 3.915.000 liv. st. contre 3.998.100 liv. st. pour la période correspondante de l'année dernière.

Escompte hors banque

Table with columns: Places, 4 juin, 11 juin, 18 juin, 25 juin, 2 juil. Rows include Paris, Londres, Berlin, New-York (Call money).

Le 25 juin, la Banque de Norvège a élevé son taux d'escompte de 4 1/2 à 5 0/0 (dernière variation: de 5 à 4 1/2 0/0, le 10 février).

SITUATION GÉNÉRALE des BANQUES d'ÉMISSION

Le bilan de la Banque de France présente une nouvelle augmentation de l'encaisse-or s'élevant à 81.988.000 francs; pour la première fois, cette encaisse dépasse 4 milliards. Il est sorti par les guichets 3.739.000 francs à Paris et 8.638.000 francs en province; les entrées de matières ont été de 94 485.000 francs, les sorties de 125 000.

L'encaisse-argent augmente de 536.000 francs, la circulation ayant prélevé 1.883.000 francs à Paris et versé 2.419.000 francs dans les succursales.

La circulation fiduciaire augmente de 199 millions, le portefeuille de 774 millions; les comptes courants particuliers fléchissent de 34 millions, le compte du Trésor de 44 millions.

Il est entré à la Banque de l'Empire d'Allemagne 19 millions d'or, 12 millions d'argent et 37 millions de billets; les comptes courants ont augmenté de 107 millions; le portefeuille décroît de 34 millions et les avances de 11 millions. La réserve de billets non imposables atteint 701 millions.

Il n'y a pas eu, cette semaine, de sorties d'or à la Banque d'Angleterre; les entrées se décomposent comme suit

Table with columns: Entrées, Barres, Egypte, Argentine, Etats-Unis, Uruguay, Total.

Les importations dépassent 36 millions; mais la circulation a prélevé 32 millions d'or et 27 millions de billets. Le portefeuille augmente de 242 millions, les comptes courants privés de 241 millions; les comptes courants publics fléchissent de 25 millions. La proportion de la réserve aux engagements passe de 47 10 à 40 13 0/0.

La Banque d'Autriche-Hongrie a reçu de la circulation intérieure 3 millions en argent et 19 millions en papier; les comptes courants ont versé 10 millions; les autres variations sont insignifiantes.

À la Banque Nationale de Belgique, la circulation fiduciaire augmente de 9 millions, les comptes courants privés de 19 millions, le portefeuille de 29 millions portant uniquement sur le papier étranger; par contre le portefeuille spécial du Trésor a diminué de 66 millions.

Les comptes courants des particuliers à la Banque d'Espagne sont en plus-value de 8 millions et les avances de 6 millions; par ailleurs, il n'y a à noter que l'accroissement progressif de l'encaisse-or, qui a augmenté de 75 millions depuis un an, fait sans précédent en Espagne.

Les mouvements révélés par le bilan de la Banque Néerlandaise sont peu importants; le Trésor use assez largement des services de la Banque.

La circulation et le portefeuille de la Banque d'Italie sont en diminution de 15 millions, le compte du Trésor de 21 millions; par contre, les comptes courants privés ont versé 15 millions.

Les mouvements d'or sont devenus insignifiants à la Banque de Russie; une diminution de 104 millions dans les comptes courants des particuliers est compensée par une augmentation de 113 millions dans ceux du Trésor et des administrations publiques. Le portefeuille et les avances augmentent de 19 millions.

La physionomie du bilan de la Banque Nationale Suisse ne s'est pas modifiée sensiblement.

LA SITUATION MONÉTAIRE AUX ÉTATS-UNIS

Mouvement des Métaux précieux à New-York
(En dollars)

| Or | Exportations | | Importations | |
|-----------------|----------------------|------------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| | Du 8 juin au 13 juin | Depuis le 1 ^{er} janv. 14 | Du 8 juin au 13 juin | Depuis le 1 ^{er} janv. 14 |
| Grande-Bretagne | | 2.503.303 | | 17.258 |
| France | 7.014.210 | 38.287.728 | | 90.633 |
| Allemagne | | 1.018.913 | | 3.602 |
| Autres pays | 5.500 | 2.488.065 | 93.277 | 4.254.119 |
| Totaux 1914 | 7.019.710 | 44.298.009 | 93.277 | 4.365.612 |
| — 1913 | 237.492 | 60.029.782 | 331.799 | 8.156.902 |
| — 1912 | 587.625 | 22.181.162 | 400.011 | 9.534.390 |
| Argent | | | | |
| Grande-Bretagne | 845.091 | 15.035.201 | | 9.305 |
| France | 169.519 | 2.480.664 | | 7.774 |
| Allemagne | | | | 18.267 |
| Autres pays | 2.841 | 1.414.246 | 84.393 | 4.567.301 |
| Totaux 1914 | 1.017.451 | 18.930.111 | 84.393 | 4.602.647 |
| — 1913 | 882.991 | 24.033.964 | 166.085 | 4.334.286 |
| — 1912 | 846.652 | 24.102.360 | 211.434 | 5.194.897 |

Banques associées de New-York
(En millions et centaines de mille dollars)

| | En-caisse | Legal-tenders | Circulation | Dépôts nets | Portefeuille | Surplus-reserv |
|--------------|-----------|---------------|-------------|-------------|--------------|----------------|
| 1913 28 juin | 357.9 | 85.8 | 47.0 | 1769.8 | 1902.4 | +49.3 |
| 1914 13 juin | 439.0 | 74.7 | 41.1 | 2058.7 | 2119.9 | +47.2 |
| 1914 20 juin | 427.6 | 77.8 | 41.0 | 2057.0 | 2129.6 | +39.3 |
| 1914 27 juin | 419.8 | 77.0 | 41.1 | 2033.4 | 2118.3 | +35.8 |

Les exportations d'or font de nouveau fléchir l'encaisse et l'excédent de la réserve des Banques associées de New-York; mais l'écart entre le portefeuille et les dépôts est cependant moins considérable que l'année dernière.

Banque du Japon

(En millions et centaines de mille yens)

| | En-cais | Circulation | Dépôts privés | Dép. du Trésor | Portef. japon. | Portef. étrang. | Avances |
|-------------|---------|-------------|---------------|----------------|----------------|-----------------|---------|
| 1913 7 juin | 203.6 | 319.0 | 8.5 | 213.5 | 40.9 | 32.4 | 28.7 |
| 1914 23 mai | 223.7 | 293.9 | 19.8 | 192.9 | 16.7 | 29.6 | 36.1 |
| 1914 30 mai | 224.3 | 323.6 | 10.3 | 180.2 | 29.2 | 29.8 | 36.6 |
| 1914 6 juin | 224.6 | 311.2 | 20.9 | 176.5 | 19.5 | 27.8 | 36.2 |

L'encaisse de la Banque du Japon est à peu près stationnaire; c'est sur les billets que portent tous les mouvements de caisse, comme dans tous les pays où l'or ne circule pas et reste accumulé dans les banques d'émission.

CHRONIQUE MONÉTAIRE

La baisse du change espagnol

Nous empruntons à notre confrère l'Information les lignes qui suivent, relativement à la baisse du change espagnol, qu'il reproduit lui-même d'après El Liberal de Madrid : « Ce n'est plus à 3 0/0, mais à 2,90 0/0, que le change sur Paris a été inscrit à la cote officielle, samedi dernier, 27 juin. »

Cela ne veut pas dire que le mouvement de détente continuera; mais il n'est pas non plus invraisemblable, malgré toutes les apparences, qu'un de ces jours on obtienne 100 fr. avec 99 pesetas. Il s'agit d'un fait circonstanciel, et, dans de telles conditions, tout est possible.

Il ne s'agit pas, bien qu'on le croie, d'une détente rapide, imprévue et considérable.

Depuis quelque temps, les traites sur l'étranger affluaient tellement dans le pays que le ministre des Finances cessa

d'intervenir sur le marché, convaincu qu'il était plutôt besoin de faire le contraire; la tension des rapports entre courtiers et agents de change, qui dure depuis plus d'un an, le peu de concorde entre banquiers et agents, tout cela a contribué d'une manière plus ou moins accentuée à ce que le marché des devises se déroulat, entraîné par son propre poids, sur un plan incliné, et c'est dans ces conditions que sont alors intervenus, avec l'impulsion de leur force, les dividendes-or touchés hors d'Espagne, le rapatriement des capitaux effectué par tous les désenchantés de ces sortes de placements.

D'Europe et d'Amérique est venue une quantité considérable d'or, et tout cet ensemble de faits a déterminé la baisse, qui n'est pas, en réalité, si considérable qu'on veut bien le dire. Le change se tenait entre 5 et 6 0/0 (5,73 0/0, cours moyen de mai) et la baisse n'atteint pas par conséquent 2 3/4 0/0. Du 10 au 26 juin, la baisse est de 1,80 0/0 (3 0/0 au lieu de 4,80), soit moins de deux points.

Mais l'effet moral est extraordinaire, attendu que l'on n'avait pas vu le change moyen à 3 0/0 depuis le mois de mars 1891.

La détente était en préparation: les plus bas cours du change moyen furent de 5,40 en 1912 et de 4,90 en 1913; en décembre dernier, ils étaient encore de 5 1/4.

Le fait à enregistrer est purement spéculatif; ce qu'on appelle la balance commerciale n'a rien à y voir, comme cela résulte des plus récentes statistiques du commerce extérieur.

Pour les quatre premiers mois de 1912, les importations et les exportations n'eurent aucune influence sur le change qui se tenait à 7,90 0/0. En 1913, avec un mouvement commercial plus accentué, le change était à 8 0/0. Il y a mieux encore: pour les quatre premiers mois de 1913, les importations dépassèrent les exportations de 76 millions environ et, en 1914, l'excédent défavorable est de 70 millions. Ni l'un, ni l'autre chiffres ne pèsent donc sur le change.

Par conséquent, nous nous trouvons en présence de faits transitoires, dont les conséquences doivent, néanmoins, être favorables à la valorisation de la peseta, attendu que, bien qu'on parle de grands besoins d'importations de céréales, on se rappellera qu'en 1906, année connue pour son chiffre extraordinaire d'importations, le change descendit à des cours grandement au-dessous de ceux des années précédentes.

Il convient de signaler qu'à la date du 1^{er} juillet 1914, le change sur Paris s'inscrivait à 3,60 0/0.

La circulation monétaire en Indo-Chine

Le Bulletin Economique de l'Indo-Chine a publié récemment, sur la circulation monétaire dans cette colonie, des renseignements intéressants dont nous tirons ce qui suit.

Pour parer à une insuffisance de l'encaisse métallique qui s'était manifestée à Saigon au cours du premier semestre 1913, la Banque de l'Indo-Chine a obtenu, en avril, du gouverneur général, une autorisation de frappe de 500.000 piastres. Cet établissement financier a, d'autre part, fait frapper le reliquat non employé sur une autorisation de frappe de 10 millions de piastres obtenue en 1908 du département. Etant donné que sur cette autorisation de 10 millions de piastres, une somme de 1.600.000 piastres avait été déduite au moment d'une exportation de piastres que la Banque avait été autorisée à faire en 1911, les deux frappes de 1913 ont épuisés les droits de la Banque sur les autorisations antérieurement accordées.

En ce qui concerne le service de trésorerie, il a été constaté que le Trésor avait besoin annuellement de 20 millions de piastres métalliques. Or, ses recettes lui en procurent approximativement pour 30 millions, puisqu'il verse chaque année aux caisses des succursales et agences de la Banque de l'Indo-Chine, 10 millions de piastres, qui représentent l'excédent de ses disponibilités sur ses besoins. Les travaux d'emprunt prévus pour 1914 ne s'élevant qu'à 15 millions de francs environ, dont la plus grosse partie ne pourra vraisemblablement être entreprise que dans le courant du deuxième semestre de l'année, on peut inférer de ce qui précède, en égard à la situation actuelle, que les encaisses métalliques du Trésor pouvaient être considérées comme suffisantes, en 1914, pour face à tous les besoins.

Aux termes de l'arrêté du 30 janvier 1905, l'exportation hors de l'Indo-Chine des piastres françaises a été prohibée,

exception faite cependant pour le numéraire destiné au Yunnan. Or, l'attention de l'Administration a été appelée d'une manière très pressante dans les derniers mois de l'année dernière sur l'exode intensif des piastres vers cette province chinoise, puisque, de janvier à août 1912, la douane avait pu constater le passage à Lao-Kay d'une somme de 2.180.000 piastres environ. Il est apparu que l'origine de cet exode provenait du mouvement commercial établi entre Hong-Kong et le Yunnan, et dont la plus grande partie s'effectue en transit par le Tonkin. Les transactions entre ces deux régions se sont accrues dans une importante proportion depuis l'ouverture du chemin de fer. La balance commerciale, qui était, ces dernières années, en faveur de Hong-Kong, se trouve maintenant non moins nettement en faveur du Yunnan, par suite du développement de la production des mines d'étain de Kokiéou.

Si on recherche, d'autre part, les conditions de règlement du solde créditeur de cette balance commerciale, on arrive aux constatations suivantes :

Tout d'abord, la circulation monétaire du Yunnan se trouve principalement alimentée par les « british » et « mexican » dollars (qui y accèdent par Hong-Kong), ainsi que par les piastres métalliques françaises venant du Tonkin.

L'importation de ces piastres françaises, qui de 1904 à 1907, s'est élevée à 17 millions de piastres, s'explique aisément, car cette période est celle de la construction du chemin de fer. Une grande partie de ces piastres est d'ailleurs rentrée en Indo-Chine en 1908 et 1909, par suite de la forte prime que faisait à cette époque la piastre indo-chinoise sur le « british » ou le « mexican » dollar. Ces rentrées peuvent être évaluées à 7.200.000 piastres (principalement via Hong-Kong).

Mais depuis que le change de la piastre indo-chinoise est redevenu solidaire de celui de Hong-Kong, rien ne s'oppose plus à ce que le règlement des dettes de Hong-Kong envers le Yunnan se fasse à l'aide de numéraire indo-chinois. Bien plus, en raison des frais de transport, il en coûte sûrement moins, pour remettre de Hong-Kong au Yunnan, de procéder par remise indirecte par l'intermédiaire de la place de Haiphong, que de procéder par envois de numéraire. La spéculation ajoute ses effets à ceux de la situation des changes: les piastres indo-chinoises sont fondues et transformées en piastres qui pèsent 26 gr. 770 et contiennent 23 gr. 692 d'argent fin, soit un titre de 885 millièmes environ. Cet état de choses subsistera aussi longtemps que la piastre indo-chinoise ne fera pas prime de 3 et 4 0/0 sur le dollar de Hong-Kong; cette perte sur le change des dollars de Hong-Kong en piastres indo-chinoises serait prohibitive.

Il convient, en outre, de remarquer qu'à la suite de la révolution de 1911 et du développement du commerce d'exportation, la Chine a un impérieux besoin de numéraire. Or, en outre des diverses piastres chinoises frappées par différentes provinces et qui, d'ailleurs, ne sont souvent que des « british » et « mexican » dollars fondus et frappés, la circulation métallique n'est composée en Chine que de piastres du Mexique ou de Hong-Kong. Les « british » et les « mexican » dollars constituent la presque totalité des réserves métalliques possédées par les banques d'émission établies à Hong-Kong. Et tous les lots de « british » dollars (dont la frappe s'effectue à Bombay) sont pris avant d'être débarqués; il est donc très difficile, dans ces conditions, de s'en procurer, même en les commandant à Bombay, d'abord parce que la frappe, bien que libre, est onéreuse; ensuite, parce que la Monnaie de cette ville a suspendu pendant plusieurs mois la fabrication des « british » dollars pour se consacrer exclusivement à la fabrication des roupies.

(A suivre.)

La production des métaux précieux en Belgique et dans la colonie du Congo

De 1872 à 1884, la Société de la Vieille-Montagne a retiré des galènes argentifères extraites des usines de Moresnet (territoire belge) une quantité d'argent insignifiante (30 kilogrammes en moyenne par an). Cette production a cessé. Trois usines situées dans la province de Liège et de Limbourg (usines de Bleyberg, Sclaingneaux et Overpelt) traitent des minerais argentifères de provenance étrangère.

Il résulte des renseignements adressés par ces établisse-

ments à l'Administration belge des monnaies que leur production s'est élevée, en 1913, à 92.410 kilogrammes d'argent fin. En outre, les usines d'Overpelt et de Sclaingneaux ont extrait de l'argent aurifère, respectivement 45 et 16 kilogrammes d'or.

Pour les quarante-huit années 1866-1913, la production ressort à plus de 1.438.726 kilogrammes d'argent fin.

Une quatrième usine, créée à Hoboken, près d'Anvers, traite des lingots de plomb importés, notamment d'Espagne. Sa production pour l'année 1913 ressort à 145.135 kilogrammes d'argent et 812 kilogrammes d'or.

Dans la colonie du Congo, la production des mines de Kilo-Moto, exploitées en régie, s'est élevée en 1913 à environ 1.360 kilogrammes d'or.

Depuis l'origine de l'exploitation, les quantités extraites ont été les suivantes: 21 kilogrammes en 1905, 212 kgs en 1906, 328 kgs en 1907, 311 kgs en 1908, 656 kgs en 1909, 876 kgs en 1910, 639 kgs en 1911, 984 kgs en 1912 et 1.360 kgs en 1913.

FONDS D'ÉTATS EUROPÉENS ET EXTRA EUROPÉENS à la Bourse de Paris

Calcul du revenu d'après les cours de clôture du jeudi

| FONDS D'ÉTATS | 25 juin | | | 2 juillet | | |
|---------------------------------------|----------------|-----------------------------|----------|----------------|-----------------------------|----------|
| | Derniers cours | P. 1 ^{er} de rente | Revenu % | Derniers cours | P. 1 ^{er} de rente | Revenu % |
| EUROPÉENS | | | | | | |
| Français 3 % (perpétuel) | 83 67 | 27 89 | 3 59 | 82 95 | 27 65 | 3 62 |
| Consolidés anglais (ch. f. 35 fr. 20) | 73 15 | 29 26 | 3 42 | 74 60 | 29 84 | 3 35 |
| Autriche or, 4 % (ch. f. 2 fr. 50) | 85 20 | 21 30 | 4 69 | 85 10 | 21 27 | 4 71 |
| Belgique 3 % | 78 35 | 26 11 | 3 83 | 78 35 | 26 11 | 3 83 |
| Bulgarie 5 % 1896 | 495 50 | 19 82 | 5 05 | 490 .. | 19 60 | 5 10 |
| Danemark 3 % 1897 | 81 25 | 27 08 | 3 70 | 81 25 | 27 08 | 3 70 |
| Espagne ext., 4 % (ch. f. 1 fr.) | 89 95 | 22 26 | 4 50 | 89 35 | 22 33 | 4 48 |
| Hellénique 4 % 1887 (net 10 fr. 20) | 267 .. | 26 17 | 3 83 | 264 .. | 25 88 | 3 87 |
| Hongrie 3 % | 78 50 | 26 16 | 3 83 | 77 80 | 25 93 | 3 86 |
| Hongrie or, 4 % (ch. f. 2 fr. 50) | 84 75 | 21 18 | 4 73 | 83 75 | 20 93 | 4 78 |
| Italie 3 50 % net | 98 80 | 27 65 | 3 62 | 96 80 | 27 65 | 3 62 |
| Norvège 3 % 1888 | 78 50 | 26 16 | 3 83 | 75 60 | 25 20 | 3 96 |
| Portugal 3 % | 64 50 | 24 37 | 4 69 | 65 .. | 24 66 | 4 62 |
| Consolidé russe 3 % (à Berlin) | 77 10 | 25 73 | 3 89 | 76 90 | 25 63 | 3 90 |
| Roumanie 4 % 1898 | 86 95 | 21 73 | 4 60 | 86 35 | 21 58 | 4 55 |
| Russe Consolidé 4 % | 88 90 | 22 22 | 4 50 | 88 30 | 22 07 | 4 54 |
| Russe 4 1/2 % 1909 | 98 60 | 21 91 | 4 56 | 98 50 | 21 83 | 4 58 |
| Serbie 4 % amort. 1895 | 81 30 | 20 32 | 4 92 | 80 15 | 20 03 | 5 .. |
| Suède 3 1/2 % 1895 | 94 75 | 27 07 | 3 70 | 95 25 | 27 20 | 3 67 |
| Suisse 3 % (chemin de fer) | 81 50 | 27 16 | 3 69 | 81 .. | 27 .. | 3 70 |
| Turquie convertie unifiée 4 % | 81 .. | 20 25 | 4 95 | 80 80 | 20 20 | 4 95 |
| EXTRA-EUROPEENS | | | | | | |
| Argentin 4 % 1900 | 84 50 | 21 12 | 4 74 | 84 75 | 21 18 | 4 73 |
| Brazil 4 % 1889 | 74 10 | 18 52 | 5 40 | 74 .. | 18 50 | 5 40 |
| Egypte unifiée 4 % net | 100 80 | 25 20 | 3 96 | 101 .. | 25 25 | 3 98 |
| Haïti 5 % 1875 (remb. à 300 fr.) | 233 .. | 15 53 | 6 45 | 239 75 | 15 97 | 6 36 |
| Japon 4 % 1905 | 88 25 | 22 06 | 4 54 | 86 50 | 21 62 | 4 62 |
| Mexique 4 % or 1904 | 71 50 | 17 87 | 5 61 | 70 70 | 17 67 | 5 68 |
| Sao-Paulo (Bons du Trésor 5 % 1913) | 497 .. | 19 88 | 5 05 | 495 50 | 19 82 | 5 05 |

Situation Financière Générale

Europe. — France. L'assassinat de l'archiduc héritier d'Autriche et de la duchesse sa femme, n'a pas produit d'effet sur le Marché qui ne s'est pas ressenti non plus de la cherté des reports en liquidation de fin juin. Il est vrai que cette cherté, toute momentanée, était due surtout aux besoins de disponibilités en vue de l'Emprunt Français qui aura lieu le 7 courant.

En ce qui regarde les affaires, elles ont été, comme précédemment, très peu actives, et la tendance est demeurée généralement hésitante.

Allemagne. — Dans les milieux diplomatiques, on observe la plus grande réserve au sujet de l'assassinat de l'archiduc-héritier d'Autriche; mais la presse, en commentant ce grave événement, laisse percer une certaine inquiétude.

Pendant les cinq premiers mois de l'année en cours, la production des combustibles en Allemagne a été la suivante, comparativement aux chiffres correspondants de la même période de 1913: houille, 79.132.000 tonnes

contre 77.648.000 ; coke, 43.309.000 tonnes contre 13.333.000 ; lignite, 37.193.000 tonnes contre 35.044.000 ; briquettes, 12.110.000 tonnes contre 10.965.000.

En Bourse, les affaires sont toujours calmes.

Angleterre. — La presse anglaise est unanime à réprouver l'assassinat de l'archiduc d'Autriche François-Ferdinand, et elle en envisage avec un certain pessimisme les conséquences possibles pour la monarchie austro-hongroise.

Après une discussion assez vive à la Chambre des Communes, la politique financière du gouvernement a été finalement adoptée par 303 voix contre 265.

Les besoins de fin de mois et des versements importants sur les emprunts récents ont déterminé un certain resserrement sur le marché monétaire, qui a dû avoir recours à la Banque.

Autriche-Hongrie. — La nouvelle du lâche attentat dirigé contre l'archiduc héritier a provoqué une profonde stupeur et une violente indignation dans toute la monarchie. On compte sur la sagesse de l'empereur François-Joseph et sur le bon sens de l'opinion publique pour ne pas faire grief à la Serbie de ce fatal événement.

C'est l'archiduc Charles-François-Joseph, né le 17 avril 1887, qui devient le nouvel héritier du trône.

Belgique. — La politique intérieure chôme actuellement. La Commission des XXXI s'est ajournée au mois d'octobre après avoir admis le principe de Commissions temporaires et permanentes, dont la mission serait d'éclairer par des études, des avis, des rapports et des propositions les différents Conseils communaux. On parle aussi de l'augmentation de la durée du service militaire, qui serait portée à deux ans. Enfin, le ministre des Colonies a soumis au Conseil des ministres un projet de décret réorganisant l'impôt indigène.

Sur le marché financier, la situation monétaire est demeurée facile, malgré l'approche de la liquidation et les besoins de fin de semestre.

Serbie. — On paraît craindre, dans les milieux politiques serbes, que les adversaires de la Serbie exploitent l'odieux attentat contre l'archiduc François-Ferdinand, en essayant d'amener le gouvernement autrichien à accabler de représailles les populations serbes de l'empire austro-hongrois. On est d'ailleurs unanime à réprouver ce lâche attentat, qui n'a pu être commis que par un fanatique.

La Skoupchtina a été dissoute le 24 juin dernier par décret royal, et les élections sont fixées au 14 août prochain ; la nouvelle Chambre commencera ses travaux législatifs le 14 septembre.

On étudie actuellement, dans les milieux financiers, les moyens de remédier à la crise monétaire, qui provoque une certaine appréhension dans le monde des affaires.

Suède. — On connaît maintenant, dans ses grandes lignes, le projet de budget pour 1915, que le ministre des Finances vient de déposer au Parlement. Au total, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 316.266.100 couronnes.

Pour couvrir les dépenses extraordinaires de la défense nationale, le gouvernement a déposé au Rigsdag un projet d'impôt sur la fortune et sur le revenu.

Turquie. — Le projet de budget pour 1915, qui vient d'être soumis au Parlement, prévoit 31.921.163 livres turques aux recettes, et 34.007.619 aux dépenses, soit, en chiffres ronds, 721 millions de francs aux recettes, et 769 millions aux dépenses.

Amérique. — Cuba. D'après les renseignements publiés par le *Moniteur Officiel du Commerce*, la production du sucre à Cuba, pendant la campagne 1912-1913, peut être évaluée à 2.428.537 tonnes anglaises ; la consommation locale a absorbé 85.124 tonnes et la différence a été exportée.

Etats-Unis. — La valeur des automobiles américaines exportées en 1913 est estimée à 26 millions de

dollars ; il convient d'ajouter à ce chiffre le montant des exportations de pièces détachées qui, pendant la même année, a dépassé 5 millions de dollars.

Mexique. — Les médiateurs sud-américains à la Conférence de Niagara-Falls ont reçu un télégramme des représentants des constitutionnalistes mexicains à Washington, annonçant l'envoi d'une réponse favorable du général Carranza aux propositions qui lui ont été faites.

Pérou. — D'après les statistiques officielles, la valeur de la production minière du Pérou, en 1912, est estimée à 4.628.000 livres péruviennes, contre 3.700.000 en 1911.

FRANCE

La Politique. — Discours de M. Messimy, ministre de la Guerre, à l'anniversaire du général Hoche.

Versailles a célébré, dimanche dernier le 146^e anniversaire de la naissance du général Lazare Hoche.

M. Messimy, ministre de la Guerre, a présidé cette brillante fête en retraçant avec une grande éloquence la carrière du jeune général dont toute la vie fut consacrée à l'amour de la patrie et de la République.

Etablissant un parallèle entre les armées de l'époque et celles d'aujourd'hui, le ministre a réfuté l'utopie de la « levée en masse » et dégagé la leçon de l'avenir dans les termes suivants :

Jadis, les gros des armées ne se heurtaient qu'après des tâtonnements prolongés, des sièges de petites places, des rencontres de détachements ou d'avant-gardes. Des échecs pouvaient se produire qui n'avaient d'autre portée que de révéler des faiblesses, de surexciter l'activité du gouvernement et du commandement, de déchaîner la passion du pays menacé. Les grandes rencontres ne venaient qu'ensuite ; encore étaient-elles rarement décisives.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même. L'ordre de mobilisation mettra le pays tout entier sous les armes. Tout de suite, il se transformera en une armée formidable capable de manœuvrer et de vaincre, non pas dans quelques mois, ni dans quelques semaines, mais dans quelques jours à peine. La première République avait eu dix-huit mois pour forger l'instrument de ses victoires. La troisième n'aura pas de délai. Aussitôt grossis de leurs réservistes, nos régiments s'embarqueront pour la frontière ; aussitôt débarqués, ils seront dans la fournaise.

Ne faisons point de la « levée en masse », cette utopie, par trop simpliste, d'une armée qui subitement va surgir tout entière du sol, prête pour la guerre au moment précis du besoin. Préparons d'avance, dans le calme et la méthode, ce que la Révolution fit peu à peu : une organisation qui enveloppe toutes les forces vives de la nation, où la masse des citoyens trouve place dans un cadre soudé dès le temps de paix, cadre permanent et solide, qu'aucun effort, aucune épreuve ne puisse rompre.

Evoquant encore une fois le héros dont il venait de retracer la vie, demandons lui, a-t-il dit, de nous inspirer des vertus qui furent les siennes et qui ne sont pas moins indispensables aujourd'hui que jadis.

Le Sénat, dans sa séance du jeudi 25 juin, a adopté la proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 162 du code civil, en ce qui concerne le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs.

L'ordre du jour a appelé le dépôt du rapport de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1913 de ces deux établissements.

La haute Assemblée a repris la discussion du budget de la Marine.

Dans sa séance du 25 juin, la Chambre a adopté la proposition de loi concernant l'ouverture d'un crédit applicable à l'indemnité des députés pour l'exercice 1914.

Le Sénat, dans sa séance du vendredi 26 juin, a poursuivi la discussion du budget de la Marine (Marine militaire, suite).

Dans sa séance du 26 juin, la Chambre a adopté le projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1913.

La Chambre a ensuite adopté le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de juillet 1914.

La Commission de l'impôt sur le revenu s'est réunie, le 26 juin, sous la présidence de M. Poirrier.

Elle a terminé l'examen du projet d'impôt complémentaire sur le revenu à incorporer dans la loi de finances de 1914 qui lui avait été renvoyé pour avis.

La Commission a définitivement repoussé l'amendement de M. Barbier qui tendait à faire partir l'imposition de minima variables suivant le chiffre de la population.

La Commission a modifié le texte de l'article 20 sur la proposition de M. Barbier. Cet article vise le cas où le contribuable n'a pas fait sa déclaration et est taxé d'office.

Le *Journal officiel* du 27 juin a publié un avis concernant l'emprunt de 80 millions du protectorat de l'Annam et du Tonkin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis le 27 juin en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

M. René Viviani a entretenu le Conseil de diverses questions de politique extérieure.

Le ministre des Finances a donné des renseignements sur l'emprunt.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

La Commission sénatoriale des finances s'est réunie samedi dernier sous la présidence de M. Peytral.

Elle a examiné l'avis présenté par M. Aimond, au nom de la Commission de l'impôt sur le revenu.

Le Sénat, dans sa séance du lundi 29 juin, a adopté les budgets de la marine militaire, de la marine marchande, et le douzième provisoire applicable au mois de juillet.

La haute Assemblée a ensuite commencé la discussion de la loi de finances.

Au cours de la séance du 30 juin, M. Paul Deschanel, président de la Chambre, a déclaré élues les grandes Commissions dont les membres ont été désignés par les groupes parlementaires proportionnellement à leur effectif.

Voici la composition de quelques-unes de ces Commissions :

Commission des douanes. — MM. Ballande, Edouard Barthe, Basly, de Baudry d'Asson, Boisneuf, Bouisson, Georges Bureau, Cadenat, Caffort, Camuzet, Chualet, Chevillon, Amédée Couesnon, Crepel, Decroze, Delpierre, Dubled, Eugène Chanal, Joseph Faisant, Foucher, Geo-Gérald, baron Gérard, Haudos, Jugy, Klotz, duc de la Trémoille, Lissac, Emile Magniez, Manus, de Monti, Bertrand de Mun, Léon Nérel, Pichon, Claude Rajon, Marc Réville, Ringuier, Roch, Roden, Sabin, Albert Tailliandier, Théveny, Joseph Thierry, Verlot, Ybarnégary.

Commission de l'agriculture. — MM. Edouard Barthe, Louis Bernard (Gard), duc de Blacas, Victor Boret (Vienne), de Boury, Brizon (Allier), Camuzet, Carré-Bonvalet, Claussat, Clémentel, Compère-Morel, Cosnier, Adrien Dariac, Dufreche, Jean Durand (Aude), Antoine Fabre, Fitte, Henry Fougère, François-Fournier, de Gailhard-Bancel, Gaston Galpin, Gaston-Treignier (Creuse), baron Gérard, Guichard, Jouancoux, Henri Laniel, Lavoine, Le Rouzic, Alfred Le Roy (Nord), Mando, Marc Mathis (Vosges), de Montjou, Victor Morel (Pas-de-Calais), Paul Proust, Léon Perrier (Isère), Pierré-Robert, Plissonnier, Poullan, Adrien Pressemane, Soubigou, Ternois, André Thome, Tissier, Octave Vigne.

Commission des Travaux publics, des Chemins de fer et des Voies de communication. — MM. Alasseur, Amodr, Georges Ancel, Raoul Anglès, Barabant, Bedouce, Blaisot, Ferdinand Bongère, Jules Brunet (Dordogne), Ceccaldi, Edmond Chapuis, Paul Constans (Allier), Crolard, Deléglise, Alex Durandy (Alpes-Maritimes), Emile-Dumas (Cher), Emile-Favre (Haute-Savoie), Fernand Engerand, Eugène Chanal, Fernand-Brun, Fournier, Guiraud, Henry Roy, Victor

Judet, Lacave, La Plagne, de La Porte, Eugène Laurent (Nièvre), Charles Lehoucq, Lémery, Albert Louppe (Finistère), Margaine, Maurice Spronck, Mesnard, Mistral, Monestier, Pays, Fernand Rabier, Revault, Rigal, duc de Rohan, Sibille, Sireyjol, Jacques Stern, Tournade.

Commission de l'Armée. — MM. Accambay, Armez, d'Aubigny, Paul Bénazet, Laurent Bougère, Paul Bourély, Bracke, Briquet, Charles Péronnet, Colliard, Amédée Couesnon, Dalbiez, Delcassé, Driant, Dutreil, Etienne, Ad. Girod (Doubs), Frédéric Godet (Vienne), Gourd (Rhône), Jaurès, Jouancoux, Lachaud, Lasies, Lorimy, Maginot, Maurice Binder, Méquillet, Mignot-Bozérian, de Montaigu, Painlevé, Pasqual, Henry Paté, général Pédoya, Camille Picard, Pierre Goujon, Paul Poncet (Seine), Raffin-Dugens, Rognon, Seydoux, André Tardieu, Thierry-Cazes, Eugène Treignier (Loir-et-Cher), Vandame, Lucien Vuilin (Seine).

Commission de la marine marchande. — MM. Abrami, Georges Ancel, André Hesse, François Arago, Armez, Ballande, Charles Baudet, Bergeon, amiral Bienaimé, Paul Bignon, Bouisson (Bouches-du-Rhône), Cadenat, Camelle, Candace, Cazauvielh, de Chappedelaine, Cuttoli, Adolphe Défossé (Nord), Dior, Espivent de la Villeboisnet, marquis de l'Estourbeillon, Gaborit, Gasparin, Gonde (Finistère), Guernier (Ille-et-Vilaine), Houbé, de Kerguézec, Lamy, Pierre Laval, de Lavrignais, Georges Le Bail, Le Bail-Maignan, Le Rouzic, Le Troadec, Mesnard, Molle (Hérault), Nibelle, Renaudel, Robert-Surcouf, Rognon, Salembier, Louis Serre, Tournade, Trouin, William Bertrand.

Commission de la législation fiscale. — MM. Albert Thomas, Edouard Andrieu (Tarn), Paul Aubriot, Vincent Auriol, Baduel, Balitrand, Bergeon, Georges Berry, Georges Chaigne, de Chappedelaine (Côtes-du-Nord), Chassaing, Combrouze, Coyrard, Dalbiez, Deguise, Joseph Denais, Louis Dubois (Seine), Jacques-Louis Dumesnil (Seine-et-Marne), Charles Dumont (Jura), Dutreil, Eymond, Albert Fabre (Charente-Inférieure), Pierre-Etienne Flandin (Yonne), Fournet, Auguste Girard (Bouches-du-Rhône), lieutenant-colonel du Halgouet, Jean Hennessy, Hubert-Rouger, Landry, Lefebvre du Prey (Pas-de-Calais), Lorient, Magniaudé, de Monplanet, Mons, Paul Morel (Haute-Saône), Paul Laffont (Ariège), Queuille, Alfred Rabouin, Renard, Rontin, Tournan, Vandame, Alexandre Varenne, Lazare Weiller.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis le 30 juin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré. Le Conseil s'est occupé de l'expédition des affaires courantes.

Le Sénat, dans sa séance du mardi 30 juin, a adopté l'ensemble du projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1913 et quelques chapitres du ministère de la Guerre, notamment de l'aéronautique. Il a ensuite poursuivi la discussion de la loi de finances.

Dans sa séance du 30 juin, la Chambre a entendu M. Viviani, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, prononcer une allocution relative à l'attentat de Sarajevo.

La Chambre a renvoyé à la commission des crédits une proposition de loi relative aux fonctionnaires de l'Etat et aux jours fériés.

Le Sénat, dans sa séance du mercredi 1^{er} juillet, a adopté le projet de loi portant modification à la loi du 29 juillet 1893, sur l'admission des associations d'ouvriers français aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte des communes.

La Haute Assemblée a ensuite terminé la discussion de la loi de finances.

Le *Journal officiel* du 2 juillet a publié le rapport sur les travaux du conseil de la statistique générale de la France pour l'année 1913 ; la liste des conventions conclues entre l'Etat et des Sociétés pour l'exploitation des services publics en vigueur au 1^{er} janvier 1914.

La Commission sénatoriale, chargée d'examiner les projets de lois relatifs à la création des Chambres d'agriculture, s'est réunie hier, sous la présidence de M. Méline. Elle a admis, en principe, la création de ces chambres, sur la base de l'organisation des chambres de commerce. Elle a nommé rapporteur provisoire M. Chastenet et décidé d'entendre le ministre de l'Agriculture.

QUESTIONS DU JOUR

LES GRANDES VALEURS FRANÇAISES

Pendant le 1^{er} semestre 1914

Les 162 catégories de valeurs mobilières françaises dont nous suivons les variations semestrielles à l'*Economiste Européen*, et qui portent actuellement sur un capital nominal de 56 milliards 805 millions de francs, ont subi, entre le 31 décembre 1913 et le 30 juin 1914, une dépréciation d'ensemble de 556 millions de francs, dont le tableau ci-après donne le détail :

Variations des Grandes valeurs mobilières françaises entre le 31 décembre 1913 et le 30 juin 1914 (Millions de francs)

| Nombre de Valeurs | Désignation des valeurs | Valeur nominale des titres observés | Valeur au | | Diff. au 30 juin 1914 sur le 31 déc. 1913 |
|-------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------|--------------|---|
| | | | 31 déc. 1913 | 30 juin 1914 | |
| 13 | Rentes françaises | 26.093 | 22.376 | 21.889 | - 487 |
| 10 | Obl. Vil. de Paris. | 1.966 | 1.699 | 1.696 | - 3 |
| 12 | — Crédit Fonc. | 4.870 | 4.253 | 4.251 | - 2 |
| 5 | — Fonc. divers. | 200 | 126 | 116 | - 10 |
| 12 | Act. Soc. de Crédit. | 1.577 | 3.957 | 3.773 | - 184 |
| 11 | — Ch. de fer | 1.354 | 3.340 | 3.302 | - 38 |
| 43 | Obl. | 18.834 | 15.514 | 15.745 | + 231 |
| 34 | Act. Soc. Indust. | 1.078 | 2.472 | 2.410 | - 62 |
| 22 | Obl. | 833 | 698 | 696 | - 1 |
| 162 | Totaux | 56.805 | 54.434 | 53.878 | - 556 |

Ce sont les Rentes françaises et les actions de nos grandes Sociétés de crédit qui ont payé le plus lourd tribut à la baisse. J'ai déjà démontré tout ce que la campagne de dénigrement engagée contre nos grandes banques de dépôts avait d'absurde et de dangereux : je n'y reviendrai pas ; mais je considère comme indispensable d'attirer encore une fois l'attention de nos gouvernants : Ministère, Sénat et Chambre, sur la dépréciation qui, depuis quatre années consécutives, affecte nos grands fonds d'Etat.

* * *

Les économistes qui ont analysé les causes tendant à réduire le niveau du crédit des vieux pays de l'Europe, ont toujours placé, en tête de ces causes, les menaces dirigées contre la fortune acquise. Or, le tableau ci-dessus justifie pleinement leur opinion.

En effet, entre le 31 décembre 1913 et le 30 juin 1914, la valeur des Rentes françaises (Rentes nationales et Rentes coloniales et de Pays de Protectorat), calculée d'après les cours de clôture de la Bourse de Paris, c'est-à-dire d'après la loi naturelle de l'offre et de la demande, a baissé de 487 millions de francs, tandis que les obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer, représentant un capital nominal de 18 milliards 834 millions de francs, et jouissant de la garantie de l'Etat français, ont au contraire haussé de 231 millions de francs.

Ce fait, qui peut paraître une anomalie, est cependant très rationnel, car dès qu'une valeur est menacée, soit dans son revenu, soit dans son capital, elle perd immédiatement une partie de son crédit. Le revenu de la Rente française a été particulièrement menacé pendant les six derniers mois et on s'explique que les rentiers, gros et petits,

aient réalisé un arbitrage entre ce type de valeur et les obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer qui leur assurent une sécurité du lendemain, au moins égale à celle que l'Etat peut désormais leur donner.

Le malheur, c'est que depuis cinq années le crédit de notre pays subit, sans arrêt, une réaction qui peut prendre le caractère d'un véritable désastre national si les Pouvoirs publics ne font rien pour l'enrayer.

L'expression de *désastre national* n'est pas exagérée si l'on s'en rapporte au tableau suivant :

Capital nominal des rentes françaises et valeur intrinsèque de ce capital d'après les cours de clôture à la fin des cinq dernières années.

(Millions de francs)

| Dates | Capital nominal des rentes | Valeur de ce capital d'après les cours de clôture | Valeur en Bourse de 100 fr. de capital nominal |
|------------------|----------------------------|---|--|
| 31 décembre 1909 | 26.253 | 25.829 | 98 88 |
| — 1910 | 26.276 | 25.551 | 97 24 |
| — 1911 | 26.224 | 24.731 | 94 31 |
| — 1912 | 26.113 | 24.429 | 89 72 |
| — 1913 | 26.059 | 22.354 | 85 78 |
| 30 juin 1914 | 26.093 | 21.889 | 83 88 |

A la date du 30 juin dernier, le capital nominal des Rentes françaises s'élevait au total de 26 milliards 93 millions de francs, comprenant 21 milliards 922 millions de 3 0/0 perpétuel, 3 milliards 339 millions de 3 0/0 amortissable et 11 emprunts coloniaux ou de pays de protectorat représentant ensemble 832 millions de francs en capital nominal.

D'après les cours de clôture de ce même jour, ces 26 milliards 93 millions de capital nominal valaient seulement 21 milliards 889 millions de francs ; ce qui revient à dire que 100 francs de ce capital nominal ne pouvaient procurer que 83 fr. 88 d'espèces sonnantes et rébuchantes à la fin de juin 1914, alors qu'ils permettaient d'obtenir : 85 fr. 78 à la fin de 1913 ; 89 fr. 72 à la fin de 1912 ; 94 fr. 31 à la fin de 1911 ; 97 fr. 24 à la fin de 1910 et 98 fr. 38 à la fin de 1909.

Il ne s'agit pas d'attribuer à tel ou tel ministère la responsabilité principale de cette baisse constante du crédit de la France, car tous les partis y ont plus ou moins contribué en participant au gaspillage budgétaire qui a finalement acculé le Parlement aux expédients fiscaux dont le tableau précédent nous montre les effets sur le crédit public.

* * *

Comment équilibrera-t-on le budget en cours ? Dans quelles conditions l'impôt global et progressif sur le revenu incorporé dans le budget de 1914 fonctionnera-t-il ? Quel sera le système d'impôt global et progressif sur le capital qu'on demande au gouvernement d'annexer au budget de 1915 ? Autant de questions qui préoccupent le public et qui accentueront fatalement la dépréciation du crédit de la France si elles sont présentées avec des allures agressives à l'égard des possédants, ainsi que cela s'est produit avec l'impôt sur le revenu.

Or, les Rentes françaises ayant baissé d'environ 15 0/0 entre 1910 et 1914, on peut affirmer que, depuis cette époque, la fortune publique de notre pays, prise dans son ensemble, qui avait régulièrement augmenté de 2 à 3 milliards de francs par

année entre 1892 et 1908, est au contraire en recul de 10 ou 15 milliards, car la baisse du crédit d'un Etat quelconque a toujours sa répercussion sur les divers éléments de sa richesse nationale, surtout quand cette baisse est profonde et persistante.

Cette richesse, dont nous sommes si fiers, peut être même irrémédiablement compromise, s'il ne se trouve pas enfin quelques hommes d'Etat, vraiment dignes de ce nom, ayant le courage de défendre au Parlement la cause des possédants, que tout le monde attaque comme à plaisir, sans se rendre compte que, s'il n'y avait pas de possédants — revenus et fortune acquise — il n'y aurait ni crédit, ni possibilité de création de grandes entreprises d'utilité publique.

En effet, dans l'organisme économique moderne, les revenus disponibles en quête d'emploi, la fortune acquise et les crédits particuliers, dont le groupement fait le crédit public, représentent une trinité indissoluble.

Les revenus disponibles en sont le principe actif, la fortune acquise le point d'appui, et le crédit le levier qui multiplie, presque à l'infini, la puissance des deux autres éléments.

Le génie et le travail humains sont les associés naturels de cette trinité et constituent, avec elle, le *capital créateur* qui a doté le monde des merveilleux instruments de production dont l'humanité toute entière profite aujourd'hui.

* * *

Que dans la répartition des profits on donne au travail humain la place qu'il mérite dans l'association, rien de plus juste ; qu'on cherche même à avantager les ouvriers qui, n'ayant que leur salaire pour vivre, sont plus dignes d'intérêt que les rentiers, c'est encore admissible. Mais attaquer les revenus disponibles et la fortune acquise, vouloir les amoindrir et essayer systématiquement de réduire leur action économique, sous l'absurde prétexte qu'ils sont les *ennemis du travail humain*, serait une erreur sociale des plus grossières, car il en résulterait fatalement un arrêt de la production et du progrès dont les travailleurs subiraient, les premiers et le plus directement, les cruelles conséquences.

Cela tient à ce que, de tous les éléments formant le *capital créateur*, c'est le crédit qui, de nos jours, joue incontestablement le rôle le plus important. Sans lui, aucune grande œuvre ne peut s'accomplir, mais il ne faut pas oublier qu'il est aussi l'élément le plus fragile, le plus craintif, le plus timoré de l'association, car, n'existant que par l'espérance d'un lendemain favorable, il cesse d'agir, ou, plus exactement, il se volatilise et disparaît comme par enchantement dès que l'un ou l'autre de ses deux compagnons de route : revenus et fortune acquise, est menacé dans son existence.

Par voie de conséquence, les revenus disponibles disparaissent aussi... Quant à la fortune publique, elle s'amoindrit comme les revenus et elle perd inévitablement toute faculté créatrice dès qu'elle se trouve privée de son point d'appui indispensable : le crédit.

Loin de faciliter la solution du problème social, — que l'on devrait définir en ces termes : « amélioration constante des conditions morales et matérielles du travailleur », — la guerre contre les possédants ne fera donc que retarder et on peut

même soutenir que cette guerre la rendra impossible dans notre pays, si elle aboutit à une forte dépréciation de sa fortune publique.

EDMOND THÉRY.

LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le *Journal Officiel* vient de publier les recettes d'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général pendant l'année 1913. Pour une longueur de 40.993 kilomètres en exploitation au 31 décembre dernier, les recettes ont atteint pendant l'année écoulée 2.043 millions 200.000 francs, soit une recette moyenne kilométrique de 49.862 francs. En 1912, pour une longueur exploitée de 40.927 kilomètres au 31 décembre, les recettes s'élevaient à 1.987.300.000 francs, soit une recette moyenne de 48.968 francs par kilomètre.

Voici comparativement, pour les deux dernières années, comment se répartissent les recettes d'exploitation des chemins de fer d'intérêt général :

Répartition des recettes d'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général en 1912 et 1913

| Désignation | 1912 | | 1913 | | | |
|--|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|---------|---------|
| | Longueur exploitée au 31 déc. | Recettes totales | Longueur exploitée au 31 déc. | Recettes totales | | |
| | Kilom. | Millions de fr. | Kilom. | Millions de fr. | | |
| Etat : | | | | | | |
| Ancien réseau | 3.018 | 68.5 | 22.703 | 3.018 | 71.7 | 23.768 |
| Rés. racheté | 6.024 | 244.4 | 40.585 | 6.036 | 249.5 | 41.343 |
| Nord | 3.837 | 321.2 | 83.462 | 3.837 | 331.8 | 86.462 |
| Est | 4.965 | 284.6 | 57.319 | 4.965 | 299.4 | 60.304 |
| Orléans | 7.811 | 300.9 | 38.517 | 7.811 | 307.9 | 39.425 |
| P.-L.-M. | 9.699 | 586.5 | 60.733 | 9.753 | 596.2 | 61.230 |
| Midi | 4.033 | 147.0 | 36.998 | 4.033 | 150.4 | 37.230 |
| Ceinture de Paris | 32 | 8.6 | 268.510 | 32 | 8.3 | 257.992 |
| Grande Ceinture | 125 | 11.4 | 90.987 | 125 | 12.3 | 98.215 |
| Total pour le rés. del'Etat et les Comp. principales | 39.544 | 1.972.1 | 50.019 | 39.610 | 2.027.5 | 51.207 |
| Compagnies secondaires | 1.351 | 14.2 | 10.525 | 1.351 | 14.6 | 10.793 |
| Chemins non concédés | 32 | 1.0 | 32.775 | 32 | 1.1 | 34.909 |
| Totaux | 40.927 | 1.987.3 | 48.968 | 40.993 | 2.043.2 | 49.862 |

Les statistiques officielles publiées par la Direction des chemins de fer du ministère des Travaux publics donnent des renseignements moins récents, mais beaucoup plus détaillés, sur cette importante question des chemins de fer ; et elles permettent un examen rétrospectif qui peut n'être pas sans intérêt.

Les bases fondamentales du régime des chemins de fer français, consacrées par la grande loi organique du 11 juin 1842, ont été établies par les lois des 26 avril et 17 juillet 1833. En principe, l'Etat se réserve le droit de contrôle et de surveillance des lignes et fixe un tarif maximum de transport ; en outre, les concessions sont accordées par acte législatif pour une période ne pouvant excéder 99 ans, et, à l'expiration de ces concessions, l'Etat doit entrer gratuitement en possession des lignes concédées.

Le développement des voies ferrées fut au début très lent en France : en 1837, le réseau français ne comprenait, en effet, que 149 kilomètres en exploitation, tandis que l'Angleterre en possédait déjà plus de 2.000. En 1839, l'ensemble de toutes les concessions accordées s'élevait à 1.029 kilomètres, dont 183 en exploitation, et 846 en construction ou à construire. Mais cet élan fut brisé par la grande crise économique

* * *

de 1839 qui, en entrant brusquement le mouvement des capitaux vers les nouvelles entreprises, fit tomber à 327 le nombre de kilomètres en construction ou à construire.

Il fallut faire appel au concours de l'Etat, qui fut accordé sous la forme de garantie d'intérêts. Cependant, alors qu'en 1841 l'Europe comptait déjà plus de 6.000 kilomètres en exploitation, la France ne figurait dans ce chiffre que pour 573 kilomètres.

La période 1842-1847 fut de beaucoup meilleure et 1.860 kilomètres étaient en exploitation en 1848. En 1852, la longueur des voies ferrées exploitées atteignait 3.521 kilomètres, répartis entre 28 Compagnies, dont cinq ou six seulement donnaient de bons résultats. Aussi des fusions ou absorptions ne tardèrent-elles pas à se produire, et ainsi se constituèrent les grandes Compagnies actuelles.

Le tableau suivant permet de suivre le développement de nos voies ferrées d'intérêt général depuis 1840 :

Résultats d'ensemble des chemins de fer d'intérêt général français, de 1841 à 1913

| Années | Longueur exploitée au 31 décembre | Recettes totales | Dépenses totales | Revenu réservé aux actionnaires | |
|-----------|-----------------------------------|------------------|------------------|--|---|
| | | | | à partir de laquelle l'Etat s'est réservé le droit de racheter la concession | Pour le calcul de la garantie des bénéfices |
| 1841..... | 573 | 12.972.366 | 8.298.329 | | |
| 1850..... | 3.010 | 95.618.168 | 44.764.689 | | |
| 1860..... | 9.439 | 418.287.341 | 187.879.823 | | |
| 1870..... | 17.440 | 694.363.983 | 313.035.779 | | |
| 1880..... | 23.738 | 1.061.270.155 | 538.444.500 | | |
| 1890..... | 33.550 | 1.153.618.272 | 605.966.413 | | |
| 1900..... | 38.122 | 1.516.295.548 | 824.155.665 | | |
| 1905..... | 39.575 | 1.577.248.004 | 823.108.329 | | |
| 1910..... | 40.423 | 1.829.941.870 | 1.068.801.911 | | |
| 1911..... | 40.601 | 1.901.088.001 | 1.188.403.881 | | |
| 1912..... | 40.927 | 1.987.320.304 | » | | |
| 1913..... | 40.993 | 2.043.207.652 | » | | |

Au début de 1914, les dépenses d'établissement des chemins de fer français d'intérêt général s'élevaient à 19.277.098.553 fr., représentant une dépense moyenne de 477.896 fr. par kilomètre. Ces dépenses d'établissement se répartissaient comme suit : participation de l'Etat, 4.973.492.772 fr.; des localités, 262.364.870 fr.; des compagnies, 14.041.240.911 fr., dont 3.267.947.550 fr. pour le matériel roulant.

Les résultats d'exploitation ont été les suivants en 1911 : recettes, 1.899.774.264 fr., dont 615.842.080 fr. pour les voyageurs ; 975.898.047 fr. pour les marchandises, et 308.034.137 fr. de recettes diverses ; dépenses, 1.188.403.881 fr., soit un coefficient d'exploitation de 62,6 0/0. Pour les grands réseaux, y compris la petite et la grande ceinture, les recettes se sont chiffrées à 1.883.563.534 fr., les dépenses à 1.178.322.565 fr., et le coefficient d'exploitation au même chiffre de 62,6 0/0.

Il a été transporté en 1911 sur les voies ferrées françaises d'intérêt général, 511.096.490 voyageurs à toute distance, dont 20.705.800 en première classe, 100.490.441 en seconde classe, et 389.900.249 en troisième classe. Le parcours kilométrique des voyageurs s'établit à 17.579.936.173 voyageurs-kilométriques.

Le trafic des marchandises par petite vitesse a porté sur 184.635.276 tonnes, se répartissant comme suit entre les principales catégories : céréales et farines, 12.695.333 tonnes ; boissons, 8.168.463 tonnes ; denrées alimentaires, 7.942.783 tonnes ; fontes, fers et autres métaux, 15.606.530 tonnes ; matières premières et objets manufacturés, 24.521.766 tonnes ; matériaux de construction, 27.328.253 tonnes ; engrais et amendements, 9.352.705 tonnes ; combustibles minéraux, 51.516.815 tonnes ; marchandises diverses, 27.502.629 tonnes. Le parcours kilométrique des marchandises transportées, non compris les voitures, chevaux et bestiaux, se chiffre à 23.287.999.582 tonnes kilométriques.

L'effectif du personnel se chiffrait en 1911 à 349.721, dont 3.241 pour l'administration centrale, 153.165 pour le mouvement et trafic, 102.478 pour la traction et le matériel, et 91.137 pour la voie et les bâtiments.

Le nombre des machines se répartissait comme suit : 10.654 machines à tender séparé, d'une puissance

de 8.529.989 chevaux-vapeur ; 2.537 machines-tenders, avec 1.412.664 chevaux-vapeur ; et 243 locomotives-fourgons, voitures à vapeur et autres systèmes, avec 77.305 chevaux-vapeur ; soit, au total, 13.434 machines, d'une puissance globale de 10.019.958 chevaux-vapeur.

Quant au nombre de voitures et wagons, il atteignait au total 391.192, suivant détail ci-après : voitures à voyageurs, 30.764, dont 5.220 de première classe, 6.711 de deuxième classe, 15.471 de troisième classe, et 3.362 mixtes ; fourgons et wagons divers de grande vitesse, 20.380 ; wagons de marchandises de toute nature, 340.048.

Nous avons signalé précédemment que la base fondamentale du régime des chemins de fer français est le système des concessions. Le tableau ci-après résume la situation des principales Compagnies vis-à-vis de l'Etat :

Tableau résumant les conditions essentielles des concessions pour les principales Compagnies

| Compagnies | Longueurs concédées (Kilom.) | Dates de concession | Revenu réservé aux actionnaires | | Expiration de la garantie | |
|------------|------------------------------|---------------------|--|---|---------------------------|--------------|
| | | | à partir de laquelle l'Etat s'est réservé le droit de racheter la concession | Pour le calcul de la garantie des bénéfices | | |
| Nord... | 3.860 | 31 déc. 1850 | 1 ^{er} janv. 1867 | 28.400 | 46.462,5 | 31 déc. 1914 |
| Est... | 4.892 | 26 nov. 1854 | 27 nov. 1870 | 20.750 | 29.500 | 31 déc. 1934 |
| Orléans | 8.134 | 31 déc. 1856 | 1 ^{er} janv. 1873 | 33.600 | 43.200 | 31 déc. 1956 |
| P.-L.-M. | 10.153 | 31 déc. 1858 | 1 ^{er} janv. 1875 | 44.000 | 54.000 | 31 déc. 1956 |
| Midi... | 4.584 | 31 déc. 1860 | 1 ^{er} janv. 1877 | 12.500 | 15.000 | 31 déc. 1960 |

En ce qui concerne la Compagnie du Nord, le revenu réservé par la Convention du 5 juin 1853 pour le calcul de la garantie de l'Etat comprend en outre une somme variable pour l'amortissement des actions, et il en est de même pour le revenu réservé pour le partage des bénéfices. Pour la Compagnie d'Orléans, le revenu réservé pour le calcul de la garantie de l'Etat comprend en outre le fonds fixe d'amortissement des actions ; enfin, le revenu garanti pour le partage des bénéfices est augmenté d'une somme de 9.600.000 fr. pour former le revenu réservé avant partage.

Pour les cinq grands réseaux exploités par les Compagnies, les excédents de produit net, après prélèvement du revenu réservé pour le calcul de la garantie, sont versés à l'Etat, s'il y a lieu, en remboursement de ses avances de garantie avec intérêts à 4 0/0 ; toutefois, pour la Compagnie du Midi, le taux des intérêts a été réduit à 3 0/0 à dater du 1^{er} juillet 1898, en vertu de la Convention du 3 novembre 1896, approuvée par la loi du 27 novembre 1897. Le remboursement des avances de garantie effectuées, les excédents de produit net, après prélèvement du revenu réservé pour le partage des bénéfices, sont partagés à raison de deux tiers pour l'Etat et d'un tiers pour les Compagnies.

Le montant de la garantie d'intérêt versé par l'Etat aux Compagnies de chemins de fer français d'intérêt général atteignait, à la fin de 1911, 1.598.121.531 fr., dont 545.318.777 francs antérieurement, et 1 milliard 52.802.754 francs postérieurement aux conventions de 1883.

Si l'on envisage maintenant les relations financières entre le public et nos entreprises de voies ferrées, on note qu'il a été émis par l'ensemble des Compagnies de chemins de fer 3.272.517 actions, représentant un capital réalisé de 1.550.903.064 fr., dont 3 059.000 actions et 1.469.894.564 fr. pour les Compagnies principales et 213.517 actions et 81.008.500 fr. pour les Compagnies secondaires. Le capital à amortir s'établit à 1.528.758.500 fr. et le capital amorti à 212.248.200 fr. Les dividendes et intérêts payés, en 1911, se sont éle-

vés à 125.367.515 fr., tandis que 8.717.600 fr. ont été consacrés à l'amortissement.

Le nombre des obligations émises était, en 1911, de 43.777.347, dont 43.329.897 pour les grandes Compagnies et 447.450 pour les Compagnies secondaires.

Ces obligations représentent un capital réalisé de 15.319.737.865 fr. et un capital à amortir de 22 milliards 083.425.750 francs, dont un montant de 4 milliards 152.359.125 francs pour 8.145.222 obligations émis en 1911. Pendant cette même année, le montant total des charges de ce capital-obligations a atteint 732.003.990 fr., dont 531.999.465 fr. pour l'intérêt et 200.004.525 fr. pour l'amortissement.

Edmond BOUCHERY.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Dans l'une de ses premières séances, la Chambre nouvelle a repris et renvoyé à la Commission du commerce et de l'industrie le rapport rédigé en 1912 par M. Constant Verlot au sujet d'un projet de loi et de plusieurs propositions concernant l'enseignement technique.

La solution préconisée dans ce travail pour remédier à la crise de l'apprentissage, qui sévit aujourd'hui avec intensité dans notre pays, consisterait à : 1^o contraindre chaque patron à participer, personnellement ou pécuniairement, à la formation d'un nombre d'apprentis en rapport avec l'importance de son entreprise ; 2^o protéger les apprentis contre l'exploitation abusive de certains employeurs peu scrupuleux ; 3^o veiller à ce que tous les jeunes travailleurs suivent régulièrement des cours sérieux d'instruction professionnelle.

Ces principes, fort rationnels, paraissent à la fois simples et efficaces ; aussi, n'est-il point inutile d'examiner les conditions pratiques dans lesquelles il serait possible de les réaliser.

Des trois idées fondamentales ci-dessus rappelées, la première est assurément la plus difficile à mettre en application.

C'est ce qu'observaient déjà MM. les sénateurs Henri Michel et Mascaraud dans l'exposé des motifs d'une intéressante proposition de loi : « Il ne saurait être question, disaient-ils, d'imposer à un patron, quel qu'il soit, l'obligation de faire des apprentis. Ce serait un attentat à la liberté individuelle, contre lequel on aurait le droit de protester. Mille raisons, dans le détail desquelles il serait oiseux d'entrer, peuvent, en effet, déterminer un patron à se passer d'apprentis ».

Mais d'un autre côté, il est certain que si on laisse aux chefs des maisons industrielles et commerciales la faculté de ne pas se soucier de l'instruction technique des jeunes ouvriers et employés, la crise de l'apprentissage ira en s'accroissant, et le mal dont nous souffrons actuellement ne fera qu'empirer.

C'est pourquoi M. de Ribes Christophe déclarait, dans un remarquable rapport présenté en 1910 à la Chambre de commerce de Paris sur cette grave question : « Par deux fois vous vous êtes prononcés contre l'obligation... Aujourd'hui, cependant, votre Commission vous proposera de revenir sur votre décision, estimant qu'il convient de se plier aux nécessités de l'heure présente. Les enquêtes entreprises chez les nations étrangères lui ont démontré que la grande majorité d'entre elles ont été amenées à pratiquer l'obligation sous une forme quelconque, et que même celles qui s'y refusaient au début sont disposées, aujourd'hui, à l'introduire chez elles. Votre Commission n'a pas pensé que vous puissiez rester en arrière de ce mouvement général et refuser de faire le sacrifice qu'ont accepté tant de peuples étrangers ».

Toutefois, si l'on doit établir le régime de l'obliga-

tion, il faut apporter à son exercice toute la modération et la discrétion nécessaires pour ne pas le rendre intolérable, et la solution indiquée dans ce but par le rapport de M. Verlot paraît très ingénieuse.

« Nous avons pensé, explique-t-il, que le devoir du législateur était de créer une taxe nationale d'apprentissage, d'exonérer de cet impôt tous les industriels et les commerçants qui formeraient un nombre d'apprentis proportionnel au nombre des employés ou ouvriers occupés dans leurs usines, comptoirs ou bureaux, laissant le soin aux représentants autorisés de la profession de fixer annuellement cette proportion et de donner leur avis sur la quotité et l'assiette de la taxe ».

Le produit de cette taxe devrait servir à alimenter la « caisse départementale d'apprentissage », dont les fonds seraient employés : 1^o à subventionner les cours d'enseignement professionnel obligatoire, principalement dans les communes privées de ressources ; 2^o à organiser des concours d'apprentis ; 3^o à entretenir des bourses d'apprentissage ; 4^o à entretenir des bourses de voyage en France et à l'étranger pour les lauréats des concours ; 5^o à subventionner les petits patrons (formant des apprentis) en vue de les dégrever de leurs frais d'assurances contre les accidents du travail ; 6^o à donner des encouragements financiers et des subventions aux professeurs des cours professionnels, envoyés faire un stage soit à l'école normale d'enseignement technique, soit surtout dans des usines ou maisons de commerce ».

Ajoutons que les municipalités et conseils généraux pourraient également, à la demande des corporations intéressées, créer une taxe municipale d'apprentissage, « exclusivement réservée à des œuvres d'apprentissage, dont lesdites corporations, syndiquées ou associées, auraient seules disposition de l'emploi sous la surveillance de l'administration compétente ».

Grâce à ces dispositions, tous les employeurs contribueraient à l'éducation professionnelle des jeunes ouvriers, et beaucoup sans doute formeraient directement des apprentis pour échapper à la taxe.

Mais il ne suffit pas de contraindre les patrons à « faire des apprentis » : il faut s'assurer aussi que les adolescents employés dans les usines ou les maisons de commerce reçoivent l'enseignement théorique et pratique nécessaire au bon ouvrier. Or, jusqu'à présent, l'apprentissage n'est soumis à aucune surveillance efficace des pouvoirs publics.

Pour combler cette lacune, le rapport de M. Constant Verlot propose de « rendre le contrat d'apprentissage écrit et déposé obligatoirement ».

« Ce contrat, dit-il, devra comporter, de part et d'autre, une sanction en cas d'inexécution des obligations. On évitera ainsi les contradictions flagrantes qui se produisent au Conseil des prud'hommes et au Tribunal de commerce quand il s'agit de juger les contrats verbaux. Une jurisprudence unique s'établirait, car on ferait appliquer les prescriptions du contrat d'apprentissage établi conformément à la loi. Le contrat d'apprentissage aura alors une valeur incontestable qu'il ne possède pas actuellement, puisque des tribunaux ont déclaré que le contrat verbal n'était pas un contrat, et ont décidé que l'enfant placé par contrat verbal n'était pas un apprenti, mais un manoeuvre ».

En outre, on instituerait des « Comités locaux d'apprentissage », composés de représentants de l'administration, de patrons, d'ouvriers et d'employés, qui veilleraient à ce que l'apprentissage ne soit pas détourné de son but.

On établirait, enfin, des sanctions sévères à l'égard des chefs d'établissement, d'une part, des parents ou tuteurs d'autre part, qui n'observeraient pas fidèlement le contrat.

De ces mesures, il semble qu'on puisse attendre quel-

verbales étaient utilisés comme aides, manœuvres ou « petites mains », faute d'un engagement précis liant leurs employeurs envers leurs parents.

* *

En plus de ces dispositions, le rapport de M. Constant Verlot propose d'imposer à tous les adolescents employés dans l'industrie et le commerce la fréquentation régulière de cours professionnels « créés par des associations ou syndicats, par les chefs d'établissements intéressés ou, à leur défaut, par les communes ou groupements de communes ».

Tout chef d'établissement serait tenu : « 1° De laisser à ses apprentis le temps et la liberté nécessaires pour suivre les cours obligatoires professionnels ; 2° de s'assurer de l'assiduité aux cours de ses jeunes ouvriers et employés, en visant une fois par mois le livret distribué par la commune à chacun d'eux, livret qui lui sera communiqué par le directeur des cours, et sur lequel figureront les présences contrôlées et les absences ».

La fréquentation de ces cours resterait obligatoire pour tous les adolescents jusqu'à l'âge de dix-huit ans : seuls ceux ayant obtenu, à la suite d'un examen spécial, un « certificat de fin d'apprentissage », ou possédant un « diplôme délivré par une école technique ou publique reconnue par l'Etat », en seraient dispensés.

Les employeurs auraient, du reste, la possibilité de se soustraire aux obligations que nous venons d'indiquer en instituant eux-mêmes, dans leurs propres ateliers, des cours théoriques et pratiques analogues à ceux prévus par les dispositions précédemment analysées.

Dans tous ces cas, les cours devraient avoir lieu pendant les heures de travail à l'usine ou à l'atelier. Ils ne seraient organisés en dehors de ces heures que dans des circonstances exceptionnelles, « après autorisation de la commission départementale et sur avis de la commission locale ».

Bien entendu, le temps de présence des apprentis à l'usine ne pourra jamais excéder dix heures par jour, « le temps consacré aux cours professionnels étant compté dans la durée de la journée de travail ». Mais, par une heureuse modification de la législation actuelle, il serait stipulé que « les apprentis suivant les cours professionnels seront tolérés dans des établissements où la durée de la journée de travail pourra être portée au-dessus de la limite légale, par suite de dérogations prévues », ces dérogations ne pouvant naturellement pas s'appliquer aux adolescents.

* *

Tels sont les principes dominants de la réforme proposée dans le rapport de M. Constant Verlot. Certes, plusieurs des mesures nouvelles qu'il préconise paraîtront pénibles à divers patrons et à quelques ouvriers : dans l'ensemble, pourtant, toutes répondent aux desiderata maintes fois exprimés et par les employeurs et par les salariés.

En outre, une réelle latitude est laissée à l'initiative privée, car on a voulu tenir compte de ce conseil très sage donné autrefois par M. Cruppi : « Il faut que la loi soit d'une grande souplesse, qu'elle puisse s'adapter à tous les besoins, à toutes les circonstances et ne fonctionner que petit à petit, après l'initiative privée ».

Aussi les industriels et les commerçants auront-ils, suivant encore une expression de M. Cruppi, la possibilité de « construire la loi avant qu'elle soit votée ». Des institutions fort intéressantes et très utiles ont déjà été créées par des particuliers : c'est à les encourager que l'on vise d'abord, à inciter tous les intéressés à en organiser de semblables.

Nous croyons que les résultats escomptés par M. Constant Verlot pourront être obtenus et, à nos yeux, le texte de la loi qu'il soumet au Parlement paraît n'offrir que peu d'inconvénients en face d'avantages importants. Son vote marquerait donc une pre-

mière étape dans la voie de la rénovation de l'apprentissage et de l'enseignement technique en France : souhaitons qu'il ne se fasse pas trop attendre!

René THÉRY.

C^{ie} Universelle du Canal Maritime de Suez

Lors de l'assemblée générale annuelle du 2 juin 1913, les recettes de l'exercice alors en cours, affectées et par une détaxe de 50 centimes et par un fléchissement du trafic, accusaient une diminution de près de 6 millions de francs. Mais comme le laissait alors espérer le Conseil d'administration, la situation s'est améliorée pendant les derniers mois de l'année. En effet, le mouvement maritime, au cours du deuxième semestre de 1913, a dépassé celui de la période correspondante de 1912, et la réduction des recettes a été finalement inférieure à la perte imputable à la détaxe. Bref, les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre dernier, se comparent ainsi à ceux de 1912 :

| COMPTES DE PROFITS ET PERTES | | Exercices | |
|--|-----------------------|----------------------|--|
| | 1912 | 1913 | |
| | (En francs) | | |
| Produits | | | |
| Recettes du transit : Navires.. | 132.929.341 03 | 122.989.967 53 | |
| — Passage* | 2.499.020 " | 2.653.340 " | |
| — Barques. | 64.657 58 | 67.623 26 | |
| Pilotage..... | 116.925 " | 119.755 " | |
| Remorquage..... | 92.302 55 | 111.445 05 | |
| Stationnement..... | 419.109 62 | 409.731 76 | |
| Location du matériel flottant et recettes diverses..... | 54.707 64 | 51.884 81 | |
| Location de terrains dans la zone franche de Port-Saïd. | 253.962 14 | 277.979 29 | |
| Produits des placements des fonds disponibles et divers. | 2.338.471 62 | 2.091.496 04 | |
| Moitié des produits du domaine commun..... | 137.968 34 | 89.763 24 | |
| Domaine particulier : | | | |
| Location de bâtiments.... | 189.425 88 | 195.337 07 | |
| Eaux : | | | |
| Port-Saïd et Ismaïlia | 554.621 13 | 563.714 01 | |
| Suez..... | 200.600 36 | 224.650 25 | |
| Entretien : | | | |
| Recettes diverses | 71.526 34 | 49.862 70 | |
| Total des produits .. | 139.922.639 23 | 129.925.949 " | |
| Charges | | | |
| Charges sociales..... | 15.569.228 91 | 15.562.668 86 | |
| Dépenses administratives... | 2.289.209 13 | 2.365.364 90 | |
| Moitié des charges du domaine commun..... | 129.659 39 | 159.377 30 | |
| Transit et navigation..... | 4.105.000 65 | 4.026.606 18 | |
| Domaine particulier..... | 768.072 39 | 704.418 89 | |
| Eaux : | | | |
| Port-Saïd et Ismaïlia | 520.874 33 | 512.089 75 | |
| Suez..... | 167.485 76 | 168.675 36 | |
| Entretien du canal et de ses accessoires | 6.295.811 73 | 7.601.364 27 | |
| Bénéfices nets d'exploitation. | 110.077.296 94 | 98.825.383 49 | |
| Sommes égales | 139.922.639 23 | 129.925.949 " | |

Des bénéfices nets d'exploitation il convient de déduire les prélèvements divers, à savoir :

| | Prélèvements divers | |
|---|---------------------|---------------|
| | Exercices | |
| | 1912 | 1913 |
| | (En francs) | |
| Fonds d'amortissement | 3.000.000 " | 3.000.000 " |
| Fonds d'assurance et d'imprévu | 3.000.000 " | " " |
| Intérêts et amortissement de titres représentatifs de coupons consolidés..... | 1.800.006 75 | 1.799.964 25 |
| Intérêts et amortissement du capital social..... | 10.080.275 " | 10.080.550 " |
| Réserve statutaire..... | 2.765.910 45 | " " |
| | 20.646.192 20 | 14.880.514 25 |

En déduisant ces « prélèvements divers » des bénéfices nets on obtient, comme bénéfices disponibles, les montants suivants :

| | Soldes disponibles | |
|---|----------------------|----------------------|
| | Exercices | |
| | 1912 | 1913 |
| | (En francs) | |
| Bénéfices nets d'exploitation... | 110.077.296 94 | 98.825.383 49 |
| A déduire : | | |
| Prélèvements et amortissements comme ci-dessus..... | 20.646.192 20 | 14.880.514 25 |
| Bénéfices nets de l'exercice.... | 89.431.104 74 | 83.944.869 24 |
| A ajouter : | | |
| Reliquat de l'exercice précédent. | 339.581 64 | 477.728 64 |
| Prélèvement sur la réserve extraordinaire | " " | 3.500.000 " |
| Soldes disponibles..... | 89.770.686 38 | 87.922.597 88 |

Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale du 8 juin courant de répartir, comme ci-dessous, le solde disponible de l'exercice 1913. Ici encore nous opérons un rapprochement avec la répartition à laquelle on s'était arrêté pour l'exercice 1912.

| | Exercices | |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| | 1912 | 1913 |
| | (En francs) | |
| Répartition | | |
| 71 0/0 aux actionnaires..... | 61.978.000 " | 62.382.400 " |
| 15 0/0 au gouvernement égyptien..... | 13.093.943 66 | 13.179.380 29 |
| 10 0/0 aux fondateurs..... | 8.729.295 78 | 8.786.253 52 |
| 2 0/0 aux administrateurs.... | 1.745.859 15 | 1.757.250 70 |
| 2 0/0 aux employés..... | 1.745.859 15 | 1.757.250 70 |
| Réserve extraordinaire | 2.000.000 " | " " |
| Report à nouveau..... | 477.728 64 | 60.062 67 |
| | 89.770.686 38 | 87.922.597 88 |

Ainsi que nous l'avions annoncé à la date du 23 mai dernier, le dividende net a été maintenu, à quelques centimes près, pour les actions de jouissance et les parts de fondateur, au niveau du précédent, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-dessous :

| | Exercices | | | |
|-------------------------|-----------|---------|---------|---------|
| | 1912 | | 1913 | |
| | Brut | Net | Brut | Net |
| | (Francs) | | | |
| Actions de capital..... | 179 945 | 165 " | 180 956 | 165 " |
| — de jouissance.... | 154 945 | 141 640 | 155 956 | 142 675 |
| Parts de fondateur..... | 87 292 | 80 573 | 87 862 | 81 162 |

Pendant l'année 1913, 5.085 navires, représentant un tonnage net de 20.033.884 tonnes, ont transité dans le canal. C'est, par rapport à 1912, une diminution de 288 navires et de 241.236 tonnes. Cette diminution est due au ralentissement très marqué du trafic sur lest, inférieur de 700.000 tonnes environ, soit de près de moitié, à ce qu'il était l'année précédente. Par contre, l'accroissement du tonnage moyen des navires transiteurs a été exceptionnellement important. Tandis que la catégorie des bâtiments de plus de 4.000 tonnes de jauge nette n'atteignait pas, il y a une dizaine d'années, 22 0/0 de l'ensemble des transiteurs, elle a dépassé, en 1913, 44 0/0. Quant à la durée moyenne de la traversée, qui en 1912 était en diminution de 35 minutes sur l'année antérieure la plus favorable, elle a été maintenue au chiffre de 16 heures 40.

Le programme général d'amélioration arrêté en 1908 s'est encore poursuivi en 1913 et il sera terminé dans le courant de la présente année. Actuellement, la largeur du canal, mesurée à 10 mètres de profondeur, depuis l'entrée de Port-Saïd jusqu'à la sortie de Suez, se trouve portée à 45 mètres au minimum sur une longueur de 156 kilom. 190, comprenant, avec une largeur de 100 mètres au moins, 33 kilomètres, dont 14 kilom. 500 dans le Grand Lac Amer où la navigation s'effectue en route libre. D'autre part, l'exécution du nouveau programme arrêté à la fin de 1912 a été sérieusement abordée. Ce programme comprend un approfondissement général du canal à 12 mètres sur toute sa lon-

gueur, un élargissement général de 15 mètres dans la partie sud et la création, dans la partie nord, de sept gares élargies à 60 mètres en vue du croisement des bâtiments de largeur exceptionnelle. Deux de ces gares sont déjà terminées et deux autres sont en cours de creusement.

En ce qui regarde le trafic de l'année en cours, le rapport du Conseil d'administration observe que la reprise qui avait été constatée pendant les derniers mois de 1913 s'est poursuivie et confirmée depuis le début de l'exercice en cours. C'est d'ailleurs ce qui ressort des recettes qui, du 1^{er} janvier dernier au 30 juin, se sont élevées à 64.990.000 francs, contre 62.890.000 francs pendant la même période de l'année dernière.

Les perspectives d'avenir immédiat, observe encore le rapport, sont donc bonnes, bien que les récoltes de blé dans l'Inde aient été contrariées par une insuffisance des pluies. Et le président du Conseil d'administration, dans son allocution, a même ajouté que de quelque côté qu'on tournait les regards, on n'apercevait que des phénomènes réconfortants qui autorisent toutes les espérances.

A. LECHENET.

L'IMPOT SUR LE REVENU des Valeurs Mobilières

Voici le texte du décret, publié par le *Journal Officiel* du 22 juin 1914, portant règlement d'administration publique pour l'exécution du titre II de la loi du 29 mars dernier, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières étrangères, loi dont le texte a été publié dans l'*Economiste Européen* n° 1172 du 26 juin dernier :

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre des Finances ;
Vu le titre II de la loi du 29 mars 1914 ;
Vu la loi du 4 avril 1914, article 5 ;
Vu l'avis du ministre des Affaires étrangères ;
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Les déclarations prescrites par l'article 35, paragraphe 1^{er}, de la loi du 29 mars 1914 sont faites sur un registre spécial, tant au bureau de l'enregistrement du siège de l'établissement principal des assujettis qu'au bureau du siège de chacune des agences et succursales qu'ils possèdent. Ces déclarations sont signées soit par l'assujetti lui-même, justifiant de son identité, soit par son mandataire, en vertu d'une procuration, soit enfin, s'il s'agit d'une société, par ses représentants légaux ou leurs mandataires.

Elles font connaître, s'il y a lieu, les noms des associés solidairement responsables et rappellent le titre constitutif de la société. Elles contiennent la désignation de chacune des agences et succursales.

Les déclarations qui sont faites au siège des agences et succursales contiennent la désignation de l'établissement principal.

En cas de changement de résidence ou de siège, soit de l'établissement principal, soit d'une agence ou succursale, de même qu'en cas de création d'une agence ou succursale nouvelle, il en est fait déclaration préalable par les assujettis aux bureaux et dans la forme ci-dessus déterminée.

Une déclaration doit être faite dans les mêmes conditions si l'assujetti cesse de se livrer aux opérations prévues au présent décret ou d'y affecter une des agences ou succursales ci-dessus visées.

Art. 2. — Dans chaque département, le directeur de l'enregistrement dresse la liste des assujettis ayant fait la déclaration prévue à l'article précédent. Communication de cette liste est donnée dans les bureaux de la direction à toute personne qui en fait la demande.

Art. 3. — Le bordereau prévu à l'article 36, paragraphe 1^{er}, de la loi, mentionne les nom et prénoms ou la raison sociale et le domicile de l'assujetti qui effectue le paiement des coupons, chèques ou instruments de crédit visés par l'article 35.

Il porte la date du jour où il est déposé et présente, dans des colonnes distinctes, les indications ci-après :

1° Numéro d'inscription au registre n° 1, prévu à l'article 8 du présent décret, de l'assujetti qui effectue le paiement ;

2° Nature des coupons, chèques ou instruments de crédit dont le paiement est demandé ;

3° Nombre des coupons, chèques ou instruments de crédit ;

4° Valeur par unité, sans escompte ni commission, en monnaie française, au cours du jour du paiement, de chaque catégorie de coupons, chèques ou instruments de crédit, sous déduction seulement des impôts établis dans les pays étrangers où les titres ont été créés et dont le paiement incombe au porteur du coupon ;

5° Valeur totale de chaque catégorie de coupons ;

6° Montant total des sommes soumises à l'impôt ;

7° Montant de l'impôt de 5 0/0 retenu ou avancé sur l'ensemble des coupons ;

8° Dans le cas de production de la déclaration ou affidavit dont la forme est déterminée à l'article 11, date et numéro d'ordre de cet affidavit tenant lieu des indications prévues sous les n° 4, 5, 6 et 7.

Les indications prévues sous les n° 1, 7 et 8 doivent être inscrites par celui qui procède au paiement. Les autres indications peuvent être inscrites soit par celui qui procède au paiement, soit par celui qui présente les coupons, chèques ou instruments de crédit.

Art. 4. — Le récépissé délivré, sur sa réquisition, à celui qui demande en France le paiement des coupons, chèques ou instruments de crédit désignés à l'article 35 de la loi contient l'énonciation des nom et prénoms ou de la raison sociale et du domicile de l'assujetti qui effectue le paiement ; il est signé et rappelle le nombre et la nature des coupons, chèques ou instruments de crédit, leur valeur totale telle qu'elle figure au bordereau sous le n° 6, la date de leur paiement, le montant de l'impôt de 5 0/0 retenu, et le numéro sous lequel l'impôt a été pris en charge au registre n° 1 prévu au paragraphe 9 de l'article 8 ci-après. Dans le cas de production d'un affidavit par la personne qui a demandé le paiement, ces deux dernières indications sont remplacées par celle de la date et du numéro d'ordre de l'affidavit.

Art. 5. — Les bordereaux dont le dépôt est prévu par l'article 36, paragraphe 3, de la loi sont établis suivant une série unique de numéros. Ils contiennent, indépendamment de la date et de la signature exigées par cet article, la désignation des nom et prénoms ou de la raison sociale et du domicile de l'assujetti et la date et le lieu de la déclaration effectuée en vertu de l'article 35, paragraphe 1. Ils présentent en outre, dans des colonnes distinctes, les indications ci-après :

1° Numéro d'inscription au registre n° 2, prévu à l'article 8 du présent décret, de l'assujetti auquel la transmission est faite ;

2° Nom, prénoms ou raison sociale et domicile de cet assujetti ;

3° Nature des coupons, chèques ou instruments de crédit ;

4° Nombre des coupons, chèques ou instruments de crédit.

Art. 6. — L'assujetti doit, à toute réquisition des agents de l'administration de l'enregistrement, justifier de la régulière inscription, sur l'un ou l'autre de ses registres, des coupons inscrits sur les bordereaux, et représenter, le cas échéant, les affidavits qui lui ont été produits au moment de la demande de paiement.

Art. 7. — Les assujettis peuvent faire usage d'une griffe, apposée à l'encre grasse sur le bordereau dont la forme est déterminée par l'article précédent, ainsi que sur le récépissé dont il est question à l'article 4, et faisant connaître leurs noms et prénoms ou leur raison sociale et leur domicile, ainsi que la date à laquelle la griffe est apposée.

Cette apposition tient lieu de signature. L'empreinte de la griffe, dont le modèle doit être agréé par le directeur général de l'enregistrement ou, en vertu de sa délégation, par le directeur du département, est déposée, avant tout usage, au bureau de l'enregistrement où la déclaration a été souscrite.

Art. 8. — Les deux registres dont la tenue est prescrite par l'article 6, paragraphe 4, de la loi du 29 mars 1914, et dont les modèles sont annexés au présent décret, sont cotés et paraphés dans les conditions établies par l'article 11 du

code de commerce et contiennent une suite ininterrompue de numéros.

Le registre n° 1 reçoit l'inscription des opérations de paiement, lorsque ces opérations ont donné lieu, de la part de l'assujetti, à une retenue ou à une avance de l'impôt, ou que la personne qui a demandé le paiement a produit à cet assujetti l'affidavit dont la forme est déterminée à l'article 11. Il présente par jour, dans des colonnes distinctes, par nature de valeurs et pour chaque opération, les indications ci-après :

1° Numéro d'ordre ;

2° Nature des coupons, chèques ou instruments de crédit ;

3° Nombre des coupons, chèques ou instruments de crédit ;

4° Valeur par unité, sans escompte ni commission, en monnaie française au cours du jour du paiement de chaque catégorie de coupons, chèques ou instruments de crédit, sous déduction seulement des impôts établis dans les pays étrangers où les titres ont été créés et dont le paiement incombe au porteur du coupon ;

5° Valeur totale de chaque catégorie de coupons ;

6° Montant total des sommes soumises à l'impôt ;

7° Montant de l'impôt de 5 0/0 retenu ou avancé sur l'ensemble des coupons ;

Et s'il y a lieu :

8° Désignation détaillée de la nature et de la valeur en monnaie française des coupons dont l'assujetti n'a pu récupérer le montant sur l'émetteur ou son représentant et dont il a obtenu le remboursement de la personne qui en avait reçu précédemment le paiement ;

9° Date de ce remboursement ;

10° Montant de l'impôt de 5 0/0 retenu ou avancé sur les coupons remboursés ;

11° Dans le cas de production de l'affidavit dont la forme est déterminée à l'article 11, date et numéro d'ordre de cet affidavit tenant lieu des indications prévues sous les numéros 4, 5, 6 et 7.

Le registre n° 2 est réservé à l'inscription des transmissions ultérieures des coupons, chèques ou instruments de crédit sur lesquels l'impôt a été prélevé ou avancé par un précédent intermédiaire. Il reçoit également l'inscription des coupons, chèques ou instruments de crédit dont le paiement a donné lieu à la production au précédent intermédiaire de l'affidavit prévu à l'article 11, dans le cas où il s'agit d'une transmission à l'établissement chargé du service financier des titres auxquels ils se rapportent. Il contient, dans des colonnes distinctes, par nature de valeurs et pour chaque transmission, les énonciations suivantes :

1° Date de l'opération ;

2° Numéro d'ordre ;

3° Numéro du bordereau dont la forme est déterminée par l'article 5 ;

4° Nom, prénoms, ou raison sociale et domicile de l'assujetti qui a fait la transmission ;

5° Nature des coupons, chèques ou instruments de crédit ;

6° Nombre des coupons, chèques ou instruments de crédit.

Art. 9. — Des extraits de chacun des deux registres visés à l'article précédent sont établis à la date du dernier jour de chaque mois. Ils sont certifiés par les assujettis ou revêtus par eux de l'empreinte de la griffe prévue par l'article 7, et comprennent, dans l'ordre des numéros, toutes les opérations effectuées du premier au dernier jour du mois.

L'extrait du registre n° 1 est totalisé.

Article 10. — Les extraits sont déposés, dans les dix premiers jours de chaque mois, au bureau de l'enregistrement où la déclaration a été souscrite.

Ce dépôt est accompagné du versement de l'impôt de 5 0/0 applicable à chacune des opérations portées sur l'extrait du registre n° 1. Toutefois, ne sont pas soumises à la taxe : 1° les opérations qui, ayant été effectuées pendant le mois pour lequel l'extrait a été établi, se rapportent aux coupons mentionnés dans la colonne 8 du registre n° 1, dont l'assujetti s'est fait rembourser le montant dans le courant du même mois, par la personne qui en avait reçu le paiement ; 2° les opérations de paiement des coupons, chèques ou instruments de crédit qui ont donné lieu à la production de l'affidavit dont la forme est déterminée par l'article 11.

Si aucune opération ne figure sur l'un des deux registres l'extrait de ce registre qui doit être remis au bureau de l'enregistrement porte la mention « néant ».

Art. 11. — L'affidavit prévu par les dispositions qui précèdent est reçu par l'agent diplomatique ou consulaire français dans la circonscription duquel réside le déclarant. Il est daté et signé et constate que la personne dont il émane n'est pas de nationalité française et qu'elle est domiciliée à l'étranger et y réside. Il constate également qu'elle ne fait ni profession ni commerce de recueillir, encaisser, payer ou négocier des coupons de titres ou valeurs mobilières, ou que, si elle exerce ce commerce ou cette profession, elle a fait la déclaration pour des titres qu'elle a remis en France en nantissement d'opérations commerciales ou civiles. Il indique, en outre, que cette personne est propriétaire ou usufruitière des titres dont les coupons ont été détachés. Il mentionne la nature, le nombre et la valeur des coupons.

Les énonciations relatives à la nationalité, au domicile et à la résidence du déclarant et à sa profession ou à son commerce sont certifiées par l'agent diplomatique ou consulaire. Celui-ci certifie également les autres mentions inscrites dans la déclaration et peut exiger, en vue de leur vérification, la présentation, soit des titres mentionnés, soit du certificat de dépôt en garde, si ces titres sont déposés dans une banque, soit de l'acte de nantissement.

L'affidavit n'est valable que pour des coupons échus depuis un an au plus au jour de sa date. Il est déposé à l'appui du bordereau dont la forme est déterminée à l'article 3, et fait l'objet, sur un registre spécial, d'une inscription mentionnant la date, le nom de la personne dont il émane, la désignation de l'autorité qui l'a reçu. L'assujetti revêt l'affidavit d'un numéro d'ordre qui reproduit celui sous lequel il a été inscrit au registre spécial ci-dessus mentionné. Ce numéro est reporté, en même temps que la date, sur les bordereaux et registres prévus aux articles précédents.

L'affidavit est conservé pendant deux ans par l'assujetti qui a procédé au paiement et qui est tenu de le représenter à toute réquisition aux agents de l'enregistrement.

Pour les titres déposés en garde ou donnés en nantissement en France, et appartenant aux personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, qui continuent d'avoir leur domicile et leur résidence à l'étranger, l'affidavit est valable pour un an à partir de sa date.

En ce qui concerne les agents diplomatiques jouissant en France du bénéfice de l'extraterritorialité, les formes et les conditions de la déclaration seront arrêtées de concert par les ministres des Finances et des Affaires étrangères.

Art. 12. — Les personnes désignées au premier paragraphe de l'article 35 de la loi qui possèdent, indépendamment de leur établissement principal, une ou plusieurs agences ou succursales, doivent y faire tenir deux registres semblables à ceux dont la forme est déterminée à l'article 8 du présent décret. Ces registres reçoivent l'inscription des opérations prévues au présent décret qui ont été effectuées par l'agence ou succursale.

Chaque agence ou succursale doit, en outre, effectuer, à l'époque indiquée à l'article 10, la production des extraits prévus à l'article 9, accompagnée, s'il y a lieu, du versement de l'impôt.

Art. 13. — Les remises attribuées aux assujettis par l'article 36 de la loi sont liquidées, pour chacun des établissements, agences ou succursales, à l'expiration de chaque année, d'après le montant des prélèvements d'impôts qui y ont été effectués au cours de l'année précédente, déduction faite du montant des taxes restituées dans le cours de ladite année.

Le taux de ces remises est le suivant :

Sur les premiers 100.000 francs, 1 0/0.

Sur la partie de l'impôt excédant 100.000 francs, 0.75 0/0.

Art. 14. — Dans le cas prévu par l'article 37 de la loi, si, lors du détachement du premier coupon, le montant du revenu annuel n'est pas connu, l'impôt est calculé d'après le revenu de l'année précédente.

Art. 15. — Il est créé, pour l'exécution de l'article 37 de la loi du 29 mars 1914, des timbres mobiles à 1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 centimes, 1 franc, 1 fr. 25, 1 fr. 50, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 20 francs.

Les timbres sont annulés par l'inscription à l'encre noire, en travers du timbre, de la date de l'oblitération.

Art. 16. — Les déclarations prescrites par l'article 37, paragraphe 1^{er}, de la loi sont faites soit au bureau de l'en-

registrement de la résidence des déclarants, soit dans tout autre bureau ayant dans ses attributions la perception de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières étrangères.

A Paris, ces déclarations sont souscrites dans un bureau désigné spécialement à cet effet par l'administration.

Art. 17. — Les déclarations reçues par le service de l'enregistrement sont inscrites sur un registre à souche. Il leur est donné un numéro d'ordre qui est reproduit sur la souche et sur le volant. Y sont également mentionnés :

1° Le bureau qui reçoit la déclaration ;

2° La date de la déclaration ;

3° La nature des titres ;

4° Le nombre et le numéro des titres ;

5° La valeur par unité, sans escompte ni commission, en monnaie française au cours du jour, sous déduction des impôts établis dans les pays étrangers où les titres ont été créés et dont le paiement incombe au porteur du coupon ;

6° Le montant total des arrérages perçus ;

7° Le montant de la taxe.

Sur la demande du déclarant, ses nom, prénoms et adresse sont inscrits sur le registre.

La liquidation est vérifiée par le service de l'enregistrement qui perçoit immédiatement le montant des droits.

Art. 18. — Les receveurs de l'enregistrement ne peuvent délivrer d'extraits ou de copies des déclarations mentionnées aux deux articles précédents que sur une ordonnance du juge de paix, lorsque ces extraits ou ces copies sont demandés par d'autres personnes que les déclarants ou leurs ayants cause.

Art. 19. — L'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre fera déposer aux greffes des cours et tribunaux des spécimens des timbres mobiles créés par le présent décret. Il sera dressé, sans frais, procès-verbal de chaque dépôt.

Art. 20. — Dans le cas prévu par l'article 37 de la loi du 29 mars 1914, les timbres afférents au second semestre de 1914 devront représenter le montant de la taxe de 5 0/0 due à raison des dividendes, intérêts, arrérages et autres produits échus à partir du 1^{er} juillet 1914 ; ils seront apposés en même temps que ceux qui concernent l'année 1915.

Les déclarations afférentes au même semestre seront valablement faites en même temps que les déclarations relatives aux dividendes, intérêts, arrérages et autres produits encaissés au cours de l'année 1915.

Art. 21. — Le ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 21 juin 1914.

R. POINCARÉ.

Par le président de la République :

Le ministre des Finances,

J. NOULENS.

Informations Économiques et Financières

L'Impôt sur le Revenu au Sénat. — M. Emile Aimond, sénateur, a fait distribuer mardi aux sénateurs, l'avis financier rédigé au nom de la Commission de l'impôt sur le revenu, concernant l'impôt complémentaire qui découle des articles 7 à 28 de la loi de finances pour l'année 1914 votée par la Chambre des députés le 1^{er} avril dernier.

On sait que le titre III du projet d'impôt général sur les revenus approuvé par la Commission sénatoriale instituait lui aussi un semblable impôt, et M. Aimond s'est attaché à démontrer les rapports qui existent entre ces deux projets, qu'une différence importante sépare cependant. C'est ainsi que le titre III du projet sénatorial pendant devant la haute Assemblée, est une loi organique remplaçant par un impôt général sur le revenu, au taux de 4 0/0, deux contributions actuelles : la personnelle mobilière et les portes et fenêtres. Le projet de la Chambre ne remplace pas : il superpose. Mais si les fins sont différentes, les revenus taxés sont les mêmes.

D'autre part, les deux projets ont pour base de l'assiette de l'impôt la déclaration et la taxation ; mais,

dans l'une comme dans l'autre, on s'est efforcé de dépouiller la formule d'impôt sur le revenu proposée, de tout prétexte à inquisition et à vexation. L'article 18 est, en effet, ainsi conçu :

Art. 18. — Les contribuables passibles de l'impôt souscrivent une déclaration de leur revenu global, avec faculté d'appuyer cette déclaration de leur revenu du détail des éléments qui le composent.

Les contribuables doivent, en outre, pour avoir droit au bénéfice des déductions prévues à l'article 12 et à l'article 14, fournir dans leur déclaration toutes les justifications relatives aux dettes par eux alléguées et les indications nécessaires au sujet de leurs charges de famille.

Et l'article 19 spécifie que l'agent de l'assiette n'aura le droit d'exiger de l'assujéti la production d'aucun livre ou d'aucun acte quelconque :

« En résumé, observe M. Aimond, dans les deux systèmes, aucune obligation pour la déclaration ; contrôle de la déclaration par l'emploi des éléments certains que le contrôleur pourra connaître en vertu des lois existantes, ou, à leur défaut, présomptions tirées des signes extérieurs avec une limite qu'il ne pourra pas dépasser, et enfin arbitrage des tribunaux devant lesquels le contribuable sera défendeur s'il a fait la déclaration de son revenu, la preuve incombant à l'administration, ou bien demandeur s'il s'est laissé taxer, auquel cas l'administration ne pourra opposer à ses dires que des éléments certains parvenus à sa connaissance, ou bien des présomptions tirées des signes extérieurs dont le tribunal appréciera la valeur. »

En ce qui regarde les sanctions et pénalités, M. Aimond dit encore :

Dans le projet de la commission sénatoriale, l'article 66 porte au quintuple les droits à payer par l'auteur d'une fausse déclaration, et à cinq années le droit de répétition. Dans le projet de la Chambre, le contribuable, dans ce cas, est tenu de verser, en sus des droits afférents au montant réel de son revenu imposable, une somme égale à la partie de ces droits correspondant au revenu non déclaré.

Par contre, le gouvernement a fait disparaître du texte proposé au Sénat l'article 21 qui prévoyait, au décès du redevable, un recours de l'administration contre ses héritiers.

Puis, faisant allusion à l'objection que l'on va créer une catégorie restreinte de contribuables, l'honorable sénateur s'exprime ainsi :

A ce sujet, le reproche s'adressera aussi bien au système qui propose d'établir une surtaxe sur une certaine catégorie de cotes ; nous répondrons en outre que le système de nos impôts indirects étant progressif à rebours, la surtaxe en question ne fait que redresser des inégalités existantes, et que la richesse acquise, pour employer l'expression consacrée, doit subvenir aux besoins généraux de l'Etat, dans une mesure plus large que la simple proportion mathématique.

Au surplus, le tableau suivant calmera, nous l'espérons, les craintes excessives, pour ne pas dire injustifiées, que le projet a fait naître dans certains milieux :

| Revenus | Célibataire | Ménage de 3 enfants |
|-----------------------|-------------|---------------------|
| 5.000 francs..... Fr. | » | » |
| 10.000 francs..... | 20 | » |
| 15.000 francs..... | 60 | 14 |
| 20.000 francs..... | 120 | 42 |
| 30.000 francs..... | 300 | 140 |
| 60.000 francs..... | 900 | 560 |
| 100.000 francs..... | 1.700 | 1.120 |

Enfin, il faut assurer la couverture de l'emprunt qui sera émis le 7 courant, et on ne peut mieux l'assurer que par cet impôt complémentaire. M. Aimond le dit en ces propres termes :

L'impôt actuel constitue donc une partie de l'imposition extraordinaire que notre pays doit patriotiquement consentir

pour mettre notre pays à l'abri de toute agression. C'est dire par là que toutes les hésitations doivent cesser devant la grandeur du but à atteindre, et c'est pour cette raison que votre Commission de l'impôt sur le revenu vous propose l'adoption des articles du projet voté par la Chambre avec les modifications qui ont été apportées au texte, pour la plus grande part, d'accord avec le gouvernement.

Tel est le résumé de l'avis rédigé par le sénateur de Seine-et-Oise, avis que suit une étude détaillée, article par article des deux projets en présence.

L'Emprunt français. — Le public, la Bourse et les Banques ont accueilli avec une pleine faveur la nouvelle rente 3 1/2 0/0 dont l'émission aura lieu le 7 juillet. Le titre, offert à 91 fr., est en effet des plus avantageux. Si par suite de l'impôt sur le revenu, le seul qui frappe les nouveaux titres ou plutôt leurs coupons, à l'exclusion de la prime de remboursement, le taux nominal de 3 50 0/0 descend à 3 36, le public n'ignore pas que ces 3 fr. 36 sont rapportés par un capital de 91 fr., ce qui correspond à 3.692 pour cent francs. A ce taux d'intérêt s'ajoute un accroissement certain du capital, puisque d'ici à quelques années et en tout cas en vingt-cinq ans au plus, le titre émis à 91 fr. aura été remboursé cent francs à son détenteur. C'est une augmentation de 9 fr. pour 91 fr. de capital versé, soit 9 89 0/0 de ce capital. Le taux réel du placement, prime comprise, est nettement supérieur à 4 0/0.

Le premier versement n'est que de 10 0/0 du capital nominal, soit 20 francs pour un capital de 200 francs, correspondant à 7 francs de rente. Les versements ultérieurs se répartissent sur une période qui s'étend jusqu'à la fin de novembre, et les rentiers qui veulent se libérer par anticipation dès la répartition bénéficiant, comme d'usage, d'un escompte spécial.

Les souscripteurs de 7 francs, et, sans doute aussi ceux de 14 francs, seront intégralement servis ; ils n'ont qu'à se présenter le 7 juillet aux guichets des divers comptables, trésoriers, receveurs ou percepteurs qui prêtent leur concours à l'opération.

La nouvelle rente 3 1/2 0/0 est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, déjà fort recherchée et fait prime sur le marché. La faveur avec laquelle elle est accueillie s'explique aisément, non seulement par l'objet principal de l'emprunt, qui est de pourvoir aux besoins de la défense nationale, mais aussi par les avantages assurés aux souscripteurs.

L'intérêt, qui correspond au prix d'émission de 91 fr. par 3 fr. 50 de rente, ressort à 3,692 0/0 et d'autre part les souscripteurs sont assurés de recevoir, dans un délai moyen de quinze années, la prime de 9 fr. qui représente l'écart entre le prix d'émission et le prix de remboursement. Rien enfin n'a été négligé pour permettre aux petites bourses de participer à l'emprunt. Le premier versement n'est que du dixième du capital nominal ; les versements ultérieurs sont répartis sur une période qui ne finit qu'avec le mois de novembre ; la rente minimum à laquelle on peut souscrire a été réduite à 7 fr. (au lieu de 15 fr. comme pour la rente 3 0/0 amortissable). Enfin il sera loisible à Paris de s'adresser au Receveur percepteur de son quartier, de même qu'en province on pourra souscrire non-seulement dans les Trésoreries ou les Recettes particulières, mais encore chez les Percepteurs que désigneront les Trésoriers généraux par délégation non ministérielle. On rappelle que la Caisse des Dépôts, la Banque de France, ses succursales et ses bureaux auxiliaires, la Recette municipale de la Ville de Paris interviennent officiellement dans l'opération d'emprunt.

Banque Française du Rio de la Plata. — L'incertitude politique qui, au cours de l'année 1913, a régné en Europe, a eu une répercussion dans les pays neufs de l'Amérique du Sud. Le courant si actif de capitaux européens, qui se répandait si libéralement

pendant les années précédentes dans cette partie du monde, s'est tari soudain. Les banques locales ont dû, par suite, restreindre les crédits qu'elles accordaient à leur clientèle, et c'est cette politique qu'a suivie la Banque Française du Rio de la Plata. Il s'en est suivi une abstention de nouveaux crédits de la part de cet établissement, abstention qui a eu forcément comme conséquence un renforcement des disponibilités, mais aussi une diminution des profits.

C'est ce qui ressort des « Comptes de Profits et Pertes » des deux derniers exercices, qui s'établissent ainsi :

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

| | 1912 | | 1913 | |
|--|-------------|-----------------|-------------|-----------------|
| | Piastres or | Piastres papier | Piastres or | Piastres papier |
| Crédit | | | | |
| Solde reporté... | 31.648 | » | 33.698 | » |
| Bénéfices bruts moins créances douteuses. | 1.377.315 | 6.079.172 | 944.393 | 6.451.636 |
| Conversion en or du solde papier de Profits et Pertes transféré du débit.. | 1.977.845 | » | 2.045.000 | » |
| | 3.386.808 | 6.079.172 | 3.023.091 | 6.451.636 |
| Débit | | | | |
| Frais généraux et amortissements | 355.382 | 1.584.071 | 239.519 | 1.803.907 |
| Solde papier de Profits et Pertes..... | » | 4.495.101 | » | 4.647.729 |
| Solde or final du compte de Profits et Pertes.. | 3.031.426 | » | 2.733.572 | » |
| | 3.386.808 | 6.079.172 | 3.023.091 | 6.451.636 |

La répartition des soldes bénéficiaires pour l'exercice 1913 se compare comme suit à celle de l'exercice 1912 :

| | Exercices | |
|-------------------------------|------------------|--------------|
| | 1912 | 1913 |
| Répartition | (En piastres-or) | |
| Affectations statutaires..... | 269.795 51 | 233.213 51 |
| Réserves..... | 179.863 67 | 155.475 67 |
| Dividendes..... | 2.548.068 70 | 2.202.572 » |
| Solde à reporter..... | 33.697 73 | 142.310 99 |
| | 3.031.425 61 | 2.733.572 17 |

Le dividende pour 1913 a été fixé à 80/0 soit 40 francs par action de 100 piastres-or ou 500 francs, contre 10 0/0 ou 50 francs pour les trois exercices précédents.

En ce qui concerne les banques dans lesquelles la Société est intéressée, le rapport mentionne que les résultats obtenus en 1912-1913 par la Banque Argentine et Française démontrent que, malgré la crise européenne, cette Institution a suivi une marche régulière et progressive. De son côté le Banco de la Republica, au Paraguay, a pu distribuer, le 30 juin 1913, un dividende de 8.50 0/0 contre 7.50 précédemment et 6 0/0 en 1910-1911 :

Malgré le resserrement monétaire, la Banque Française du Rio de la Plata a maintenu à ses succursales et agences les mêmes disponibilités que précédemment ; leurs résultats ont été satisfaisants. Quant au chapitre « Propriétés et mobilier », il est passé d'une année à l'autre, de 3.802.844 piastres-or à 6.245.482 piastres-or. Cette augmentation de 2.442.338 piastres-or semble due non seulement à la création de nouvelles succursales, mais aussi à l'acquisition d'immeubles expropriés à la suite de la non-solvabilité de certains débiteurs.

Cette Société vient de publier l'avis suivant adressé à ses actionnaires :

L'examen préalable des comptes a permis au Conseil d'administration de décider la distribution d'un acompte de

15 francs par action, correspondant aux profits réalisés sur les affaires courantes pendant le premier semestre de l'année 1914, après amortissement des pertes à prévoir sur les engagements en cours.

La diminution dans les bénéfices comparés à ceux de la même période de l'année 1913 provient de ce que la banque est restée fidèle à ses habitudes de prudence en restreignant depuis un an ses opérations et en conservant une encaisse importante pour parer à toutes éventualités.

D'ailleurs les diverses affaires dans lesquelles la banque est intéressée se développent normalement et promettent pour l'avenir des résultats très satisfaisants.

Ajoutons que l'acompte de 15 francs net d'impôts sera payé le 5 août prochain :

A Paris : à la Banque Argentine et Française ; au Crédit Lyonnais ; à la Banque de l'Union parisienne ; à la Société Marseillaise, et à Bordeaux : à la Banque de Bordeaux.

Compagnie Générale des Etablissements Pathé Frères. — Les actionnaires de la Compagnie Générale des Etablissements Pathé frères (ancienne Compagnie Générale de Phonographes, Cinématographes et Appareils de précision), se sont réunis le 24 juin en assemblée générale annuelle, pour recevoir communication des comptes de l'exercice social 1913-1914, clos le 28 février dernier.

Ces comptes se soldent par un bénéfice net de 8.433.279 fr. 55, contre 7.320.304 fr. 39 en 1912-1913, et les bénéfices disponibles de ces deux exercices se sont établis ainsi :

| | Exercices | |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| | 1912-1913 | 1913-1914 |
| | (En francs) | |
| Bénéfices de l'exercice..... | 7.320.304 39 | 8.433.279 55 |
| Report de l'exercice précédent.. | 297.056 91 | 382.471 07 |
| Bénéfices disponibles..... | 7.617.361 30 | 8.815.750 62 |

Ces bénéfices ont été répartis de la manière suivante :

| | Exercices | |
|----------------------------|--------------|--------------|
| | 1912-1913 | 1913-1914 |
| | (En francs) | |
| Répartition | | |
| Réserve statutaire..... | 366.015 21 | 421.663 97 |
| Amortissements divers..... | 2.578.875 02 | 3.265.356 25 |
| Dividende..... | 3.900.000 » | 4.500.000 » |
| Tantièmes..... | 390.000 » | 450.000 » |
| Report à nouveau..... | 382.471 07 | 178.730 40 |
| Sommes égales..... | 7.617.361 30 | 8.815.750 62 |

Pour le dernier exercice 1913-1914, le dividende a été fixé à 15 francs par action, en augmentation de 2 francs sur le précédent.

La comparaison des deux derniers bilans fait ressortir, d'une année à l'autre, une augmentation de 7.490.926 fr. 54 dans les immobilisations, augmentation qui résulte de l'achèvement des nouvelles usines et de leur aménagement en matériel et outillage. D'autre part, il y a à relever une progression de 2.101.675 francs 90 dans le stock des matières premières qui provient uniquement de la branche cinématographique, la Compagnie étant devenue son propre producteur de la totalité du support nécessaire à son industrie.

Par contre, les amortissements sont passés, du 28 février 1913 au 28 février 1914, de 22.634.643 fr. 75 à 26.734.643 fr. 75, et ils reçoivent encore la somme de 3.265.356 fr. 25 prélevée sur les bénéfices de 1913-1914, de sorte qu'à l'heure actuelle ils s'établissent à 30 millions de francs, montant égal à celui du capital social représenté par 300.000 actions de 100 francs nominal.

L'intérêt des Bons du Trésor. — Par décision du ministre des Finances en date du 29 juin 1914, l'intérêt

attaché aux bons du Trésor a été fixé, à partir du 30 juin 1914 inclusivement :

- A 1 0/0 pour les bons d'un mois à moins de trois mois;
- A 2 1/2 0/0 pour les bons de trois mois à moins de six mois;
- A 1 0/0 pour les bons de six mois à un an.

PETITES NOUVELLES

◆ A l'occasion du Circuit automobile du Rhône, la Bourse de Lyon sera fermée demain, 4 juillet.

◆ Pour la 25^e semaine de 1914, les recettes de la *Compagnie générale des Omnibus* s'élèvent à 744.330 fr. 10 pour les omnibus et à 523.088 fr. 30 pour les tramways, contre respectivement 724.938 fr. 15 et 474.194 fr. 10 pour la même semaine de 1913. Pour les 25 premières semaines de 1914, les recettes totales s'établissent donc à 17.957.800 fr. 45 pour les omnibus et à 12.353.039 fr. pour les tramways, au lieu de 17.300.527 fr. 80 et 11.139.957 fr. 35 pour les mêmes semaines de 1913. D'où une augmentation en 1914 de 657.272 fr. 65 pour les omnibus, et de 1.213.681 fr. 65 pour les tramways, soit une plus-value totale de 1.870.954 fr. 30 pour l'année en cours.

◆ Pour la seconde décennie de juin 1914, les recettes des voitures de la *Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens* se sont élevées à 962.764 fr., contre 919.374 fr. pendant la même décennie de 1913. Du 1^{er} janvier au 20 juin 1914, les recettes totales s'élèvent à 18.004.588 fr., en augmentation de 1.198.694 fr. sur celles de la période correspondante de l'année dernière.

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

| PARIS ET SUCCURSALES | 25 juin | 2 juillet |
|--|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | |
| Encaisse de la Banque : | | |
| Or..... | 3.975.595.226 | 4.057.683.653 |
| Argent..... | 638.340.870 | 638.877.046 |
| | 4.614.036.096 | 4.696.560.699 |
| Effets échus hier à recevoir à ce jour..... | 40.333 | 1.009.516 |
| Portefeuille Paris : | | |
| Effets Paris..... | 615.627.972 | 618.069.864 |
| Effets Etrangers..... | 8.119.761 | 8.859.968 |
| Effets du Trésor..... | 79.578 | 133.940 |
| Portefeuilles des succursales..... | 987.918.875 | 1.163.695.256 |
| Avances sur lingots à Paris..... | 25.720.000 | 25.720.000 |
| Avances sur lingots dans les succurs. | | |
| Avances sur titres à Paris..... | 196.445.361 | 203.143.971 |
| Avances sur titres dans les succurs. | 521.029.625 | 517.872.978 |
| Avances à l'Etat..... | 200.000.000 | 200.000.000 |
| Avances temporaires au Trésor public..... | 4.989.900 | 4.989.900 |
| Rentes de la Réserve..... | 10.000.000 | 10.000.000 |
| Rentes de la Réserve (ex-banques)..... | 2.980.750 | 2.980.750 |
| Rentes disponibles..... | 99.579.293 | 99.579.293 |
| Rentes immobilisées..... | 100.000.000 | 100.000.000 |
| Hôtel et mobilier de la Banque..... | 4.000.000 | 4.000.000 |
| Immeubles des succursales..... | 43.772.943 | 43.776.301 |
| Dépenses d'administration de la Banque et des succursales..... | | 1.796.279 |
| Emploi de la réserve spéciale..... | 8.407.394 | 8.407.394 |
| Divers..... | 291.303.591 | 282.803.124 |
| Total..... | 7.734.051.447 | 7.993.399.237 |
| PASSIF | | |
| Capital de la Banque..... | 182.500.000 | 182.500.000 |
| Bénéfices en additions au capital..... | 8.006.145 | 8.006.145 |
| Loi du 17 mai 1834..... | 10.000.000 | 10.000.000 |
| Réserves : | | |
| Ex-banques département. | 2.980.750 | 2.980.750 |
| Loi du 9 juin 1857..... | 9.125.000 | 9.125.000 |
| Réserve immobilière de la Banque..... | 4.000.000 | 4.000.000 |
| Réserve spéciale..... | 8.407.444 | 8.407.444 |
| Billets au porteur en circulation..... | 5.852.295.155 | 6.051.151.095 |
| Arrangés de valeurs déposées..... | 20.640.876 | 54.974.853 |
| Billets à ordre et reçus..... | 3.160.213 | 3.263.811 |
| Compte courant du Trésor, créditeur..... | 294.325.525 | 249.692.138 |
| Comptes courants de Paris..... | 916.280.515 | 818.279.494 |
| Comptes courants dans les succursales..... | 100.432.232 | 164.397.858 |
| Dividendes à payer..... | 1.498.908 | 13.561.948 |
| Escompte et intérêts divers..... | 34.078.338 | 2.950.793 |
| Récompte du dernier semestre..... | 4.703.050 | 4.703.050 |
| Divers..... | 281.617.293 | 405.404.883 |
| Total..... | 7.734.051.447 | 7.993.399.237 |

Comparaison avec les années précédentes

| | 7 juillet 1910 | 6 juillet 1911 | 4 juillet 1912 | 3 juillet 1913 | 2 juillet 1914 |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Circulation..... | 5.190.5 | 5.193.2 | 5.396.5 | 5.399.0 | 6.051.1 |
| Encaisse or..... | 3.396.8 | 3.196.8 | 3.259.1 | 3.317.0 | 4.057.7 |
| — argent..... | 881.2 | 852.2 | 814.9 | 623.6 | 638.9 |
| Portefeuille..... | 873.4 | 1.098.5 | 1.480.1 | 1.655.7 | 1.790.7 |
| Avances aux partic. | 571.6 | 675.7 | 686.8 | 734.0 | 721.0 |
| — à l'Etat..... | 180.0 | 187.0 | 207.1 | 200.0 | 200.0 |
| Compt. cour. Trésor..... | 107.4 | 150.6 | 156.1 | 450.4 | 249.7 |
| — partic. | 583.8 | 655.4 | 708.1 | 732.9 | 982.7 |
| Taux d'escompte..... | 3 0/0 | 3 0/0 | 3 0/0 | 4 0/0 | 4 0/0 |
| Prime de l'or..... | pair | pair | pair | pair | pair |
| Bén. nets (milliers fr.) | 871 | 839 | 631 | 1.541.1 | 1.154.5 |

RECETTES DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (Grandes C^{tes})

Du 4 au 10 juin 1914 (23^e semaine)

(En milliers de francs)

| Désignation des lignes | Kilomètres exploités | Rec. br. de la semaine | | Recettes brutes des années | | Différence pour 1914 |
|----------------------------|----------------------|------------------------|--------|----------------------------|---------|----------------------|
| | | 1914 | 1913 | 1914 | 1913 | |
| Etat (ancien réseau)..... | 3.018 | 1.379 | 1.327 | 29.002 | 29.456 | - 454 |
| Etat (réseau racheté)..... | 6.036 | 4.881 | 4.696 | 99.574 | 98.882 | + 692 |
| Paris-Lyon-Méditer..... | 9.720 | 10.790 | 10.720 | 255.400 | 255.180 | + 220 |
| — Chemins Algériens..... | 513 | 336 | 331 | 7.246 | 7.297 | - 51 |
| Nord..... | 3.840 | 6.034 | 6.221 | 139.250 | 139.691 | - 441 |
| Orléans..... | 7.467 | 5.279 | 5.204 | 124.573 | 126.291 | - 1.718 |
| Est..... | 5.027 | 5.618 | 5.698 | 126.267 | 127.017 | - 750 |
| Midi..... | 4.105 | 2.798 | 2.727 | 60.851 | 60.862 | - 11 |
| Est-Algérien..... | 952 | 315 | 275 | 6.476 | 6.425 | + 51 |
| Bône-Guelma..... | 1.922 | 500 | 520 | 11.883 | 11.804 | + 82 |
| Ouest-Algérien..... | 366 | 129 | 145 | 3.026 | 3.157 | - 131 |
| Lignes Algériennes..... | 968 | 175 | 172 | 3.208 | 3.104 | + 104 |

Pour la 24^e semaine de 1914, les recettes de nos grandes Compagnies accusent sur celles de la période correspondante de 1913 les variations suivantes : *Augmentations* : Etat (ancien réseau), 60.000 francs ; Etat (réseau racheté), 82.000 francs ; Midi, 146.000 francs ; Orléans, 120.000 francs ; Paris-Lyon, 50.000 francs. *Diminutions* : Est, 160.000 francs ; Nord, 134.000 francs ; Chemins Algériens, 11.000 francs.

Mouvements des Caisses d'épargne. — Opérations des Caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des Dépôts et Consignations, du 11 au 20 juin 1914 :

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Dépôts de fonds..... | 5.461.026 74 |
| Retraits de fonds..... | 4.391.756 31 |
| Excédent de dépôts..... | 1.129.270 43 |

Excédent de retraits, du 1^{er} janvier au 20 juin 1914 : 24.910.203 fr. 72.

Capitaux employés en achats de rentes effectués en Bourse, du 11 au 20 juin 1914 :

- 1^o Pour le compte des déposants des Caisses d'épargne ordinaires, 427.130 fr. 58 ;
- 2^o Pour placement des excédents de dépôts ainsi que des arrrages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des Caisses d'épargne ordinaires, 2.673.411 fr. 77.

Avis et Décisions de la Chambre syndicale des Agents de Change de la Ville de Paris

Depuis le 24 juin, les obligations 5 0/0 de la Société des Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët) sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

Ces titres sont inscrits à la première partie du Bulletin de la Cote.

14.800 obligations de 500 francs 5 0/0, émises à 487 fr. 50, libérées et au porteur, amortissables en 25 ans, de 1915 à 1940, soit au pair par tirages au sort semestriels en mars et septembre, soit au-dessous du pair par rachats en Bourse, sous réserve de remboursement anticipé à partir de 1918 ;

Intérêt annuel : 25 francs payables par moitié les 1^{er} mai et 1^{er} novembre ;

Jouissance courante : 1^{er} mai 1914.
Service des titres et des coupons : Société Générale, Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts, Banque Transatlantique.

Le 26 juin il a été détaché 104 fr. 166 (100 fr. net) sur les actions de la Banque de France.
Déduction faite de l'impôt, le montant de ce coupon s'élève à 2.500 francs pour 25 actions.

REVUE HEBDOMADAIRE du Marché Financier de Paris

La liquidation de fin de mois n'a pas amené de réelles modifications sur le Marché. Les échanges sont demeurés calmes et les dispositions générales hésitantes dans l'ensemble. Quant à l'attentat de Serajevo il a produit une pénible impression, mais sans avoir, toutefois, de répercussion sur la tenue de la Cote.

Les besoins de capitaux pour l'échéance de coupons du 1^{er} juillet et surtout pour la souscription au nouvel emprunt français ont fait que les reports ont été assez élevés, même sur le Marché officiel, où l'argent n'a pu s'obtenir qu'aux environs de 4 1/2 0/0 l'an.

★ ★ Les Rentes françaises ont été lourdes.

La Rente 3 0/0 Perpétuelle, qui finissait à 83 fr. 67 1/2, est revenue à 82 fr. 95 fin juillet, avec un report de 27 et de 24 centimes.

La Rente 3 0/0 Amortissable que nous laissons à 86 fr. 65, finit à 86 fr. 55, ex-coupon trimestriel de 75 centimes.

★ ★ Les Obligations de la Ville de Paris sont restées bien tenues.

Les Obligations 4 0/0 1865 finissent à 544 francs, au lieu de 533 francs.

Les Obligations 3 0/0 1871 terminent à 398 fr. 25, au lieu de 398 fr. 50 ; Obligations 4 0/0 1875, 516 fr. ; Obligations 2 0/0 1899 (Métropolitain), 336 fr. 50, contre 334 fr. 50 ; Obligations 1904 2 1/2 0/0 (Métropolitain), 384 francs, sans changement.

L'Obligation 2 3/4 0/0 1905 est à 350 francs, contre 348 francs ; 3 0/0 1910, 364 francs ; Obligation nouvelle 1912 3 0/0 de 300 fr. avec lots (libérée de 110 francs), 257 francs.

Prochains tirages : 5 juillet : Ville de Paris 1894-96 et Ville de Paris 1912.

★ ★ L'action de la Banque de France est à 4.600 francs au comptant, au lieu de 4.640 francs.

Pour la partie écoulée du second semestre de 1914, les bénéfices nets provisoires provenant des escomptes et intérêts divers se chiffrent par 5.857.564 francs, contre 7.150.918 francs pour la même période de 1913 et 5.485.971 francs en 1912.

★ ★ L'action du Crédit Foncier de France clôture à 892 francs à terme, sans changement.

Les Obligations Foncières et Communales, qui semblent devoir profiter tout particulièrement des capitaux qui ne pourront pas s'employer dans l'Emprunt National, ont eu des transactions animées.

Les Obligations Communales 2 60 0/0 1879 sont à 442 francs ; 3 0/0 1880, 492 fr. 25 ; Communales 3 0/0 1891, 348 francs ; 2 60 0/0 1892, 390 francs ; 2 60 0/0 1899, 336 francs ; Communales 3 0/0 1906, 447 francs ; 3 0/0 1912 de 250 francs avec lots, 234 fr. 25 les obligations libérées de 130 francs et 240 fr. 25 les obligations entièrement libérées.

L'Obligation Foncière 3 0/0 1879 s'inscrit à 490 francs, perdant 3 francs ; Foncière 3 0/0 1883, 402 francs ; Obligations Foncières 2 60 0/0 1885, 387 francs ; Foncières 1895 2 80 0/0, 402 francs ; Obligations Fon-

cières 3 0/0 1903, 455 francs ; Obligations Foncières 3 0/0 1909, 249 francs ; Obligations Foncières 3 1/2 0/0 1913 demandées à 483 francs, les titres entièrement libérés, et à 478 francs les titres libérés seulement de 160 fr. ; Obligations Foncières 4 0/0 1913, 487 francs. Prochains tirages : 5 juillet : Foncières 1879, 1885, 1909 et 1913.

★ ★ Le groupe de nos Grandes Sociétés de Crédit a été de nouveau irrégulier.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui clôturait il y a huit jours à 1.515 francs, est à 1.506 francs.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.586 francs, au lieu de 1.590 francs.

La Société Générale finit à 765 francs contre 768 francs.

Le Crédit Industriel et Commercial reste à 727 francs les actions libérées.

Le Comptoir National d'Escompte est à 1.025 francs, perdant 4 francs.

La Banque de l'Union Parisienne, qui était revenue à 851 francs, se retrouve à 850 francs.

La Banque Française pour le Commerce et l'Industrie termine à 267 francs.

Le Crédit Mobilier Français s'inscrit à 520 francs, contre 517 francs la semaine dernière.

La Banque de l'Algérie reste à 2.845 francs, au comptant, en hausse de 20 francs.

Les actions du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie sont à 634 francs au comptant.

L'action Banque Privée (Lyon-Marseille) est à 375 francs à terme, en recul de 3 francs.

Les actions de 253 francs nominal du Crédit Franco-Egyptien clôturent à 158 francs, au lieu de 163 francs il y a huit jours.

La Rente Foncière, qui avait fléchi à 569 francs, perd encore 5 francs à 564 francs.

Les obligations 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine finissent à 407 francs ; Obligations 4 1/2 0/0, 429 francs. Actions, 600 francs.

★ ★ Les actions de nos Grandes Compagnies de Chemins de fer ont été généralement soutenues.

L'Est, qui s'inscrivait à 900 francs il y a huit jours, clôture à 904 francs.

Le Midi se retrouve à 1.106 francs, sans changement. Le Lyon se tient à 1.235 francs au comptant, en recul de 5 francs.

Le Nord est à 1.730 francs, gagnant 12 francs.

L'Ouest clôture à 866 francs, au comptant, en moins-value de 12 francs.

L'Orléans se tient à 1.300 francs, au lieu de 1.302 fr.

★ ★ Les Valeurs Industrielles et Commerciales ont été calmes pour la plupart.

L'action du Métropolitain de Paris, que nous laissons à 516 francs, revient à 514 francs.

L'action du Chemin de fer électrique Nord-Sud de Paris est à 135 francs, comme précédemment.

La Thomson-Houston, qui finissait à 685 francs, perd 9 francs à 676 francs.

L'action de la Société Parisienne pour l'Industrie des Chemins de fer et des Tramways électriques, qui restait il y a huit jours à 264 francs, finit à 267 fr.

Les actions de la Compagnie Electrique de la Loire et du Centre se retrouvent à 369 francs. Pour les dix premiers mois de l'exercice 1913-14, les recettes de cette Compagnie ont atteint 5.572.240 francs, contre 4.881.124 francs pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 691.116 francs ou 14 0/0.

La Maifidano (action de jouissance) clôture à 200 fr. au comptant.

Les Messageries Maritimes ordinaires s'échangent à 76 francs ; actions de priorité, 145 francs.

Les actions ordinaires de la Compagnie Générale Transatlantique sont à 128 fr. au comptant. Actions de priorité, 132 francs.

L'action des Etablissements Bergougnan sont à 1.390 francs.

Les actions *Montbard-Aulnoye* clôturent à 250 fr. Les parts sont à 22 francs.

L'action *Suez*, qui était revenue à 4.975 francs, regagne 5 francs à 4.980 francs.

L'action de jouissance de la *Compagnie Générale des Omnibus* clôture à 223 fr. Les actions de capital sont à 552 francs, contre 562 francs.

Les actions de l'*Industrielle Foncière*, libérées seulement de 250 francs, restent à 547 francs. Les *Obligations 4 1/2* clôturent à 498 francs; *Obligations 4 0/0*, 417 francs.

Les obligations *4 1/2 0/0* de la *Compagnie des Chemins de fer de Santa-Fé* finissent à 430 francs.

Les *Obligations 4 1/2 0/0* des *Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres* montent à 378 francs.

★★ Les *Fonds d'Etats Etrangers* ont été diversement traités.

L'*Argentin 4 0/0 1896 (Rescision)* reste à 85 fr. 60; *Argentin 4 1/2 0/0 1911*, 92 fr. à terme.

Le *4 0/0 Brésilien 1889* clôture à 73 fr. 90 à terme.

La *Rente Ecclésiastique Espagnole*, qui était revenue à 89 fr. 05, regagne 15 centimes à 89 fr. 20.

La *Rente Italienne* clôture à 96 fr. 80, comme la semaine dernière.

Le *Mexicain 4 0/0 or 1910* se retrouve à 72 fr. 90, regagnant 90 centimes.

Le *Portugais 3 0/0, 1^{re} série*, s'inscrit à 65 francs, en hausse de 50 centimes.

Les *Consolidés Russes 1^{re} et 2^e séries*, qui se tenaient à 88 fr. 90, reculent à 88 fr. 30.

Le *Russe 5 0/0 1906*, que nous laissons à 102 francs, se retrouve à 102 fr. 25; *3 0/0 1891-1894*, 73 fr. 25, contre 73 fr. 45; *3 0/0 1896*, 70 francs, au lieu de 70 fr. 30; *Russe 4 1/2 0/0 1909*, 98 fr. 50, perdant 10 centimes.

La *Rente Serbe Amortissable 4 0/0* est à 80 fr. 15, au lieu de 81 fr. 80; *5 0/0 or 1913 (Monopoles)* 89 fr. 15 au comptant, contre 90 fr. 45.

La *Rente Ottomane Unifiée 4 0/0*, qui s'était reprise jeudi dernier à 81 francs, repend 20 centimes à 80 fr. 80. *Emprunt 5 0/0 1914*, 90 fr. 10.

★★ La *Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens* clôture à 505 francs, en recul de 2 francs.

La *Banque Impériale Ottomane* est à 608 francs, au lieu de 610 francs.

La *Banque d'Athènes* s'inscrit à 45 francs, contre 46 francs.

La *Banque Nationale du Mexique*, qui était revenue à 534 francs, fléchit à 463 francs sur le rapport du Conseil d'administration.

La *Sosnowice*, qui avait fléchi à 1.322 fr., regagne 1 fr. à 1.323 francs. *Naphte Russes*, 471 francs.

L'action *Naphte J.-N. Ter-Akopoff* finit à 320 fr., l'action nouvelle de 100 roubles.

Nous recevons, au sujet de cette entreprise, communication de la note suivante :

« Cette Société, suivant en ceci l'exemple de toutes les grandes entreprises de la région de Bakou, a contracté ces temps derniers un intérêt important dans les affaires du rayon de Grosnyi.

« Elle a réalisé cette opération, d'une part sous la forme d'une participation dans la constitution de la Société Maximoff qui, formée de la réunion de trois anciennes entreprises, exploite de vastes terrains près du village d'Ermolov, au centre même de l'ancien champ de Grosnyi, et dont la production actuelle dépasse 5.000.000 de pouds par an; d'autre part sous la forme d'acquisition d'une étendue considérable de terrains de recherches dans le rayon connu sous le nom de « nouveau Grosnyi » qui semble constituer, à l'heure actuelle, un des plus beaux espoirs de l'industrie russe du pétrole.

« La Société Ter-Akopoff a donc réussi à s'assurer à la fois, dans le rayon de Grosnyi, de la production immédiate et d'importantes réserves pour l'avenir. »

Les *Tabacs Ottomans* sont à 435 francs, en recul de 12 francs.

La *Briansk ordinaire* est à 414 francs, en plus-

value de 5 francs; *Actions privilégiées*, 400 francs, regagnant 1 franc.

Le *Rio-Tinto*, qui restait à 1.701 francs la semaine dernière, passe à 1.718 francs.

L'action ordinaire de la *Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens* s'échange à 400 francs et l'action privilégiée à 415 francs.

MARCHÉ EN BANQUE

Pour les besoins de la liquidation, l'argent s'est tenu, mardi dernier, entre 5 1/4 et 5 1/2 0/0, sauf dans le compartiment des *Valeurs Industrielles Russes*, qui ont été un peu mieux traitées, ce qui témoignerait de l'existence d'un certain découvert.

L'*Argentin 4 0/0 or* finit à 81 fr. 50 comme jeudi dernier.

Le *Brésil 5 0/0 1895* est revenu de 87 francs à 86 fr. 60.

Le *Mexicain 5 0/0 Intérieur* revient à 33 fr. 75; *Mexicain 3 0/0 Intérieur*, 24 francs, contre 25 fr. 70.

La *Banque Péninsulaire Mexicaine*, qui finissait à 110 fr. 50, se retrouve à 105 fr. 50.

Les actions des *Machines Hartmann*, qui étaient revenues à 458 francs, remontent à 466 francs.

L'action *Platine*, qui clôture à 615 francs, recule à 581 francs sur le bruit de la découverte de nouveaux gisements dans l'Oural et en Allemagne.

L'action *Usines Maltzof*, qui restait à 676 francs la semaine dernière, progresse de 24 francs à 700 francs.

Les actions *Société pour la Construction de Wagons à Saint-Petersbourg* sont à 279 fr. 50, contre 281 francs il y a huit jours.

La *Taganrog* clôture à 542 francs, contre 526 francs.

Tubes et Forges de Sosnowice, actions de 100 roubles, 695 francs, en plus-value de 10 francs.

L'action *Forges et Aciéries du Donetz* finit à 1.133 francs.

Dniéproviennne 3.220 francs, au lieu de 3.210 francs la semaine dernière.

Les parts des *Ateliers et Chantiers de Nicolaïeff* sont à 51 francs.

L'action ordinaire *Haut-Volga* reste à 16 francs, et l'action privilégiée à 45 fr. 50.

La *Toula* s'inscrit à 1.017 francs, au lieu de 1.002 francs.

L'action *Naphte Lianosoff* finit à 492 francs.

Une note communiquée observe que le rapide développement de la *Société Lianosoff*, dont la production qui était de 2.324.000 pouds en 1911 a atteint 20.186.000 pouds en 1913 et passera à 40 millions de pouds environ pour 1914, lui a été en quelque sorte imposé par les circonstances dès l'instant où sa direction, pressant l'essor de l'industrie pétrolière, jugea utile et profitable d'y adapter les moyens d'action de l'entreprise.

L'action *Naphte de Bakou* s'inscrit à 1.686 francs, en hausse de 39 francs. On annonce que, malgré la grève qui vient d'éclater, un certain nombre de puits de cette entreprise sont encore en exploitation.

Le *Cape Copper* clôture à 75 francs contre 79 fr. 25. La *Tharsis* s'échange à 160 francs, gagnant 1 franc. La *Spassky* revient à 68 fr. 50.

Le *Laurium Grec* se tient à 36 fr. 75. *Huanchaca*, 26 fr., contre 26 fr. 50.

La *Balia Karaidin*, qui finissait à 446 francs jeudi dernier, se retrouve à 445 francs.

La *Doubowaja-Balka* se retrouve à 250 francs. La *Harpener*, qui finissait à 1.312 francs, perd 7 francs à 1.305 francs.

L'action de la *Société Financière des Caoutchoucs*, qui restait à 82 fr. 50, s'inscrit à 80 fr. 50.

Les actions *Malacca* ordinaires sont à 100 fr., au lieu de 104 francs; l'action privilégiée est à 90 francs, en recul de 3 fr. 50.

Les actions *Brasseries et Tavernes Zimmer* progressent à 142 francs.

L'action *Raisins de Corinthe* est à 154 fr. 50, au lieu de 156 fr. 50 jeudi dernier. L'action *Société Hellénique de Vins et Spiritueux* finit à 133 fr. 50, perdant 1 franc.

Voir les Tableaux des Cours sur la Couverture

REVUE COMMERCIALE

2 juillet 1914.

Blés : Les importations de céréales ; la situation ; les cours. — Sucres : Les stocks vivibles ; la situation ; les cours. — Vins : La situation ; les cours. — Soies : La situation ; les cours. — Métaux : La situation ; les cours.

Blés. — Voici le relevé officiel de nos importations de céréales pendant le mois de mai 1914, dixième mois de la campagne 1913-14, comparativement à celles du mois correspondant de 1913, en commerce spécial :

| | Du 1 ^{er} au 31 mai | |
|-------------------------------------|------------------------------|-----------|
| | 1914 | 1913 |
| (En quintaux) | | |
| Algérie, Tunisie et zone franche... | 23.307 | 39.703 |
| Autres pays | 1.513.311 | 2.363.105 |
| Totaux | 1.536.618 | 2.402.808 |
| Avoine | | |
| Algérie et Tunisie | 66.409 | 9.816 |
| Autres pays | 486.934 | 615.894 |
| Totaux | 553.343 | 625.710 |
| Orge | | |
| Algérie et Tunisie | 7.446 | 3.888 |
| Autres pays | 46.758 | 18.750 |
| Totaux | 54.204 | 22.633 |
| Seigle | 16.885 | 21.070 |
| Mais | 256.719 | 282.212 |

Depuis le 1^{er} août 1913, début de la campagne 1913-1914, jusqu'au 1^{er} du mois courant, nos importations de céréales en commerce spécial ont été les suivantes, comparativement à celles de la même période de la campagne précédente :

| | 1913-14 | 1912-13 |
|--------------|------------|-----------|
| (Quintaux) | | |
| Blé | 12.085.885 | 7.788.519 |
| Avoine | 5.110.462 | 3.625.961 |
| Orge | 1.424.581 | 641.007 |
| Seigle | 416.382 | 571.782 |
| Mais | 4.230.295 | 4.187.575 |

Les conditions atmosphériques ont été meilleures ; la culture voit ses espoirs augmenter, l'épiage et la floraison jouissent de conditions plus favorables et une amélioration très réelle s'est déjà produite.

En France, les marchés de province sont irréguliers et changent suivant les conditions et les progrès de la récolte locale. Certains marchés sont faciles, alors que d'autres sont fermes et les affaires présentent un caractère irrégulier. Anvers est calme, avec une demande de la consommation médiocre. On a acheté un peu de blé américain, mais à des prix au-dessous de la parité des autres sortes. Hambourg a été facile sur des avis de récolte favorables et des offres libérales de l'Amérique. Il y a eu un assez bon courant d'affaires en Hardwinters, et la tendance du marché a été plus soutenue. Sur les marchés allemands, le commerce d'exportation est lourd, tandis que la Hongrie a fait quelques achats de nouvelle récolte. A Budapest, on offre du blé indigène d'ancienne récolte avec une certaine libéralité, mais les meuniers de province recommandent d'acheter à des prix au-dessous de la parité de la place. Le blé étranger est parcimonieusement offert, et cependant quelques cargaisons de blé roumain disponibles restent invendues à cause des prix élevés qu'on demande.

Sur les marchés à terme d'Amérique, le découvert a tiré avantage des avis de la bonne marche des moissons dans le sud-ouest, des nouvelles favorables de la récolte et baissières de l'Argentine, de l'amélioration des avis concernant la récolte étrangère, du bruit que les offres de la campagne prennent de l'extension, des câbles faibles de Winnipeg et du beau temps du nord-ouest. Les haussiers ont opéré sur des offres de blé de nouvelle récolte plus légères de la part de la culture, sur des contrats d'exportation libéraux, sur le défaut de temps sec et chaud et sur une réduction du visible. Le beau temps, une consommation plus réduite et un flé-

chissement brusque sur les marchés d'Amérique et quelques marchés continentaux ont été les principales causes de la dépression actuelle.

A la Bourse de Commerce de Paris, les tendances sont calmes avec une nuance d'irrégularité. La dernière séance est plus ferme.

Le courant fait 27 .. ; le prochain, 26 55.

Prix du Blé sur les principaux marchés du monde
(Les 100 kilogrammes)

| Villes | 4 juin | 11 juin | 18 juin | 25 juin | 2 juill. |
|-----------------|--------|---------|---------|---------|----------|
| | 1914 | 1914 | 1914 | 1914 | 1914 |
| | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. |
| Paris | 29 .. | 28 50 | 28 .. | 27 10 | 27 .. |
| Liverpool | 19 84 | 20 21 | 19 90 | 19 24 | 18 59 |
| Berlin | 26 84 | 26 48 | 26 09 | 25 96 | 25 75 |
| Budapest | 27 64 | 27 72 | 26 98 | 26 54 | 26 69 |
| Chicago | 16 63 | 16 20 | 15 78 | 15 .. | 14 79 |
| New-York | 18 17 | 18 08 | 17 64 | 16 81 | 16 51 |

Sucres. — Les stocks des sucres, d'après la circulaire de M. Licht, s'établissent comme suit :

| | 1914 | 1913 |
|--|-----------|-----------|
| (En tonnes) | | |
| Allemagne, 1 ^{er} juin | 1.011.850 | 901.017 |
| Hambourg, 22 juin | 88.490 | 87.430 |
| Autriche-Hongrie, 1 ^{er} juin | 560.359 | 558.073 |
| France, 1 ^{er} juin | 335.703 | 416.188 |
| Hollande, 1 ^{er} juin | 55.749 | 61.817 |
| Belgique, 1 ^{er} juin | 95.988 | 96.653 |
| Angleterre, 1 ^{er} juin | 331.404 | 227.563 |
| Total en Europe | 2.479.543 | 2.348.751 |
| Etats-Unis, 24 juin | 317.000 | 397.775 |
| Cuba, six principaux ports, 24 juin .. | 509.000 | 554.000 |
| Flottants pour Amérique du Nord, 11 juin | 43.500 | » |
| Total général | 3.349.043 | 3.300.526 |

Les tendances des marchés sucriers ont présenté une certaine irrégularité cette semaine. Tout d'abord, les cours ont fléchi sans raison bien apparente et surtout sans que l'on puisse savoir si les causes déterminantes de ce mouvement étaient bien fondées. A New-York, les sucres bruts ont fléchi d'une manière sensible ; puis, à ces dispositions assez peu satisfaisantes, a succédé un mouvement de reprise assez marqué. On a avancé, à l'appui de ces mouvements, que les betteraves en Europe étaient assez sérieusement attaquées par les pucerons et que de nouvelles pluies à Cuba ont restreint sensiblement le travail.

L'exportation allemande en mai a été forte cette année et l'année dernière : 109.900 et 110.500 tonnes. Elle a continué à être très élevée pendant les deux premières décades de juin 1914 ; au 20 juin, elle dépassait déjà l'exportation de juin 1913 en entier. Les fortes exportations de l'Allemagne du 1^{er} au 20 juin et la diminution du stock à Hambourg ont également été commentées dans un sens favorable aux détenteurs.

A la Bourse de Commerce de Paris, les tendances se sont affaiblies sur des reventes en liquidation et sur la baisse du baromètre. On termine un peu plus soutenu.

Le sucre blanc n° 3 fait 34 50 ; les roux 88°, 31 37.

Prix du Sucre sur les principaux marchés
(Les 100 kilogrammes)

| Villes | 4 juin | 11 juin | 18 juin | 25 juin | 2 juill. |
|-------------------------|--------|---------|---------|---------|----------|
| | 1914 | 1914 | 1914 | 1914 | 1914 |
| | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. |
| Paris (roux 88°) | 29 62 | 29 62 | 31 .. | 30 82 | 31 37 |
| Londres | 23 90 | 23 50 | 23 06 | 22 80 | 23 20 |
| Bruxelles | | 24 87 | 25 .. | 24 62 | 24 87 |
| Amsterdam | 23 40 | 23 40 | 23 13 | 22 88 | 22 88 |
| Prague | | 22 57 | 22 57 | 21 80 | 22 26 |
| Hambourg | 23 92 | 23 68 | | 23 .. | 23 24 |
| New-York (méla° 89°) .. | 30 18 | | | 31 32 | 30 57 |

Vins. — La température est devenue nettement favorable avec le déclin de la lune. La floraison s'était terminée sans dommage sur le littoral méditerranéen et dans le Bordelais. Elle trainait en longueur dans nombre d'autres régions, en particulier dans le haut Languedoc, la Gascogne, l'Armagnac, les Charentes, le Beaujolais-Mâconnais, la Bourgogne et la Champagne. Si ce temps favorable persiste on peut espérer que les premiers jours de juillet seront marqués par la fin de cette évolution.

Le mildew ne s'est pas développé dans la période sous revue et le temps chaud et clair a favorisé la lutte contre la cochylys et l'eudemis.

Les marchés continuent à ressentir le contre-coup des variations atmosphériques et le retour de la chaleur a été marqué par un léger affaiblissement des tendances qui avait, d'ailleurs, déjà été préparé par les bonnes nouvelles de la floraison dans les départements gros producteurs.

Dans l'Hérault, on a offert des lots de vin titrant 9°2 à 9°3 aux environs de 23 fr. l'hectolitre. On a aussi demandé 24 fr. avec demande de contre-offre.

Dans le Gard, on signale la vente de quelques grosses caves au prix de 21 à 21 50 l'hectolitre.

Dans l'Aude, les 8° à 8°5 se traitent entre 21 et 21 fr. 25; les 9° à 22 fr. et les 10° à 23 francs.

La cote officielle de la Chambre de commerce de Béziers porte les rouges 8° à 9° à 22 et 23 fr. 50; les 9° à 10° font de 23 fr. 50 à 25 fr. Les vins rosés sont aux environs de 25 et 27 fr. et les blancs oscillent entre 23 et 29 fr., le tout à l'hectolitre nu à la propriété.

Dans le Bordelais, la floraison est à peu près terminée et malgré quelques mauvaises journées elle s'est passée dans de bonnes conditions. Les affaires sont toujours très calmes et l'on n'attend guère leur réveil avant la récolte. Dans la région de Libourne on a cependant fait quelques affaires sur souches aux cours de 60 à 65 fr. pour les palus de Libourne et de 75 à 85 fr. pour les Saint-Emilionnais.

En Bourgogne, les progrès de la semaine ont été considérables. Les gamays sont plus avancés que les pinots. On ne parle guère de maladies cryptogamiques. Par contre on rencontre beaucoup de vers dans les raisins et on compte sur la chaleur pour les faire disparaître.

En Algérie, on continue à espérer une bonne récolte. Les dégâts du phylloxera sont à peu près compensés par les plantations nouvelles. On a fait quelques affaires sur souches avec des cours en baisse légère.

A Bercy, les affaires n'ont pas acquis une bien grande ampleur et le retour de la chaleur a été marqué par un affaiblissement des cours.

La dernière cote des courtiers assermentés près la Bourse de commerce porte les Aramons 7 à 8°, de 28 à 30 fr.; les Montagne 9°, de 29 à 31 fr.; les Minervois et Corbières 10°, et les Roussillon 10 à 11°, de 31 à 33 fr.; les Algérie rouges 11 à 12°, de 31 à 33 fr. et les blancs, de 31 à 33 fr., soit une réduction d'environ 1 franc sur les cours précédemment enregistrés.

Soies. — Les transactions sont toujours calmes et régulières sur notre marché. La fabrique persiste dans sa réserve et ne semble pas vouloir se décider à souscrire aux demandes de la production. On attend aussi d'être plus nettement fixé sur les tendances de la mode et les genres d'étoffe qui pourront être en faveur.

La cote conserve sa fermeté, mais les marchés à livrer sont toujours peu nombreux.

On a fait :

Grèges Cévennes extra 11/13, 56 fr.; Grèges Italie 1^{er} ordre 10/12, 52-53 fr.; Grèges Piémont 1^{er} ordre 12/16, 53 fr.; Grèges Brousse 1^{er} ordre 14/16, 48-49 fr.; Grèges Syrie 1^{er} ordre 9/11, 49-50 fr.; Trames Canton fil. 1^{er} ordre 26/30, 43-44 fr.; Trames Chine n. t. c. 3^e ordre 40/45, 35 fr. 25; Trames Japon fil. t. c. 1^{er} ordre, 24/26, 52-53 fr.; Organsins Cévennes extra 20/22, 59 fr.; Organsins Italie 1^{er} ordre 20/22, 58 fr.; Organsins Brousse 1^{er} ordre 28/32, 52 fr.; Organsins Syrie 1^{er} ordre 19/21, 55-56 fr.; Organsins Japon fil. 1^{er} ordre 20/22, 55 fr.

En grèges asiatiques, l'activité n'a pas reparu sur notre marché, et cette huitaine n'a pas été meilleure que la précédente.

Les nouvelles des places d'origine sont plus satisfaisantes,

quoique les cotations témoignent toujours d'irrégularité, notamment à Canton. Ici, on peut dire que les cours marquent le pas, avec une tendance indécise.

En fabrique, on n'a pas à se plaindre des préférences de la mode qui vont à un certain nombre de tissus; Auteuil nous a révélé de délicieuses élégances dont le taffetas, le liberty, la dentelle, la mousseline, le linon faisaient les frais. On a pu vérifier sans conteste la place prépondérante que détient le tissu de soie dans le costume féminin et on a l'impression que la saison prochaine ne lui sera pas défavorable.

Métaux. — Les tendances sont toujours faibles sur nos marchés et le cuivre a été presque continuellement déprimé depuis le commencement jusqu'à la fin de la semaine. Par suite des démarches de plus en plus actives des producteurs pour arriver à placer le cuivre affiné qu'ils avaient accumulé, les cotes ont de nouveau fléchi et la faiblesse qui dominait déjà fut encore accentuée par les développements défavorables de la bourse des valeurs de New-York. Les spéculateurs, fortement inquiets, se décidèrent alors à liquider leurs positions, mais ils trouvèrent que le marché n'était plus si bien disposé à enlever le métal, les acheteurs se tenant sur une réserve qui alla en s'accroissant jusqu'au moment où un niveau sensiblement plus réduit fut touché.

Les nouvelles concessions offertes aux consommateurs par les vendeurs de cuivre électrolytique amenèrent d'abord une assez bonne demande, et un volume appréciable de cuivre fut placé aux fabricants d'Europe; mais, lorsque les offres furent très nombreuses, les acheteurs devinrent réticents et, depuis, les affaires devinrent très restreintes. Les consommateurs américains sont restés en dehors du marché, sauf dans les cas où ils étaient forcés de couvrir des besoins immédiats et leurs avis sur les conditions du commerce continuent à être peu satisfaisants. Le prix coté pour l'électro par la première main est maintenant 18 3/4 cents, mais des producteurs de second ordre et des négociants offrent à une limite inférieure.

Les premières marques se retrouvent à 158 50; les ordinaires à 156 75.

Le calme a dominé sur le marché de l'étain et l'on n'a pas à constater de nouvelle baisse cette semaine. Les affrètements des Détroits ont été évalués à un chiffre plus réduit que précédemment. Malgré cela, les attaques du groupe baissier sont restées nombreuses et se sont encore accentuées lorsqu'on a appris que des maisons d'Allemagne et d'Angleterre étaient en difficulté pour des marchés spéculatifs. Ce ne fut qu'en fin de semaine que les cours purent reprendre une partie du terrain perdu.

L'étain Banca est à 380; le Billiton à 364.

Le plomb continue à faire preuve d'une bonne résistance et l'allure générale de ce marché tranche nettement sur la dépression des autres métaux. La livraison rapprochée est toujours recherchée.

On cote 56 50 et 57.

Le sentiment a été meilleur dans les centres de galvanisation, et le marché en zinc a reflété cette amélioration des dispositions. Les consommateurs viennent plus franchement sur le marché.

Le zinc de Silésie est à 63 fr. 75; les autres bonnes marques à 58 75.

* *

Cours des Métaux à Londres

(La tonne de 1.016 kil. 048)

| Métaux | 4 juin 1914 | | 11 juin 1914 | | 18 juin 1914 | | 25 juin 1914 | | 2 juillet 1914 | |
|-----------------------|-------------|----------|--------------|----------|--------------|----------|--------------|----------|----------------|--|
| | £ sh. d. | £ sh. d. | £ sh. d. | £ sh. d. | £ sh. d. | £ sh. d. | £ sh. d. | £ sh. d. | £ sh. d. | |
| Cuivre en barres : | | | | | | | | | | |
| Disponible..... | 61 15 0 | 62 5 0 | 61 15 0 | 60 18 9 | 61 0 0 | | | | | |
| A 3 mois..... | 62 7 6 | 62 17 6 | 62 7 6 | 61 11 3 | 61 12 6 | | | | | |
| Etain : disponible.. | 139 0 0 | 141 0 0 | 137 5 0 | 139 2 6 | 140 15 0 | | | | | |
| — à 3 mois.... | 141 0 0 | 142 17 6 | 139 0 0 | 140 17 6 | 142 7 6 | | | | | |
| Plomb anglais : disp. | 19 12 6 | 19 12 6 | 20 0 0 | 19 17 6 | 19 10 0 | | | | | |
| — espagnol : — | 19 7 6 | 19 2 6 | 19 10 0 | 19 7 6 | 18 12 6 | | | | | |
| Zinc : disponible... | 21 7 6 | 21 7 6 | 21 7 6 | 21 7 6 | 21 10 0 | | | | | |
| — | | | | | | | | | | |
| * Glasgow | | | | | | | | | | |
| Fonte disponible... | 51 3 0 | 51 2 0 | 51 1 1/2 | 51 3 1/2 | 51 0 0 | | | | | |

HERMÉS.

ALLEMAGNE

LA SITUATION

Berlin, 30 juin 1914.

L'assassinat de l'archiduc-héritier d'Autriche. — Le mouvement général des charbons. — La « Reichsbank » et la « liquidité ». — La Bourse.

La nouvelle de l'assassinat de l'archiduc-héritier d'Autriche a produit à Berlin et dans toute l'Allemagne une stupeur profonde. Au premier moment, on n'y voulut point croire; mais force fut de se rendre à l'évidence quand, dimanche après-midi, les journaux publièrent des éditions spéciales, qu'ils firent distribuer gratuitement au public.

Dans les milieux diplomatiques, on observe la plus grande réserve au sujet de ce tragique événement et de ses conséquences possibles. Mais tous ceux que leur rang ou leurs fonctions n'astreignent point à pareille attitude ne se font pas faute de manifester, avec leurs regrets du présent, leurs inquiétudes de l'avenir. Depuis quelque temps déjà, la politique de l'Allemagne donnait à penser que l'Empire se préoccupait surtout de pouvoir, au besoin, se passer autant que possible de tout concours : il semble maintenant que ce but lui soit imposé plus impérieusement que jamais.

Telle est, brièvement résumée, l'opinion qui ressort clairement de la lecture des différents journaux qui, tous, consacrent à la tragédie de Sarajevo, des colonnes et même des pages entières.

L'empereur Guillaume II a été extrêmement affecté en apprenant la mort terrible de François-Ferdinand : vous savez qu'il avait séjourné chez lui à Konopischt, il y a une quinzaine de jours à peine. Le Kaiser se rendra à Vienne pour assister aux obsèques.

La production de la houille en Allemagne pendant le mois de mai 1914 s'est élevée à 45.990.000 tonnes, quantité supérieure de 1.720.000 tonnes à celle du mois correspondant de 1913 et de 840.000 tonnes à celle d'avril dernier. La *Frankfurter Zeitung* observe avec juste raison que la comparaison de ces chiffres ne saurait amener à des conclusions absolues : car la production enregistrée en mai 1913 a été très sensiblement réduite du fait de la grève survenue à cette époque dans le district de la Haute-Silésie. La production du coke accuse un recul assez sensible : elle n'a été en mai 1914 que de 2.640.000 tonnes contre 2.670.000, soit 30.000 tonnes de moins qu'en 1913; celle de lignite : 7.390.000 tonnes, marque une avance de 52.000 tonnes; enfin, celle des briquettes atteint 2.580.000 tonnes, en augmentation de 42.000 tonnes par rapport à la quantité obtenue l'an dernier.

Le mouvement général des charbons a donné les résultats suivants pendant les cinq premiers mois de 1914, par comparaison avec la période correspondante en 1913 :

La production se répartit en : houille, 79.132.000 tonnes contre 77.648.000; coke, 13.309.000 tonnes contre 13.333.000; lignite, 37.193.000 tonnes contre 35.041.000; briquettes, 12.110.000 tonnes contre 10.965.000.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les entrées sont en diminution pour la houille, le coke et le lignite; en augmentation pour les briquettes; aux sorties, on enregistre une différence en plus pour la houille et le lignite, en moins pour le coke et les briquettes. Les importations se sont élevées à 3.830.000 tonnes contre 4.071.000 pour la houille; 229.000 tonnes contre 235.000 pour le coke; 2.685.000 tonnes contre 2.911.000 pour le lignite et 70.000 tonnes contre 61.000 pour les briquettes. Les exportations ont été : pour la houille et le coke, de 14.909.000 et 2.171.000 tonnes contre 13.688.000 et 2.869.000; pour le lignite et les briquettes, de 27.000 et 1.362.000 tonnes contre 26.000 et 1.398.000.

Enfin, la consommation est en progrès sur toute la ligne. Les quantités sont les suivantes : houille, 68.053.000 tonnes en 1914, contre 68.031.000 en 1913 et 60.793.000 en 1912; coke, 11.367.000 tonnes, contre 10.690.000 et 9.452.000; lignite, 39.851.000 tonnes, contre 37.926.000 et 36.126.000; briquettes, 10.818.000 tonnes, contre 9.628.000 et 8.662.000.

Je vous ai fait part l'an dernier de la campagne entreprise par la *Reichsbank* dans le but d'amener les grands établissements de crédit à augmenter toujours davantage leur liquidité.

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* vient de publier, à ce sujet, un intéressant article. L'organe officiel commence par constater que les différents instituts n'ont accordé jusqu'ici qu'une attention secondaire à la possession d'importantes réserves en or : ils se sont surtout préoccupés de pouvoir satisfaire aux exigences de leur clientèle en développant d'une façon particulière leurs différents services d'avances; la question des disponibilités ne les a intéressés qu'autant qu'il s'agissait de besoins courants et à échéance rapprochée.

C'est contre cette manière de voir et de procéder que la *Reichsbank* s'élève à nouveau aujourd'hui : le but principal que doivent poursuivre et atteindre les établissements de crédit consiste dans la possession d'importantes réserves liquides.

L'Allemagne peut être fière, à juste titre, de sa puissance industrielle : elle ne doit plus s'en contenter. Il lui faut faire une place de plus en plus importante à l'industrie des capitaux et arriver à se classer parmi les principales puissances financières du monde.

Outre qu'à ce point de vue une grande liquidité est un signe manifeste de prospérité, elle assure aux établissements de crédit une solidité plus grande et une indépendance réelle vis-à-vis de l'étranger; ce dernier avantage est loin d'être négligeable en temps de crise, les événements balkaniques récents sont bien faits pour le prouver.

D'ailleurs, il est un fait nettement significatif à cet égard : c'est que tous les grands Etats s'efforcent, à mesure que les instruments de crédit se répandent et se perfectionnent davantage, d'accroître de plus en plus leur stock d'or : le public ne thésaurise plus, les grandes banques l'ont supplanté dans ce rôle.

Aussi la *Reichsbank* tient-elle à mettre à profit le ralentissement actuel de l'activité économique du pays qui permet de faire refluer plus facilement les espèces vers les grands instituts de crédit. Elle reprend avec énergie sa campagne pour « la plus grande liquidité » au moment où le montant des créances sur l'étranger dépasse, en rentrées, celui des engagements nouveaux.

En Bourse, les affaires sont toujours calmes. L'argent au jour le jour vaut de 4 1/2 à 5 0/0. L'escompte hors banque est à 2 3/4 0/0.

Informations Économiques et Financières

BILAN DE LA BANQUE DE L'EMPIRE

| | 1914 | | 1913 | |
|-------------------------------|-----------|--------------|-----------|--------------|
| | 23 juin | Dil. 15 juin | 23 juin | Dil. 15 juin |
| ACTIF (milliers de marks) | | | | |
| Métal et or en lingots..... | 1.711.955 | + 24.320 | 1.415.901 | + 41.733 |
| Billets du Trésor..... | 71.530 | + 4.592 | 21.901 | + 1.394 |
| Billets d'autres banques..... | 32.111 | + 5.802 | 32.790 | + 5.405 |
| Lettres de change..... | 755.402 | - 27.002 | 1.009.514 | - 49.592 |
| Prêts sur titres..... | 54.985 | - 9.272 | 74.520 | - 7.033 |
| Valeurs..... | 263.591 | + 9.759 | 15.833 | - 11.764 |
| Divers..... | 273.368 | + 48.947 | 264.899 | + 74.383 |
| PASSIF (milliers de francs) | | | | |
| Capital social..... | 180.000 | (n. mod.) | 180.000 | (n. mod.) |
| Réserve..... | 74.479 | (n. mod.) | 70.048 | (n. mod.) |
| Circulation de billets..... | 1.804.569 | - 29.835 | 1.754.597 | - 21.067 |
| Autres engagements à vue..... | 1.066.047 | + 86.073 | 773.065 | + 83.456 |
| Divers..... | 37.847 | + 0.908 | 50.648 | + 1.440 |

STATISTIQUE relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de Marks)

| DATES | Or | Argent | Circulation | Comptes courants et dépôts | Portefeuille | Avances | Réserve de billets | Taux de l'esc % |
|-------------|---------|---------|-------------|----------------------------|--------------|---------|--------------------|-----------------|
| 30 avril... | 1324031 | 332.866 | 2.101 | 825 | 925 | 90 | + 559 | 4 |
| 7 mai... | 1326761 | 329.185 | 2.006 | 837 | 864 | 67 | + 289 | » |
| 15 »... | 1342655 | 331.806 | 1.911 | 941 | 829 | 59 | + 415 | » |
| 23 »... | 1353364 | 332.691 | 1.839 | 998 | 793 | 56 | + 509 | » |
| 30 »... | 1313932 | 321.911 | 2.014 | 842 | 877 | 66 | + 240 | » |
| 6 juin... | 1325387 | 324.730 | 1.910 | 884 | 804 | 60 | + 374 | » |
| 15 »... | 1356205 | 331.430 | 1.843 | 980 | 782 | 64 | + 355 | » |
| 23 »... | 1371078 | 343.877 | 1.805 | 1.066 | 755 | 55 | + 561 | » |

Courrier de la Bourse de Berlin

Berlin, 2 juillet 1914.

Après un début faible sur les nouvelles de Vienne, la tendance est redevenue un peu meilleure.

On a coté le 3 0/0 Consolidé, 76 7/8; Russe 1902, 89 3/8; Deutsche Bank, 233 3/4; Harpener, 177 1/4; Laura, 146 1/4; Bochumer 221 3/8.

ANGLETERRE

LA SITUATION

Londres, 30 juin 1914.

L'attentat de Sarajevo. — Le budget aux Communes. — La situation monétaire. — La tenue du Stock-Exchange.

La nouvelle de l'assassinat de l'archiduc d'Autriche François-Ferdinand a produit une impression profonde dans tous les milieux anglais. La presse est unanime à réprover cet acte odieux, dont elle envisage les conséquences possibles pour la monarchie dualiste et pour la situation politique internationale.

« La mort de l'archiduc héritier, écrit la *Westminster Gazette*, a pour conséquence de donner la succession à un jeune homme inconnu et inexpérimenté. Malgré tout, il n'y a pas lieu d'être particulièrement pessimiste sur l'avenir de la monarchie austro-hongroise. Elle a vécu, malgré toutes les prévisions de démembrement, et elle vivra encore. Mais ce serait une excellente chose pour la monarchie si l'effort de réconciliation avec l'élément slave, tenté par l'archiduc défunt, était poursuivi par son successeur. »

Je vous ai indiqué, la semaine dernière, les modifications apportées par le Chancelier de l'Échiquier dans son projet de budget pour l'exercice en cours. Je vous ai dit, notamment, que M. Lloyd George avait décidé d'ajourner les subventions aux autorités locales, en dehors de celles n'entraînant pas une réorganisation des taxes, jusqu'au moment où aura été votée la loi modifiant le système des impôts locaux. Il en résulte une économie d'environ 2 millions et demi de liv. st., et le ministre a proposé, en conséquence, de réduire de 1 sh. 4 d. à 1 sh. 3 d. le taux de l'impôt sur les revenus du capital. Cette proposition a soulevé de vives protestations de la part des membres du Labour party, qui auraient préféré une réduction des taxes indirectes sur le thé ou sur le sucre.

M. Asquith s'est efforcé de montrer les difficultés d'une telle méthode, car si ces taxes indirectes étaient réduites cette année, il faudrait chercher une nouvelle source de revenus l'année prochaine; puis il a fait une critique de l'impôt sur les revenus en application, et il a conclu que le moment était venu d'établir l'impôt sur une base plus logique.

Au nom de l'opposition, M. Bonar Law a vivement protesté contre les méthodes démagogiques du gouvernement, dont la politique financière semble avoir pour principal but de s'assurer la sympathie des électeurs au moyen de promesses irréalisables.

Finalement, la politique gouvernementale a été adoptée par 303 voix contre 265, soit une majorité de seulement 38 voix.

Les besoins de fin de mois et des versements importants sur les emprunts récents ont déterminé un certain resserrement sur le marché monétaire, qui a dû avoir recours à la Banque. Les avances à la journée se traitent entre 1 et 1 1/2 0/0; les avances à la semaine, autour de 3 0/0.

L'*Economist* observe qu'une certaine tension s'est manifestée cette huitaine sur le marché monétaire, qui s'est traduite par des emprunts assez importants à la *Banque d'Angleterre*, en raison des besoins de fin de semestre.

Le *Statist* signale l'amélioration qui s'est manifestée sur le marché monétaire de Londres pendant les cinq ou six dernières semaines. Alors qu'auparavant on se demandait, non sans appréhension, s'il serait possible à la *Banque d'Angleterre* de renforcer sa réserve de façon à pouvoir faire face en temps opportun aux besoins habituels de l'automne, avec l'espoir, pour les plus optimistes, que la Banque réussirait cependant à élever jusqu'à 40 millions de livres sterling sa réserve d'or vers le milieu d'août, il arrive que ce montant se trouve être atteint avant le mois de juillet.

Le dernier bilan publié par la *Banque d'Angleterre* fait ressortir un accroissement de 1.246.667 liv. st. de l'encaisse, qui s'établit à 39.928.263 liv. st., tandis que la réserve a passé de 28.713.611 liv. st. à 29.675.138; la proportion de la réserve a, par contre, fléchi de 48 1/4 à 47 1/8 0/0.

A pareille date de l'année dernière, l'encaisse était de 38.416.702 liv. st., la réserve, de 28.213.622 livres sterling, et la proportion de la réserve, de 47 1/2 0/0.

Les affaires ont été très calmes encore au Stock-Exchange durant le mois qui vient de s'écouler; toutefois, il s'est produit, dans un certain nombre de compartiments, des fluctuations assez sensibles, qui se sont traduites finalement par un léger fléchissement pour l'ensemble de la cote. Ainsi, les 387 catégories de valeurs dont le *Bankers' Magazine* suit les variations mensuelles, dont la valeur globale de Bourse s'élevait, le 20 mai dernier, à 3.385.562.000 liv. st., ne valaient plus, le 20 juin suivant, que 3.383.128.000 liv. st., soit, pour le mois, une moins-value nette de 2.434.000 livres sterling. Cette baisse, que l'on peut attribuer à divers facteurs, comme les conditions difficiles dans lesquelles se débat actuellement le marché du crédit, l'inquiétude qui persiste en ce qui concerne la situation en Irlande, les négociations relatives au nouvel emprunt brésilien, etc., eût été beaucoup plus accentuée si une reprise très appréciable ne s'était produite pendant les dix derniers jours.

Les Consolidés ont bénéficié de l'amélioration des conditions monétaires, et se retrouvent en légère plus-value. Les actions de priorité des Compagnies anglaises de chemins de fer se sont un peu ressenties des émissions récentes, dont deux émanant de Compagnies de chemins de fer ont été faites notamment pendant le mois considéré.

Quant aux actions ordinaires, elles ont eu un marché inactif et plutôt lourd.

Les fonds d'États étrangers ont manifesté de bonnes dispositions, particulièrement les fonds japonais.

Les chemins de fer étrangers ont été très calmes, les chemins américains accusant un léger fléchissement, tandis que les chemins argentins ont souffert d'un ralentissement du trafic. Une baisse prononcée a été enregistrée par les chemins de fer des colonies anglaises, en raison surtout d'un fléchissement sérieux des actions du Grand Trunk.

Malgré les symptômes d'une baisse des loyers de l'argent, les actions des banques ont bénéficié d'une certaine avance, mais pour les actions des Compagnies d'assurances, la longue période de hausse dont elles étaient jusqu'ici favorisées semble avoir pris fin.

Parmi les valeurs de spéculation, les actions des Sociétés minières sud-africaines et les titres cuprifères ont eu un marché peu satisfaisant. Quant aux entreprises de caoutchouc, elles n'ont pas enregistré de

changement bien sensible, les dix Sociétés, représentant un capital nominal global de 1.313.000 liv. st., dont le *Bankers' Magazine* suit les variations, ayant vu leur valeur de Bourse passer de 4.275.000 liv. st. à 4.290.000 liv. st., soit une légère augmentation de 15.000 liv. st. pour le mois.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

2 Juillet 1914

| Département des opérations d'émission | | Département des opérations de banque | |
|---------------------------------------|------------|--|------------|
| PASSIF | Liv. st. | PASSIF | Liv. st. |
| Billets créés..... | 56.923.000 | Capital social..... | 14.553.000 |
| | | Réserves et profits et pertes..... | 3.257.000 |
| | | Trésor et administration publique..... | 17.072.000 |
| | | Comptes particuliers..... | 54.551.000 |
| | | Billets à sept jours, etc..... | 14.000 |
| Total..... | 56.923.000 | Total..... | 89.447.000 |

STATISTIQUE relative aux divers chapitres du Bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de liv. st.)

| DATES | Or monnayé et lingots | Circulation (excepté les billets à 7 jours) | Dépôts | Dispon. du dépôt des opérations de banque | Réserve | Proportion de la réserve aux engagements | Taux de l'esc. % |
|----------------|-----------------------|---|--------|---|---------|--|------------------|
| 14 mai..... | 35.807 | 28.700 | 57.385 | 49.504 | 25.554 | 44 52 | 3 |
| 22 »..... | 35.947 | 28.673 | 58.965 | 50.938 | 25.721 | 43 60 | » |
| 29 »..... | 35.948 | 28.931 | 60.264 | 52.508 | 25.464 | 42 24 | » |
| 4 juin..... | 35.992 | 28.991 | 59.913 | 52.181 | 25.448 | 42 46 | » |
| 11 »..... | 36.935 | 28.692 | 58.677 | 49.703 | 26.690 | 45 47 | » |
| 19 »..... | 38.681 | 28.415 | 59.506 | 48.509 | 28.713 | 48 24 | » |
| 26 »..... | 39.928 | 28.700 | 62.990 | 51.042 | 29.675 | 47 10 | » |
| 2 juillet..... | 40.083 | 29.781 | 71.623 | 60.698 | 28.749 | 40 13 | » |

Courrier de la Bourse de Londres

Londres, 2 juillet 1914

Au Stock Exchange, les affaires sont calmes et la tendance soutenue.

On a coté : Consolidés, 75 1/4; Russe 5 0/0, 102 1/2. Le Rio s'inscrit à 68 3/8; Rand Mines, 6 1/16.

Voici les derniers cours des Chemins américains : Le *Canadian Pacific* est à 198 1/4; l'*Union Pacific* à 158 1/4; l'*Atchison* à 101 1/4 et le *Chicago* à 101 1/4.

AUTRICHE-HONGRIE

LA SITUATION

Vienne, 30 juin 1914.

L'assassinat de l'archiduc-héritier François-Ferdinand : les circonstances du drame; la douleur de François-Joseph; l'émotion publique et ses manifestations. — L'ancien et le nouvel héritiers du Trône.

L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand a produit en Autriche-Hongrie une émotion considérable, non pas tant peut-être à cause de la personnalité même de l'héritier du trône qu'en raison de la destinée tragique de la dynastie des Habsbourg et de l'amour profond que tous les sujets de François-Joseph ont pour leur vieil Empereur.

Je vous relate très brièvement les circonstances de ce drame. L'archiduc François-Ferdinand s'était rendu, avec sa femme, la duchesse de Hohenberg, aux grandes manœuvres de Bosnie-Herzégovine qui se sont terminées le 27 juin. Le dimanche 28, le couple princier avait décidé de visiter la capitale, Sarajevo. Au cours de la traversée de la ville, une bombe fut lancée contre l'automobile de François-Ferdinand; l'archiduc

réussit à l'écartier d'un mouvement du bras et le projectile alla éclater sur la voiture suivante, blessant le comte Waldeck et un autre officier. Après une réception à l'Hôtel de Ville, l'archiduc et sa femme remontèrent en automobile pour aller rendre visite, à l'hôpital militaire, aux deux officiers qui venaient d'être atteints. C'est alors qu'un jeune homme de moins de vingt ans, le lycéen Prinzip — d'origine serbe comme l'ouvrier typographe Cabernowitz, auteur du premier attentat, — tira sur François-Ferdinand et la duchesse de Hohenberg deux coups de revolver qui les blessèrent mortellement. Les deux victimes succombèrent presque aussitôt : le mari avait eu l'artère carotide sectionnée, l'épouse, le péritoine perforé.

Je vous laisse à penser la stupeur et l'indignation que provoqua dans toute la Monarchie la nouvelle de ce lâche attentat.

Quand on annonça le fatal événement au vieil empereur François-Joseph, il éclata en sanglots et ne put que proférer ces paroles : « Affreux, affreux ! Rien ne me sera donc épargné ! » Il est certain que c'est une tragédie destinée que celle de ce souverain qui, après être monté sur le trône en 1848, en pleine révolution, devait voir quelques années plus tard son armée battue à Magenta et Solferino, puis à Sadova; son empire amputé successivement de la Lombardie et de la Vénétie « aujourd'hui les bijoux de l'Italie » cependant qu'il était exclu de la Confédération germanique.

Après les désastres extérieurs, ce furent les deuils de famille, tragiques et répétés : le jeune souverain échappa lui-même à un attentat en 1853; en 1867, son frère, l'archiduc Maximilien, empereur du Mexique, est fusillé à Queretaro; en 1889, son fils unique, l'archiduc-héritier Rodolphe périt mystérieusement dans la tragédie de Meyerling; en 1898, l'impératrice Elisabeth, sa femme, est assassinée à Genève. On pouvait espérer que la série de ces deuils cruels était enfin épuisée : la prophétie populaire vient malheureusement de se vérifier qui disait que l'Empereur verrait succomber avant lui deux héritiers !

La destinée tragique du vieux souverain, l'amour et le respect profonds qu'il a su inspirer à tous, ont encore accru l'émotion pour tant si considérable déjà qu'ont produite dans toute la Monarchie les événements du 28 juin. Les premiers moments de stupeur passés, l'indignation s'empara vite de la foule quand on apprit vers la fin de la journée que le complot dont l'archiduc et sa femme furent victimes avait été organisé avec un soin minutieux et de façon que le couple princier ne pût en quelque sorte y échapper : des bombes avaient, en effet, été disposées le long de la voie ferrée qu'emprunterait le train de l'archiduc en quittant Sarajevo; si bien que si les tentatives d'assassinat commises dans la ville même avaient échoué, l'héritier du trône aurait vraisemblablement été atteint malgré tout.

La connaissance de ces circonstances jointe au fait que les auteurs de ces deux attentats sont d'origine serbe eurent pour résultat d'exaspérer l'opinion publique dont les sentiments antislaves furent surexcités dès la première heure par une grande partie de la presse; de nombreux journaux, en effet, incriminèrent à propos de l'attentat non seulement la population de Bosnie-Herzégovine, mais la Serbie officielle, voire même la Russie ! Tant était grande l'indignation ! Naturellement, à Sarajevo, les propriétés serbes ont été pillées et mises à sac; beaucoup d'habitants sont contraints ou de se barricader chez eux, ou de fuir le pays où ils ne sont plus en sûreté.

Malgré tout, maintenant qu'on peut envisager les événements avec plus de calme et quelque résignation, on compte sur la sagesse de l'empereur François-Joseph et sur le bon sens de l'opinion publique pour ne pas faire grief à la Serbie d'événements contre lesquels son gouvernement même avait mis en garde les autorités austro-hongroises, car le représentant à Vienne du gouvernement de Belgrade s'était efforcé de faire ajourner le voyage de l'archiduc en Bosnie-Herzégovine, en raison des renseignements que lui avait

fournis son administration au sujet de complots en formation.

L'archiduc défunt était devenu l'héritier du trône après la catastrophe de Meyerling, en 1889. Il appartenait à l'armée jusqu'en 1890, époque à laquelle il fit un vaste voyage autour du monde. Les diverses péripéties auxquelles donna lieu son mariage, en 1900, avec la comtesse Chotek, devenue depuis duchesse de Hohenberg, sont trop connues pour que j'y insiste; vous savez également que, de par la Constitution, la duchesse, épousée morganatiquement, ne pouvait devenir impératrice d'Autriche et cependant aurait pu être reine de Hongrie; de même ses enfants n'ont aucun droit de succession au trône.

L'archiduc fut appelé petit à petit par François-Joseph à prendre une part de plus en plus large et de plus en plus active aux affaires de l'Etat. Son rôle dans l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et plus récemment dans la constitution d'une Albanie indépendante fut prépondérant; enfin, il fut également l'artisan principal des progrès considérables réalisés en ces dernières années par l'armée et par la flotte de la Monarchie.

Le nouvel héritier du trône est l'archiduc Charles-François-Joseph, né le 17 avril 1887 et qui a épousé en 1914 la princesse Zita de Parme, descendante de Charles X et dont il a eu deux enfants. On ne sait encore que peu de chose du jeune héritier; son caractère, cependant, se rapprocherait davantage de celui de François-Joseph que de celui de François-Ferdinand, dont il a la volonté sans avoir la raideur ni la brusquerie. C'est là sans doute qu'il faut voir la raison d'une popularité qu'il possède déjà grande et qui a beaucoup fait défaut à son malheureux prédécesseur.

BELGIQUE

LA SITUATION

Bruxelles, 30 juin 1914.

L'assassinat de l'archiduc-héritier d'Autriche. — La réforme électorale. — L'impôt indigène au Congo. — Les grèves. — Les marchés sidérurgiques, charbonniers et financiers.

L'émotion soulevée par la tragédie de Sarajevo a été considérable et elle se double des préoccupations relatives aux conséquences politiques de cet événement. On craint que ce nouveau changement à la succession de l'empire austro-hongrois ne soit gros de complications et l'on redoute aujourd'hui plus qu'hier la disparition du vieux souverain.

On se montre également inquiet du mouvement anti-serbe et antislave qui s'est déclenché dans tous les centres autrichiens, mouvement qui pourrait éveiller des représailles et des soulèvements dans les nombreuses régions où se trouvent des éléments irrédentistes. On a vu avec une certaine satisfaction une tendance plus pondérée se manifester et l'on veut espérer que la sagesse et la modération finiront par l'emporter sur les passions si vivement déchainées après l'attentat.

La politique intérieure chôme actuellement; on parle bien encore des travaux de la Commission des XXXI qui s'est d'ailleurs ajournée au mois d'octobre après avoir admis le principe de Commissions temporaires et permanentes dont la mission serait d'éclairer par des études, des avis, des rapports et des propositions les différents Conseils communaux. Cette réforme présenterait incontestablement une grande utilité, car les questions techniques sont souvent traitées avec une insuffisance un peu excessive.

On parle aussi de l'augmentation de la durée du service militaire, qui serait portée à deux ans. Il faut ajouter que ces bruits ont rencontré un accueil assez froid dans les milieux conservateurs.

Le ministre des Colonies a soumis au Conseil des ministres un projet de décret réorganisant l'impôt indigène. Celui-ci était, jusqu'à ce jour, établi sur la

base de 12 francs, mais la perception normale présente de telles difficultés que dans certaines régions les frais de perception dépassent le rendement de l'impôt. C'est pour faire face à cette anomalie que l'on envisage la réorganisation qui pourrait élever l'impôt à 25 francs dans certaines régions, chiffre qui est déjà trouvé excessif en raison de la faiblesse du salaire mensuel des indigènes.

Le projet de décret tend à donner plus de souplesse à l'impôt, qui comprend l'impôt de capitation et l'impôt supplémentaire sur la polygamie. Ce sera le gouverneur général qui fixera pour chaque région le taux de l'impôt principal en tenant compte des ressources économiques de chacune des régions; l'impôt principal ne pourra être inférieur à 2 fr. ni supérieur à 25 francs. L'impôt de capitation sera dû par tout homme de couleur, même de race non congolaise, adulte et valide, résidant sur le territoire de la colonie. L'impôt supplémentaire de polygamie sera dû pour chacune des femmes du contribuable au delà d'une unité, sans qu'il puisse être supérieur au taux de l'impôt principal fixé pour la région.

Seront seuls exemptés de l'impôt principal les hommes de couleur ayant exercé les fonctions de chefs ou de sous-chefs reconnus, ceux qui justifient l'existence de quatre enfants nés de mariage monogamique. Le projet tend ainsi à favoriser les familles nombreuses et à combattre la polygamie.

Des mesures sévères seront prises pour assurer la perception régulière de l'impôt et les collecteurs ne pourront déléguer leurs pouvoirs qu'à des chefs ou sous-chefs. Lorsque la majorité d'un village sera en défaut de paiement, les agents désignés pourront se faire accompagner d'un détachement de troupes pour les assister dans leurs opérations, mais l'autorisation du gouverneur sera nécessaire. La contrainte par corps est prévue et limitée à deux mois.

Le Conseil colonial, au cours d'une première séance, a rejeté un amendement qui tendait à fixer l'impôt principal de 2 à 15 francs. Le taux de 2 à 25 francs stipulé par le projet gouvernemental a donc été adopté.

Ces modifications sont vivement discutées dans les milieux coloniaux, où l'on se demande quelles pourront être les répercussions sur la population indigène.

On croit cependant que l'application des taxes modifiées ne soulèvera pas de grandes difficultés.

Seize grèves nouvelles, intéressant environ 2.460 grévistes et 430 chômeurs forcés et parmi elles cinq grèves collectives, affectant environ 1.550 ouvriers et 15 chômeurs forcés, ont été signalées à l'office du travail pendant le mois de mars 1914. Se sont, en outre, continuées, pendant tout ou partie du même mois, 13 grèves antérieures intéressant environ 3.270 grévistes et 110 chômeurs forcés. Le total des conflits ayant existé pendant cette période s'élève donc au nombre de 29 et celui des ouvriers intéressés à 6.274 environ. Des cinq grèves collectives, deux affectent les entreprises de peinture en bâtiment, une l'industrie chaisière, une autre l'industrie de la pierre, et la cinquième l'industrie briquetière. Deux des onze autres conflits se rapportent à l'industrie minière, deux à l'industrie textile; sept grèves concernent autant d'industries différentes: industrie de la chaussure, fabrication des cadres, industrie de la fourrure, industrie briquetière, blanchisserie du linge, brasserie et construction de navires.

Au point de vue des causes de conflit, la question des salaires a provoqué neuf grèves; trois grèves avaient pour but de faire modifier le règlement d'ordre intérieur: une, la réadmission d'ouvriers congédiés; une autre, l'amélioration d'une installation de bains-douches. Dans un cas, les ouvriers réclamaient la suppression du travail à la pièce. Une grève avait pour origine le refus de travailler certaines matières premières. Quant aux résultats enregistrés depuis notre dernier relevé, ils se résument comme suit: onze échecs (1.705 ouvriers); quatre transactions (1.624 ouvriers); un succès (265 ouvriers).

La répartition territoriale des seize conflits de mars est la suivante: quatre dans la province d'Anvers; quatre dans la Flandre occidentale; trois dans la province de Liège; deux dans le Hainaut; deux dans le Brabant et un dans la Flandre orientale.

La situation du marché sidérurgique n'est toujours pas brillante. Le léger revirement qui semblait vouloir se dessiner n'a pas prévalu et de plus en plus les tendances s'alourdissent. La demande est toujours faible et les ordres redeviennent rares. L'Amérique Latine, les Indes et le Japon donnent peu actuellement et les affaires avec l'Angleterre sont très disputées et peu nombreuses. La concurrence de l'Allemagne se fait de plus en plus sentir. A toutes ces raisons, la proximité des vacances vient s'ajouter et constitue un nouvel élément de faiblesse.

Par répercussion le marché charbonnier s'affaiblit encore. Les stocks de charbons à coke sont tellement encombrants que la situation devient inquiétante pour les charbonnages et l'on se montre à peu près certain qu'une nouvelle diminution de prix aura lieu au mois d'octobre. La baisse se fait également sentir sur nombre d'autres catégories.

L'irrégularité du marché financier s'est atténuée avec l'amélioration de la situation politique générale. L'approche de la liquidation et la fin de semestre n'ont pas empêché une grande aisance monétaire. Le taux d'escompte libre ne dépasse pas 2 3/4 0/0.

Sur le marché du comptant, les tendances sont plus faibles.

SERBIE

Belgrade, le 29 juin 1914.

L'attentat contre l'archiduc-héritier d'Autriche. — La dissolution de Skoupchtina. — Crédits extraordinaires pour l'armée. — L'exportation des bœufs par Salonique. — Les recettes du monopole des tabacs. — La crise monétaire.

La nouvelle de l'attentat contre l'archiduc-héritier d'Autriche, François-Ferdinand, et son épouse, la duchesse de Hohenberg, a provoqué dans tous les milieux une douloureuse impression. On célébrait, ce jour même, l'anniversaire de la bataille de Kosovo; le public nombreux qui assistait à cette fête ne voulut pas, tout d'abord, ajouter foi à la nouvelle de l'assassinat de l'archiduc-héritier d'Autriche et de sa femme à Sarajevo. La confirmation de l'attentat provoqua une stupeur générale et presque aussitôt les fêtes et les réjouissances cessèrent.

Dès que le prince-héritier Alexandre qui exerce, en ce moment, le pouvoir royal, apprit cette nouvelle, il en fit part au roi Pierre et l'un et l'autre exprimèrent à la cour de Vienne leurs sentiments de condoléance.

On craint maintenant, dans les milieux politiques, que les adversaires de la Serbie exploitent cet attentat en essayant d'amener le gouvernement autrichien à accabler de représailles les populations serbes de l'empire. Cet attentat, que tout le monde réprouve ici, ne peut avoir été commis pourtant que par un fanatique.

La Skoupchtina a été dissoute le 24 juin dernier par décret royal et les élections sont fixées au 1/14 août prochain. La nouvelle Chambre commencera ses travaux législatifs le 1/14 septembre prochain.

La Chambre des députés a voté la loi sur les crédits extraordinaires destinés à l'achèvement de l'armement et de l'équipement militaire. Cette loi porte la date du 5/18 juin 1914. Les crédits extraordinaires sont répartis ainsi: 1° pour l'équipement et l'armement de l'artillerie et de l'infanterie, 92.407.042 fr.; 2° pour le service de l'intendance, 21.225.565 fr.; 3° pour le service du génie, 7.191.259 fr. 83; 4° pour le service de santé, 2 millions. Soit un total de 122.823.866 fr. 83.

Du 1^{er} janvier au 31 mai dernier, c'est-à-dire pendant les cinq premiers mois de l'année, il a été exporté des anciens territoires de la Serbie, par Salonique, 7.775 bœufs dont 2.605 têtes pour la Tripolitaine; 423 têtes pour Tobrouk; 225 têtes pour Missouratou; 1.037 têtes pour Benghazi; 783 têtes pour Tolmetou; 945

têtes pour Catania; 93 têtes pour le Pirée et 18 têtes pour Mytilène.

L'exportation des bœufs de la Serbie par Salonique a commencé en 1906, c'est-à-dire aussitôt après l'expiration de notre dernier traité de commerce avec l'Autriche-Hongrie, au moment où les marchés austro-hongrois étaient fermés pour notre bétail. En 1906, il avait été exporté 1.643 têtes de bœufs. Presque tous ces bœufs étaient alors exportés en Egypte. A partir de ce moment, l'exportation des bœufs par Salonique a constamment augmenté. Voici quel était ce mouvement: en 1907 il a été exporté 7.956 têtes; en 1908, 16.533 têtes; en 1909, 29.981 têtes, et en 1910, 34.058 têtes.

C'est alors que l'exportation a commencé à diminuer, soit par suite de la guerre italo-turque, soit par suite de la guerre balkanique. En 1911, notre exportation de bœufs n'a atteint que 15.536 têtes; en 1912, 4.373 têtes, et en 1913 le chiffre minimum de 1.130 têtes.

Parmi les pays de destination, c'est l'Egypte qui venait en tête jusqu'en 1909, à ce moment elle a été devancée par l'Italie, et en 1912 on n'exportait plus de bœufs de Serbie en Egypte.

Après la guerre balkanique, notre exportation de bœufs par Salonique a recommencé plus activement et on estime que le chiffre de 1914 dépassera toutes les années antérieures.

En janvier 1914, on a exporté par Salonique 2.015 têtes, en février 2.300 têtes, en mars 2.266 têtes, en avril 677 têtes et en mai 517 têtes; soit 7.775 têtes pour les cinq premiers mois de l'année courante.

Il est incontestable que notre exportation de bœufs par Salonique serait encore plus élevée, et elle le sera, aussitôt que la question concernant le transport par bateaux de Salonique en Egypte, en Grèce, à Malte et en Italie sera réglée d'une façon satisfaisante. La Serbie doit posséder un certain nombre de bateaux pour le transport de son bétail. Actuellement, le bétail serbe est transporté par des navires ayant déjà à bord d'autres marchandises avant leur départ de Salonique. Aussi, notre bétail n'est pas transporté régulièrement, car il est pris par ces navires en passant et pour compléter leur chargement. Enfin, ces navires n'étant pas aménagés pour le transport du bétail, il s'en suit que les bœufs n'ont pas la nourriture ni les soins suffisants pendant la traversée et que les exportateurs subissent des pertes sensibles. Il faut donc que la question du transport de notre bétail pour l'exportation soit réglée au plus vite.

Le produit des recettes du monopole des tabacs, en Vieille-Serbie, qui avait été, pour le mois de mai 1913, de 1.384.794 fr. 45, s'est élevé, pour la même période de l'année courante, à 2.792.421 fr. 40, soit une augmentation de 1.407.626 fr. 65.

Dans les territoires annexés, les mêmes revenus ont été, pour le mois de mai 1913, de 108.002 fr. 75 et 698.935 fr. 10 pour le mois de mai 1914, soit une augmentation de 590.932 fr. 35.

Depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin de mai 1913, le produit des recettes du monopole des tabacs, en Vieille-Serbie, ont été de 6.520.260 fr. 25, contre 9.303.065 fr. 95 pour la même période de 1914; soit une augmentation de 2.782.805 fr. 70.

Dans les territoires annexés, ces revenus ont été, pour les cinq premiers mois de 1913, de 628.508 fr. 05, contre 2.513.219 fr. 80 pour les cinq premiers mois de 1914; soit une augmentation de 1.884.711 fr. 75.

La crise monétaire qui dure déjà depuis une semaine sur notre marché financier ne semble pas se terminer, et on ne sait pas encore si la Banque sera bien en état de mettre en circulation les billets de banque-argent. Tout cela dépendra de la situation du Trésor. Si le ministre des Finances est à même de payer à la Banque les bons du Trésor qui sont escomptés chez elle, la Banque pourra, sur cette encaisse, émettre des billets de banque-argent. Le montant des billets de banque-argent était au 8/21 juin dernier de 88.8 millions de dinars seulement, c'est-à-dire 1 million 1/2 de dinars en moins que le 22 mai 1914.

Les billets de banque-or en circulation étaient de 4,6 millions de dinars. Le 8/21 juin dernier, il y avait dans les caisses de la Banque 73,4 millions de dinars-or, dont 47,5 millions appartiennent à l'Etat et 8 milliards de dinars-argent monnayé.

La Banque Nationale se trouve donc dans l'impossibilité de faire des paiements en argent; elle a suspendu depuis longtemps ses prêts en or afin de conserver son encaisse.

Le monde des affaires attend avec impatience la fin de cette crise. Il a besoin d'argent à bon marché et lorsqu'il ne pourra pas l'obtenir à la Banque Nationale qui a le devoir de protéger l'économie nationale, les commerçants s'adresseront à cet effet aux banques étrangères qui profiteront de cette occasion pour imposer à leurs clients un taux d'intérêt très élevé et des conditions difficiles pour le crédit.

La Banque Nationale a demandé au ministre des Finances d'augmenter provisoirement le taux d'intérêt légal de 9 à 12 0/0 dans les territoires annexés. La Banque a déclaré que cette augmentation ne serait pas exagérée, vu les conditions économiques dans ces territoires.

SUÈDE

Stockholm, 27 juin 1914.

Le projet de budget pour 1915. — Les dépenses de la défense nationale et les nouveaux impôts. — Le programme naval. — Les Sociétés de préparation militaire.

On connaît maintenant dans ses grandes lignes le projet de budget pour 1915, que le ministre des Finances vient de déposer au Parlement.

Dans l'ensemble, les divers chapitres des recettes ne présentent pas de modifications sensibles par rapport au budget de l'année précédente. Au total, les recettes et les dépenses s'établissent à 316.266.100 couronnes, alors que le projet de budget présenté au mois de janvier dernier se balançait par 311.461.200 couronnes.

En ce qui concerne les dépenses, il y a lieu de noter un accroissement appréciable du chapitre de la Guerre, qui atteint 58.191.000 couronnes, contre 53.234.000 couronnes l'année précédente, et 51.216.000 couronnes, chiffre inscrit dans le budget primitif pour 1915.

Les dépenses extraordinaires pour la défense nationale, évaluées tout d'abord à environ 50 millions de couronnes, nécessiteront, d'après des calculs plus récents, 85 millions de couronnes, se répartissant ainsi : mitrailleuses, 5 millions de couronnes; matériel de forteresse, 12 millions; station navale dans le Norland, 25 millions; forts des côtes, 3 millions; formation des réserves, 40 millions.

Pour couvrir les dépenses de premier établissement pour la défense nationale, le gouvernement a déposé au Rigsdag un projet d'impôt sur la fortune et sur le revenu, dont les principales dispositions sont les suivantes :

Une taxe sera perçue :

1° Sur les revenus des particuliers supérieurs à 5.000 couronnes; 2° sur les fortunes des particuliers supérieures à 30 000 couronnes; 3° lorsque, en combinant la fortune et le revenu, on obtient une somme d'au moins 5.000 couronnes. Pour combiner la fortune et le revenu, on se sert du procédé suivant : le chiffre de la fortune entre pour un dixième dans le total, toute fortune inférieure à 10.000 couronnes étant inimposable, tout revenu supérieur à 5.000 couronnes étant imposable pour sa totalité, tout revenu de 2.500 couronnes et au-dessous étant exempt de taxe, tout revenu de 2.500 à 5.000 couronnes étant sujet à des réductions de taxe.

Pour obtenir la somme taxable, on augmente d'abord uniformément de 50 0/0 les 5.000 premières couronnes, produit combiné de la fortune et du revenu. Le surplus est augmenté progressivement de 150 0/0 entre 5.000 et 8.000, de 200 0/0 entre 8.000 et 12.000, et jusqu'à 1.250 0/0 pour un surplus de 250.000 cou-

ronnes et au-delà. Les sommes ainsi obtenues sont taxées uniformément à 1 0/0.

Quant aux sociétés, elles ne sont soumises à l'impôt que lorsque leur revenu dépasse 12 0/0 du capital social. Les sociétés imposables payent 0.30 0/0 lorsque le revenu imposable par rapport au capital dépasse 5 0/0, et jusqu'à 15.75 0/0 lorsque le revenu imposable dépasse 100 0/0.

Le gouvernement propose de répartir cet impôt extraordinaire sur trois années, un tiers étant payable respectivement en 1915, 1916 et 1917. Sur la demande expresse du roi, chacun des membres de la famille royale sera tenu d'acquiescer cet impôt.

Les divers projets concernant la défense nationale présentés par le gouvernement ont rencontré une certaine opposition au Parlement parmi les libéraux. C'est ainsi que ceux-ci ont demandé une réduction de 3 millions de couronnes sur le chiffre des crédits proposés par le gouvernement, une diminution du nombre des officiers, un accroissement des secours aux chargés de famille, etc.

Alors que le gouvernement avait proposé une période de 355 jours comme temps d'exercice pour l'infanterie, les libéraux proposent seulement 280 jours, y compris 40 jours pour les manœuvres d'hiver, sept jours pour la réserve et trois jours pour la territoriale.

En ce qui touche à la défense maritime, les libéraux ont élaboré un nouveau programme complet. Ils ne fixent aucun type d'une manière absolue pour les cuirassés, mais ils ne cachent pas leur préférence pour un type de navire d'une vitesse de 20 nœuds, qui serait armé de deux canons de 305. Une pareille unité coûterait environ 11 millions de couronnes, soit à peu près 2 millions de couronnes de moins que le type F, armé de quatre canons de 280 et pouvant fournir une vitesse de 22 nœuds et demi.

Un navire de ce type F est actuellement sur les chantiers, et c'est ce même type que le gouvernement a l'intention de continuer à faire construire.

Enfin, tandis que le programme gouvernemental comprend la construction de trois cuirassés du type F, de deux contre-torpilleurs et d'un grand nombre de sous-marins, les libéraux désirent voir mettre en chantiers deux cuirassés, trois contre-torpilleurs et un nombre de sous-marins égal à celui que propose le gouvernement.

Je crois intéressant de vous signaler, en terminant, l'importance prise en Suède par les Sociétés privées de tir au cours des dernières années. Environ 64.700 nouveaux adhérents se sont fait inscrire dans le courant de l'année dernière, et, à la fin de 1913, le nombre des Sociétés de tir atteignait 2.306, avec un nombre de membres dépassant 186.000. Le développement rapide de ces Sociétés constitue un témoignage nouveau de l'état d'esprit de la population en faveur de la défense nationale.

TURQUIE

Constantinople, 28 juin 1914.

Le budget pour l'année 1330 (1915). — Amélioration de la situation financière. — Un budget d'économie. — L'avenir financier de l'Empire ottoman.

S. E. Djavid bey, l'éminent ministre, à qui la Turquie est redevable de l'assainissement de ses finances et du retour de la confiance vient de déposer au Parlement le projet de budget de l'exercice 1330 (1915).

Paris connaît Djavid bey : il sait même l'apprécier, puisque le gouvernement français, en hommage à son talent et à son caractère, vient de le nommer grand-officier de la Légion d'honneur — en même temps qu'il nommait officier de la Légion d'honneur Rechid Saffet bey son directeur de Cabinet, son précieux collaborateur. Djavid bey, est l'homme d'Etat dont les remarquables négociations ont amené l'émission du dernier emprunt ottoman de 500 millions de francs, à travers les pires difficultés et malgré les circonstances

les plus contrares. Djavid bey ne considéra ce succès que comme une première étape dans la voie de la rénovation de notre situation financière. Le budget qu'il vient de soumettre au Parlement est comme une continuation logique de ses admirables efforts vers ce but.

Disons tout de suite que malgré la liquidation d'un passé onéreux, malgré les charges nouvelles nécessitées par des circonstances inévitables, l'équilibre du budget est tout près d'être atteint.

Les recettes sont évaluées à 31.921.163 livres turques et les dépenses à 34.007.619 livres turques.

Un principe a présidé constamment à l'établissement de ce budget : le retranchement impitoyable de toute dépense dont la nécessité n'était pas absolue ou qui n'aurait pas été couverte par une rentrée prévue au budget des recettes.

Toute dépense qui n'est pas indispensable, a dit le ministre, peut attendre que la situation financière se soit améliorée; et l'on peut avoir foi dans l'avenir financier et économique de l'Empire, puisque sa situation ne cesse de s'améliorer en dépit des malheurs qui ont fondu sur lui. En effet, aucun événement n'a pu enrayer la plus-value constante des recettes des douanes, des chemins de fer et des impôts.

Je crois nécessaire de citer ici même le texte même du ministre. Je détache ce passage de son exposé des motifs du budget :

« Ma confiance dans l'avenir est basée sur plusieurs raisons.

« 1. J'ai constaté que depuis 1325, l'augmentation régulière et progressive que je prévoyais s'est réalisée en dépit des mauvais prophètes, et les plus grandes crises même n'ont pas ralenti les encaissements du Trésor. Cette progression depuis cinq ans a sans doute plusieurs causes. Je ne doute pas qu'à l'avenir, ces facteurs, qui ont joué un rôle dans le passé, exerceront leur influence avec plus de poids. J'espère que le pays vivra dans des conditions plus tranquilles et plus normales que le passé. Un meilleur fonctionnement de tout le rouage administratif permettra d'obtenir une plus-value plus grande dans les recettes de l'Etat.

« 2. A la faveur des travaux d'irrigation exécutés jusqu'à présent ou à exécuter dans une période de 8 ou 10 ans, les revenus généraux accuseront une rapide augmentation dans les régions de Konia, Adana, ainsi que dans la Mésopotamie. D'autre part, les nouvelles voies ferrées qui relieront la capitale à tous les vilayets, auront pour effet non seulement d'augmenter sensiblement les revenus existants, mais de créer de nouvelles sources de revenus pour l'Etat.

« 3. Jusqu'à présent, par suite du mode d'interprétation par les Puissances des privilèges économiques accordés aux étrangers, le gouvernement n'avait pas sa liberté d'action dans la question de taxation des contributions indirectes. Tandis que les impôts directs étaient arrivés à un niveau exorbitant, l'Etat, même en cas de très grandes nécessités, ne pouvait faire usage de son droit d'établir des impôts, attendu que l'exemption étrange dont jouissaient les étrangers ou les prétentions formulées à propos des traités de commerce expirés déjà l'empêchaient de le faire. Les négociations entamées dernièrement avec les puissances nous ont permis de faire un pas très important et précieux dans cette voie. Aux termes de l'accord conclu avec le gouvernement français, la question de la surtaxe douanière de 4 0/0 poursuivie depuis tant d'années, celle de la création du monopole sur le pétrole, de l'alcool, des allumettes, du papier à cigarettes et des cartes à jouer (l'imposition d'une taxe de consommation tant sur ces articles que sur le sucre et d'autres produits dénommés articles coloniaux), ainsi que l'application aux sujets étrangers, de l'impôt sur le revenu mobilier ont trouvé une solution.

« L'entente est près d'intervenir avec le gouvernement anglais sur ces mêmes questions.

« J'espère qu'à la suite de nos négociations entamées avec les gouvernements russe et allemand, ceux-ci accepteront les dispositions de l'accord franco-turc et que le gouvernement aura, à partir du mois de sep-

tembre, sa liberté d'action dans toutes ces questions. Ces nouvelles taxes produiront 3 millions de livres.

« Néanmoins, ces augmentations dans les revenus auront pour corollaire une augmentation des dépenses, du moins en ce qui concerne les dépenses extraordinaires. »

On ne saurait tracer en termes meilleurs un programme de travail et de confiance. Mais il est une autre partie de cet exposé que nous devons au moins mentionner : c'est celle où le ministre conjure son pays d'apprendre à se passer de l'étranger. La nécessité de recourir aux emprunts pour équilibrer le budget doit appartenir à un passé aboli; la Turquie ne doit plus recourir au crédit étranger que pour l'exécution de réformes et l'achèvement des travaux d'utilité publique.

Nous ne doutons pas que ces déclarations ne produisent la meilleure impression dans tous les milieux financiers.

Le Budget des dépenses pour 1330 (1915). — Notre correspondant de Constantinople nous a donné les chiffres du budget de 1915 : 34.007.619 liv. turq. aux dépenses et 31.921.163 liv. turq. aux recettes.

Voici le détail des dépenses (ces chiffres officiels expriment des piastres. La livre turque (22 fr. 60) vaut 100 piastres) :

| | En Piastres |
|--|---------------|
| Dette publique..... | 1.503.072.849 |
| Liste civile..... | 55.770.000 |
| Corps législatif..... | 18.561.101 |
| Ministère des Finances..... | 238.355.966 |
| Cour des Comptes..... | 2.507.090 |
| Contributions indirectes..... | 39.155.588 |
| Postes, Télégraphes et Téléphones..... | 72.422.355 |
| Cadastré..... | 10.562.055 |
| Grand Vizirat..... | 2.726.160 |
| Ministère de l'Intérieur..... | 104.465.222 |
| Administration sanitaire..... | 12.806.834 |
| Sûreté Générale..... | 49.134.384 |
| Conseil d'Etat..... | 2.456.200 |
| Ministère des Affaires étrangères..... | 26.368.484 |
| Cheikh-ul-Islamat..... | 42.481.181 |
| Ministère de la Justice..... | 66.930.080 |
| — de l'Instruction publique..... | 55.459.237 |
| — des Travaux publics..... | 55.732.337 |
| — du Commerce et de l'Agriculture..... | 39.732.945 |
| — de la Marine..... | 133.893.207 |
| — de la Guerre..... | 600.000.000 |
| Fabrication des engins de guerre..... | 45.066.709 |
| Gendarmerie..... | 223.072.003 |
| Total..... | 3.400.761.987 |

Le budget de 1915 représente donc aux dépenses une somme de 768.572.209 francs et aux recettes 721.418.284 francs; le déficit est de 47.153.925 francs.

Le budget de la Dette publique. — Le budget de la Dette publique représente une dépense totale de 1.503.072.849 piastres, ou 339.694.464 francs.

On relève parmi les crédits figurant au budget de la Dette publique :

830.000.000 de piastres sont destinées aux affectations annuelles de la Dette publique; 249.000.000 de piastres aux échéances des Bons du Trésor 5 0/0 et 6 0/0 garanties respectivement par l'impôt de guerre et l'impôt foncier; 60.000.000 de piastres représentent l'amortissement et les intérêts de différentes avances; 25.000.000 de piastres garanties kilométriques des chemins de fer.

Pour les lignes d'Angora et de Konia, non seulement le gouvernement ne paie plus de garantie kilométrique, mais il reçoit une part des bénéfices.

Quant aux pensions viagères, elles comprennent pour : 28.000.000 de piastres d'appointements aux Chérifs, des « yortlounks », « Odjakliks », immeubles mazbouts, « Timar » et « Ziamet », secours aux nécessiteux, traitements aux éprouvés politiques, aux fonctionnaires de Crète, aux habitants du Yémen, tchiraklik, aux villes saintes, services rendus au pays, appointements des chefs de communautés religieuses, etc.; 7.000.000 de piastres appointements aux fonctionnaires hors cadres; 16.000.000 de piastres pensions de disponibilité civile et religieuse; 75.000.000 de piastres retraites civiles et pensions servies aux veuves et orphelins; 4.500.000 piastres retraites religieuses; 205.000.000 de piastres retraites militaires.

AMÉRIQUE

CUBA

La production du sucre. — D'après les renseignements publiés par le *Moniteur Officiel du Commerce*, la production du sucre à Cuba, pendant la campagne 1912-1913, peut être évaluée à 2.428.537 tonnes de 2.240 livres ou 1.016 kilogrammes. La consommation locale a absorbé 85.124 tonnes; la différence, soit 2.343.413 tonnes, a été exportée.

Voici comment se sont réparties ces exportations :

| | Tonnes |
|-----------------|-----------|
| Etats-Unis..... | 2.025.779 |
| Canada..... | 30.457 |
| Vancouver..... | 27.954 |
| Curacao..... | 28 |
| Europe..... | 259.195 |
| Total..... | 2.343.413 |

Dix-sept ports cubains, savoir : La Hayane, Matanzas, Cardenas, Cienfuegos, Sagua, Caibarien, Guantanamo, Santiago de Cuba, Manzanillo, Santa-Cruz del Sur, Antilla, Nipe Bay, Nuevitas, Jucaro, Gibara et Puerto Padre, Zaza, Trinidad, ont pris part à ce mouvement. Les plus fortes expéditions ont été celles de Matanzas (2.878.944 sacs de 820 livres ou 147 kilogr.); Cienfuegos (2.413.307 sacs); Cardenas (2 millions 267.066 sacs); Gibara et Puerto Padre (1.447.625 sacs); Sagua (1.377.107 sacs); La Havane (1.192.057 sacs); Caibarien (1.071.924 sacs); les plus faibles ont été celles de Trinidad (81.382 sacs) et de Zaza (24.000 sacs).

L'augmentation de la production pour la campagne 1912-1913, comparée à celle de 1911-1912, a été de 532.553 tonnes, soit 23.08 0/0. Cette abondante récolte n'a pas eu d'effet favorable sur les affaires; en effet, toutes les contrées productrices ayant été favorisées d'exécédents analogues, les prix du sucre sont considérablement tombés. Les usiniers et les propriétaires des champs de cannes ont dû faire auprès des banques, en vue de la nouvelle campagne, des emprunts sur marchandises, et, en raison de la baisse des prix, les conditions des banques ont été rigoureuses.

ÉTATS-UNIS

Les automobiles aux Etats-Unis. — La valeur des automobiles américaines exportées a passé de 13 millions de dollars en 1911 (année fiscale) à 21 millions et demi de dollars en 1912, et à 26 millions de dollars en 1913. Il convient d'ajouter à ces chiffres le montant des exportations de pièces détachées, qui a progressé de 2.544.180 dollars en 1911 à 5.240.599 dollars en 1913.

Voici, pour les automobiles, quels ont été les meilleurs clients des Etats-Unis pendant le dernier exercice :

| Pays acheteurs | Nombre d'automobiles | Valeur en dollars |
|--------------------------|----------------------|-------------------|
| Canada..... | 7.212 | 9.293.561 |
| Royaume-Uni..... | 3.979 | 3.026.895 |
| Europe continentale..... | 3.809 | 3.215.601 |
| Colonies anglaises..... | 3.062 | 2.914.451 |
| Amérique du Sud..... | 2.820 | 3.165.205 |
| Asie..... | 2.231 | 2.151.892 |

L'industrie automobile a acquis aux Etats-Unis une très grosse importance au cours des dernières années. Le *Club Journal* estime à un millier au moins le nombre des établissements engagés actuellement dans cette industrie, avec une production évaluée à 500 millions de dollars.

Le tableau suivant permet de se rendre compte de la rapidité avec laquelle l'usage de l'automobile s'est répandu aux Etats-Unis pendant les douze dernières années :

| Années | Nombre d'automobiles en usage | Années | Nombre d'automobiles en usage |
|-----------|-------------------------------|-----------|-------------------------------|
| 1902..... | 20.000 | 1908..... | 270.000 |
| 1903..... | 35.000 | 1909..... | 365.008 |
| 1904..... | 55.000 | 1910..... | 495.000 |
| 1905..... | 85.000 | 1911..... | 685.000 |
| 1906..... | 130.000 | 1912..... | 950.000 |
| 1907..... | 190.000 | 1913..... | 1.360.000 |

Les Etats dans lesquels le nombre des automobiles est le

plus élevé sont, par ordre d'importance : New-York, avec 135.000; Californie, 115.000; Illinois, 88.000; Ohio, 82.000; Pensylvanie, 77.000; Indiana, 70.000; Massachusetts, 66.000; Iowa, 62.000; New-Jersey, 45.000. Le total atteint, pour ces neuf Etats seulement, 740.000, contre 520.000 pour tous les autres Etats réunis.

Marché Financier de New-York

New-York, 1^{er} juillet 1914.

La tendance de l'argent est un peu plus ferme; les prêts à vue se traitent entre 2 et 2 1/2 0/0. Le change sur Londres est en baisse de 1/16 c.

Les nouvelles agricoles sont assez satisfaisantes. Les maïs sont soutenus; il y a avance des froments; cotons : tassement du livrable; cafés : livrables en progrès.

La situation industrielle est à peu près inchangée; les fers sont indécis et les pétroles fermes.

Le cuivre-métal est en baisse à 13 46; l'argent-métal est en hausse de 1/4 à 56 75.

A Wall Street, le marché est inactif, la tendance est faible. Les difficultés mexicaines contribuent à alourdir le marché. La clôture est lourde.

Les transactions totales ont porté sur 130.000 titres environ. L'Europe a vendu 8.000 titres pour solde.

Voici les cours de quelques-unes des principales valeurs américaines : *Amalgamated Copper*, 68 62; *Anacoda*, 31 12; *U. S. Steel Corporation* (ord.), 60 75.

Atchison, 98 50; *Milwaukee*, 98 50; *Erie*, 28 37; *Reading*, 163 62; *Canadian Pacific*, 193 ..; *Illinois Central*, 112 ..; *Louisville*, 137 50; *N.-Y. Central*, 88 50; *Union Pacific*, 154 37; *Pennsylvania*, 110 62.

MEXIQUE

Le conflit avec les Etats-Unis. — Les médiateurs sud-américains ont reçu un télégramme des représentants des constitutionnalistes mexicains à Washington annonçant l'envoi d'une réponse favorable du général Carranza aux propositions qui lui ont été faites. Les médiateurs attendent cette réponse d'un moment à l'autre; ils espèrent qu'elle apportera la nouvelle que tous les généraux constitutionnalistes, consultés par le chef de la révolution, consentent avec lui à envoyer des délégués pour conférer avec les représentants du président Huerta.

Ces conversations, tout officieuses, n'auraient lieu que dans quelques jours, dans une ville qui n'est pas encore désignée.

PÉROU

La production minière. — D'après des statistiques officielles, la valeur de la production minière du Pérou, en 1912, se répartit comme l'indique le tableau ci-dessous, comparée avec celle de l'année précédente :

| Produits minéraux | Valeur | |
|---------------------------|-------------------------|-----------|
| | 1911 | 1912 |
| | (En livres péruviennes) | |
| Houille..... | 194.155 | 180.326 |
| Pétrole..... | 785.071 | 879.976 |
| Or..... | 101.152 | 186.987 |
| Argent..... | 926.713 | 1.233.407 |
| Cuivre..... | 1.411.416 | 1.837.855 |
| Plomb..... | 12.541 | 64.252 |
| Minéral de vanadium..... | 215.000 | 150.000 |
| Bismuth..... | 7.829 | 14.155 |
| Minéral de tungstène..... | 4.326 | 19.500 |
| Mercuré..... | 123 | 104 |
| Borax..... | 16.922 | 15.096 |
| Sel..... | 24.867 | 16.305 |
| Valeur totale..... | 3.609.615 | 4.627.963 |

Il est intéressant de noter l'accroissement sensible de la production du cuivre, du plomb, du pétrole et des métaux précieux.

MINES D'OR

La Production d'Or de la Rhodésie

La production d'or de la Rhodésie méridionale s'est élevée, en mai, à 68.983 onces d'or d'une valeur de 290.062 livres sterling, contre 70.336 onces d'une valeur de 295.907 livres st. en avril. Voici la valeur de la production globale mensuelle depuis 1911. En 1906, la production totale avait eu une valeur de 1.985.101 liv. st.; celle de 1907 était passée à 2.178.885 liv. st.; celle de 1908 avait atteint 2.526.007 liv. st., celle de 1909 s'était élevée à 2.623.788 liv. st., et enfin celle de 1910 était revenue à 2.568.201 liv. st.

| Mois | 1911 | | | | 1912 | | | | 1913 | | | | 1914 | | | |
|------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|------|--|--|--|------|--|--|--|------|--|--|--|
| | (Livres sterling) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Janvier... | 207.303 | 214.918 | 220.776 | 249.032 | | | | | | | | | | | | |
| Février... | 203.055 | 209.744 | 208.744 | 259.888 | | | | | | | | | | | | |
| Mars..... | 231.947 | 215.102 | 257.797 | 273.236 | | | | | | | | | | | | |
| Avril..... | 221.296 | 221.476 | 241.098 | 295.907 | | | | | | | | | | | | |
| Mai..... | 211.413 | 234.407 | 242.452 | 290.062 | | | | | | | | | | | | |
| Juin..... | 215.347 | 226.867 | 241.303 | " | | | | | | | | | | | | |
| Juillet... | 237.517 | 240.514 | 249.387 | " | | | | | | | | | | | | |
| Août..... | 243.712 | 239.077 | 250.576 | " | | | | | | | | | | | | |
| Septemb. | 225.777 | 230.573 | 250.430 | " | | | | | | | | | | | | |
| Octobre.. | 218.862 | 230.072 | 247.068 | " | | | | | | | | | | | | |
| Novemb.. | 214.040 | 225.957 | 239.036 | " | | | | | | | | | | | | |
| Décembre | 217.026 | 213.661 | 254.687 | " | | | | | | | | | | | | |
| Total... | 2.647.895 | 2.702.368 | 2.903.354 | 1.368.125 | | | | | | | | | | | | |

Les Compagnies productrices ont été, en mai, de 220, contre 207 pendant le mois précédent.

En dehors du métal jaune, la Rhodésie a produit, pendant le même mois de mai : 10.592 onces d'argent, 14 tonnes de plomb, 29.572 tonnes de charbon, 6.037 tonnes de minerai de chrome, 65 tonnes d'asbestos et 143 carats de diamants.

Village Main Reef

Pendant l'exercice ayant pris fin le 31 décembre dernier, la *Village Main Reef* a réalisé un bénéfice net de 331.590 livres sterling 13 sh. auquel il faut ajouter le report à nouveau de l'an dernier, soit 377.239 liv. st. 13 sh. 11 d. Le total s'établit alors à 708.830 liv. st. 6 sh. 11 d. Les deux dividendes semestriels de 7 shillings chacun, ayant absorbé 330.400 liv. st., il reste à reporter à nouveau 378.430 liv. st. 6 shillings 11 d.

Par suite de l'épuisement graduel de la mine, la quantité de minerai broyé diminue petit à petit chaque année, et le rendement moyen baisse également dans de très notables proportions. C'est ainsi que pour l'exercice 1913 la teneur moyenne du minerai utilisé n'a plus été que de 36 sh. par tonne au lieu de 39 sh. 6 d. en 1912. De même, à la fin de l'année dernière les réserves de minerai développé n'étaient plus que de 1.166.145 tonnes valant 32 sh. 9 d., contre 1.683.066 tonnes valant 33 sh. 7 d. en 1912.

Voici d'ailleurs comment les résultats des trois derniers exercices peuvent se comparer dans leur ensemble :

| | 1911 | 1912 | 1913 |
|----------------------------|-------------------|-----------|-----------|
| | (Livres sterling) | | |
| Recettes brutes..... | 910.518 | 959.396 | 819.892 |
| Dépenses et impôts..... | 506.320 | 516.220 | 488.301 |
| Bénéfices nets..... | 404.197 | 443.176 | 331.591 |
| Dividendes répartis..... | 330.400 | 330.400 | 330.400 |
| Report antérieur..... | 190.667 | 264.464 | 377.240 |
| Report à nouveau..... | 264.464 | 377.240 | 378.430 |
| Tonnage broyé..... | 476.250 | 470.056 | 435.980 |
| Rendement par tonne..... | 37/4 | 39/6 | 36/. |
| Frais par tonne..... | 18/. | 18/7 | 18/7 |
| Profit par tonne..... | 19/4 | 20/11 | 17/5 |
| Réserves de minerai. Tonn* | 1.418.754 | 1.683.066 | 1.166.145 |
| Teneur moy. Pennyweights | 8.5 | 33.7 | 32.9 |

Dans son rapport, l'ingénieur-conseil déclare qu'il reste dans la mine deux petits espaces non encore développés : le coin Sud-Est et une petite partie sur la limite Sud-Ouest. On

estime que ces surfaces peuvent contenir environ 350.000 tonnes. Le minerai en réserve, soit 1.166.145 tonnes, joint à cette quantité relativement petite de minerai restant encore à développer, correspond à une durée, pour la propriété, d'un peu plus de trois ans, en se basant sur un broyage mensuel de 40.000 tonnes.

Naturellement, ajoute l'ingénieur-conseil, la durée de la mine et les bénéfices que l'on peut espérer, varieront avec la rapidité d'épuisement des plus riches blocs de minerai et les difficultés que l'on rencontrera pour broyer à la capacité maximum.

Disons encore que, dans leur rapport, les administrateurs ont proposé le paiement d'un dividende semestriel de 7 sh. par action, égal aux précédents, pour la période se terminant le 30 courant.

Ajoutons que l'assemblée annuelle des actionnaires vient d'avoir lieu à Londres. Dans son discours, le Président a déclaré que la diminution de teneur constatée pendant le dernier exercice dans le minerai passé par le moulin provenait de ce que les chantiers riches disparaissent petit à petit de la mine. « Il est probable, a-t-il ajouté, que nous continuerons à réaliser des bénéfices substantiels pendant l'année en cours, mais il est à craindre que, par la suite, nous ne puissions plus broyer 30.000 tonnes de minerai par mois, en moyenne. Cette diminution de tonnage aura, par contre, pour conséquence de prolonger un peu la durée de la mine, qui est estimée par l'ingénieur-conseil à un peu plus de trois ans, en se basant sur une capacité mensuelle de broyage de 40.000 tonnes. »

Répondant ensuite à une question posée par un actionnaire, le président annonça que le Gouvernement sud-africain allait vraisemblablement déposer avant peu un projet de loi permettant la vente des « claims bewaarplaatsen ». La moitié du produit ira à l'Etat et l'autre moitié aux possesseurs du « freehold », ce qui, dans le cas de la *Village Main Reef*, pourrait rapporter environ 50.000 livres sterling à la Compagnie.

Le président déclara, en outre, que l'acquisition d'actions *Village Deep* faite par le Conseil n'avait nullement pour but d'amener une fusion entre les deux Sociétés, mais seulement d'employer une partie des disponibilités à l'achat d'actions susceptibles de payer un jour de très beaux dividendes. L'assemblée a voté ensuite la déclaration du dividende habituel de 7 sh. par action pour le semestre prenant fin le 30 courant.

Informations diverses

Les importations de Diamants aux Etats-Unis. — Aux Etats-Unis, le total des importations de pierres précieuses et de diamants, s'est élevé la semaine dernière à 353.000 dollars, contre 593.000 dollars pendant la semaine précédente, 560.000 dollars pendant la semaine correspondante de 1913 et 389.000 dollars en 1912.

Luipaard's Vlei Estate and Gold Mining Company, Ltd. On câble que deux nouvelles perforatrices ont commencé à fonctionner. Le tonnage mensuel sera graduellement porté de 17.000 tonnes à 21.000 tonnes, avec une augmentation parallèle des bénéfices.

Revue hebdomadaire du Marché des Mines d'Or de Londres

Londres, 1^{er} juillet 1914.

Les Valeurs Sud-Africaines ont oscillé, cette semaine, autour de leurs cours précédents, et les demandes de la province et du Cap s'étant ralenties, les transactions ont été très calmes.

Voici les dividendes semestriels qui viennent d'être encore déclarés :

Knights Deep, 5 0/0 ou 1 shilling, comme en décembre; *Robinson Deep*, 12 1/2 0/0 ou 2 shillings 6 pence, comme il y a six mois; *Simmer and Jack*, 5 0/0 ou 1 shilling, contre 6 1/4 0/0 ou 1 shilling 3 pence en décembre; *Sub Nigel*, 2 1/2 0/0 ou 6 pence, comme il y a six mois. Enfin la Ro-

binson Gold déclare le bonus de 10 0/0, soit 10 shillings par action, dont il avait été question précédemment.

**** Valeurs de Compagnies Territoriales et de Trust.**
— La *Chartered*, qui finissait à 16/3, la semaine dernière, est à 17/0. *Consolidated Goldfields* 2 3/16.

La *General Mining and Finance Corporation* clôture à 7/16; *Rand Mines* 6 liv., sans changement; *Transvaal Land* 29/32.

**** District du Witwatersrand.** — La *Bantjes* est à 21/32.

La *Benoni* s'inscrit à 2/0. *Brakpan Mines*, 2 9/16, sans changement. *City and Suburban*, 2 5/8. On fait remarquer qu'en tenant compte de ses 15 claims intacts achetés en 1913 à la *City Deep*, cette Compagnie a encore une durée qui peut atteindre une dizaine d'années sur la base des broyages actuels de 315.000 tonnes par an.

La *Durban Roodepoort* est à 1 1/16. *L'East Rand* finit à 111/16, comme précédemment. La *Geduld* s'échange à 15/32; *Ginsberg*, 7/8.

La *Glencairn* est à 2/6. *New Goch*, 25/32. La *New Heriot* reste à 2 13/16, ex-coupon de 6 shillings.

La *Knight's (Witwatersrand)*, est à 3 9/16, sans changement; *Knight Central*, 3/8; *New Kleinfontein* 1 3/16.

La *Langlaagte Estate* se tient à 1 liv.; *Meyer and Charlton*, 5 3/4, perdant 1/16.

La *New Modderfontein* est à 1 liv. st. La *New Primrose* s'inscrit à 1 1/16. *Princess Estate*, 5/6. *Randfontein Central*, 7/8.

La *Randfontein Estate* est à 31/32. *Robinson Gold*, 2 7/8, comme mercredi dernier.

La *Simmer and Jack* s'inscrit à 19/32. La *Van Ryn* est à 3 3/8.

La *Village Main Reef* est à 2 liv., sans changement; *Vogelstruis Estate*, 2/0. *West Rand*, 7/6. *Wolhuiter*, 23/32. Pendant le trimestre clos le 30 avril dernier, le moulin de cette Compagnie a broyé 96.500 tonnes de minerai, au lieu de 89.100 tonnes pendant les trois mois précédents. La teneur moyenne fut de 25 shillings, et les dépenses de production absorbèrent 16 sh. 10 d. Il est donc resté un profit net moyen de 8 sh. 1 d., correspondant à 39.248 liv. st. pour l'ensemble du minerai passé par les usines.

**** Compagnies de Deep Levels.** — L'*Apex* est à 29/32. *Cinderella Consolidated Gold Mines*, 5/16; *City Deep*, 3 5/16; *Aurora West*, 7/16.

La *Consolidated Langlaagte* finit à 1 25/32; *Crown Mines*, 5 15/16, au lieu de 6 liv. st.

La *Durban Roodepoort Deep* est à 15/16, sans changement. *Ferreira Deep*, 2 5/16. *Geldenhuis Deep*, 1 1/4. *Glynn's Lydenburg*, 9/16. Pour le premier trimestre de 1914, cette Compagnie a broyé 11.129 tonnes, d'une teneur moyenne de 10 pennyweights 264 par tonne. La production a été de 5.712 onces d'or, valant 24.032 liv. st., soit 42 sh. 2 d. par tonne broyée. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 18 sh. 7 d. par tonne et le bénéfice est ressorti à 24 sh. 7 d. par tonne, soit 13.687 liv. st. pour l'ensemble de la production. En tenant compte des intérêts divers et après paiement des frais généraux en Europe, le bénéfice net trimestriel s'est élevé à 13.431 liv. st.

La *Knight's Deep* clôture à 1 3/4. *Main Reef West*, 3/8.

La *Modderfontein B* reste à 4 1/2, comme précédemment.

La *Modderfontein Deep* finit à 2 11/16, contre 2 3/4. *New Unified*, 7/8; *Nourse Mines*, 1 3/8. *Nigel Gold*, 9/16.

La *Robinson Deep* se retrouve à 1 11/16, au lieu de 19/16. *Roodepoort United Main Reef*, 3/8. *Rose Deep*, 2 1/8.

La *Simmer Deep* s'échange à 1/6. *Sub Nigel*, 1/2; *Witwatersrand Deep*, 2 7/16; *Van Ryn Deep*, 2 5/16.

**** Valeurs Rhodésiennes et diverses.** — La *Globe and Phoenix* est à 1 5/8. *Rhodesia Gold Mining* 7/16; *Transvaal and Delagoa Bay Investment* 2 1/2; *Transvaal Gold Mining Estate*, 1 7/8.

La *Giant Mines* termine à 11/16, contre 5/8. *Eldorado* 29/32; *Tanganyika Concessions*, 2 1/32.

La *De Beers* ordinaire a été calme. Elle clôture à 16 7/16, au lieu de 16 1/2; action de préférence, 16 1/4. Pour son second semestre de l'exercice 1913-1914, clos le 30 juin, cette Compagnie a fixé le dividende de ses actions ordinaires à 10 shillings, au lieu de 15 shillings pour le premier

semestre. La répartition totale de l'exercice s'établit donc, par action ordinaire, à 25 shillings ou 50 0/0, au lieu de 35 shillings ou 70 0/0 pour l'exercice 1912-1913.

La *Premier Diamond*, action différée, est à 7 1/2, sans changement; action de préférence, 8 3/8. *Roberts Victor*, 7/8. *New Jagersfontein*, 3 7/8, repardant 1/16.

Revue hebdomadaire du Marché des Mines d'Or de Paris

Paris, le 2 juillet 1914.

La liquidation de fin juin a eu lieu mardi. En raison du resserrement momentané des capitaux, les reports se sont établis aux environs de 6 0/0 l'an. Quant à la tendance, elle est demeurée soutenue, mais avec des échanges sans entrain.

La *Rand Mines* clôture à 151 fr. 50, gagnant un franc. *Chartered* 21 fr. 50. *Mozambique*, 17 fr. 25. Les bénéfices de cette Compagnie, pour l'année 1913, s'élèvent à 1.200.000 fr. en chiffre rond pour l'Afrique et l'Europe. Y compris le solde reporté à nouveau de 1912, soit 450.000 francs en chiffre rond, les bénéfices disponibles s'établissent à 1.650.000 francs.

La *Consolidated Goldfields* est à 56 fr. 75. *East Rand*, 42 fr. 50, contre 42 fr. 25. On fait remarquer que pendant le premier semestre de l'année en cours, cette Compagnie, malgré le manque de main-d'œuvre noire qui l'a obligée à broyer une quantité de minerai inférieure à la moyenne, a gagné suffisamment de quoi payer un dividende intérimaire de 2 shillings par action. Mais le Conseil a préféré employer une partie des disponibilités à racheter en Bourse pour 64.770 liv. st. d'obligations. On sait que ces titres sont remboursables au pair par tirages annuels à partir du 1^{er} mars 1915, mais en rachetant actuellement sur le marché, le Conseil réalise par avance une économie sensible, puisque le cours des obligations s'établit en ce moment aux environs de 90 0/0.

La *Brakpan Mines* clôture à 63 francs, en bénéfice de 2 fr. 25. Le bruit s'est répandu, non confirmé, ni démenti d'ailleurs, que cette Compagnie avait obtenu des développements plus favorables en profondeur. *Crown Mines*, 151 fr. 50, en plus-value d'un franc. *City Deep*, 83 francs.

La *Durban Roodepoort Deep* reste à 23 fr., en avance d'un franc sur jeudi. La *Ferreira Deep* clôture à 58 fr. 75, au lieu de 57 fr. 75.

La *Geldenhuis Deep* est à 31 fr. 75. La *Geduld* reste à 29 francs; *General Mining*, 11 fr. 50; *Action Goerz*, 11 fr.; *Johannesburg Consolidated Investment*, 24 fr. 50; *Knight's (Witwatersrand Gold)*, 87 fr. 50.

La *New Kleinfonteins* s'échange à 28 fr. 75, sans changement. *Langlaagte Estate*, 24 fr. 25. *May Consolidated*, 5 fr. 75. *Modderfontein B*, 114 fr. 50, gagnant 1 franc.

La *New Goch* est à 19 francs. La *New Primrose* finit à 27 francs. *New Steyn*, 11 francs.

La *Randfontein Estate*, qui restait à 24 fr. 25, s'inscrit à 24 fr. 75; *Robinson Gold*, 72 fr. 75, au lieu de 72 fr. 25.

La *Robinson Deep* clôture à 40 fr. 75, sans changement. A l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui vient d'avoir lieu, le président du Conseil d'administration de cette Compagnie a annoncé que le projet d'achat des claims « Booyen » était définitivement abandonné. L'ingénieur-conseil, de son côté, a fait allusion à des bruits répandus, suivant lesquels la Compagnie éprouverait d'énormes difficultés avec ses puits. Il a expliqué que ces difficultés provenaient de la nature extrêmement friable du dyke traversé. Mais la direction ayant fait installer un double boisage, il est persuadé que cela suffira pour travailler sans danger au-dessous du dyke. *Rose Deep*, 53 fr. 25.

La *Simmer and Jack* est à 14 francs. *South Africa Gold Trust*, 25 francs. *Transvaal Consolidated Land*, 23 fr. 50; *Van Ryn*, 85 fr. 75.

La *Village Main Reef* cote 49 fr. 50, au lieu de 50 francs. *Village Deep*, 50 fr. 50 contre 49 fr. 75.

La *De Beers*, action ordinaire, qui finissait à 414 fr. 50, revient à 415 fr. 50; action de préférence 411 francs, contre 408 francs. *Jagersfontein* ordinaire, 100 francs.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart imp.